

# Profession EDUCATION

## QUEL DIALOGUE SOCIAL ?

### POLITIQUE SALARIALE :

le gouvernement décrète,  
il ne négocie pas !

### RTT FONCTION PUBLIQUE :

le gouvernement pratique la politique  
de l'ignorance et refuse toute éventualité  
de création d'emplois

Édito page 3, articles pages 5 et 8

### STOP ! LE TRAVAIL DES ENFANTS

Participez à la campagne de solidarité  
internationale

page 7

### PRIMO LEVI

Une association qui a pour objet de soigner  
et d'accompagner les victimes de la torture  
L'invité Juan Boggino, page 10

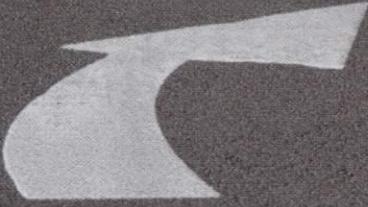


www.sgen-cfdt.org

Mai 2001 ■ Mensuel ■ 15 F ■ Numéro

**107**





**CONDUCTEURS  
CE PLATANE EST  
MIEUX ASSURÉ  
QUE VOUS**

Saviez-vous qu'un conducteur blessé lors d'un accident sans tiers responsable n'est pas protégé par la loi ? Cette anomalie, notre contrat Pacs\* la corrige une fois pour toutes. Assurance tous risques corporels pour le conducteur et les siens, ce contrat met votre famille et vous-même à l'abri de tout, même à bord d'un véhicule de location, d'un taxi, voire d'un bus.

Ce n'est pas que nous ayons quoi que ce soit contre les platanes... Mais force est d'admettre que nous avons un petit faible pour les humains.

Rejoignez-nous :  0 810 500 810 ou [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

PRIX APPEL LOCAL



**ASSUREUR MILITANT.**

\* Le contrat Pacs est complémentaire du contrat auto-moto de la MAIF.

## ÉDITORIAL

## DIALOGUE SOCIAL ? PARLONS-EN !

**L**es mesures unilatérales du gouvernement concernant la politique salariale de la Fonction publique sont scandaleuses à plus d'un titre.

Elles sont concrètement scandaleuses pour l'ensemble des fonctionnaires et agents publics puisque, comme on pourra le constater plus loin dans un article, du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2002, seules quelque 25 000 personnes sur 2 millions de fonctionnaires auront un maintien du pouvoir d'achat !

Elles sont d'autant plus scandaleuses qu'elles s'inscrivent dans un contexte de croissance économique.

Elles sont enfin scandaleuses – et il s'agit sans doute de l'aspect le plus grave – car elles remettent totalement en cause la politique contractuelle dans la Fonction publique.

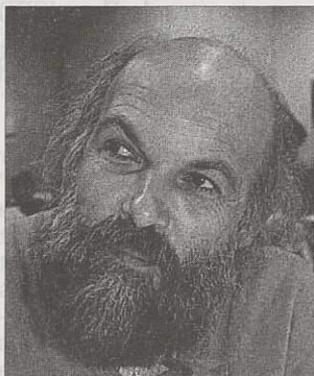
Une fois de plus l'État se montre un bien piètre patron. Il a beau jeu, le Premier ministre, d'inciter les patrons du privé aux négociations, au dialogue social alors qu'il est incapable, qu'il refuse même de montrer l'exemple dans un secteur dont il a la charge et qui représente tout de même le quart des salariés français. Pour donner des leçons, encore faut-il être exempt de reproche.

Ainsi, après trois mois de vagues hésitations, de pseudo annonces pour renouer le dialogue, après avoir ignoré les

deux grèves lancées par toutes les organisations de la Fonction publique, le gouvernement a tranché par un décret qui interdit à l'avance des négociations en 2002 : trois ans sans accord c'est le pompon, et que Michel Sapin cesse de prétendre avoir cherché à négocier.

Lorsque Lionel Jospin déclare que l'argent de l'État, c'est l'argent de tous les Français ou encore que les fonctionnaires ont la garantie de l'emploi... on croyait ce genre d'antienne réservée aux gouvernements de droite, aux "bouffeurs" de fonctionnaires. De plus, il est évident que cette décision ne peut nous rendre optimistes – si par hasard nous l'étions encore un tant soit peu – sur l'application de la réduction du temps de travail pour le secteur public.

Non seulement le Premier ministre a déclaré qu'elle se mettrait en place sans création d'emplois mais qui plus est, dans notre champ professionnel, il semblerait qu'elle ne concerne pas le personnel enseignant ! Nous ne cessons de dire que la RTT doit concerner tout le monde et doit contribuer à créer des emplois. Si la RTT nécessite un aménagement des conditions de travail, elle ne doit en rien aggraver les conditions de travail des personnels ce qui serait bien entendu le cas sans emplois budgétaires supplémentaires.



Le Sgen-CFDT n'a pas pour habitude de revendiquer des privilèges pour les fonctionnaires mais le bon fonctionnement des services publics passe d'abord par la reconnaissance du travail de ses agents.

*Ainsi, après trois mois de vagues hésitations, de pseudo annonces pour renouer le dialogue, après avoir ignoré les deux grèves lancées par toutes les organisations de la Fonction publique, le gouvernement a tranché par un décret qui interdit à l'avance des négociations en 2002.*

Jean-Luc Villeneuve  
Le 30 avril 2001

Il est grand temps que l'État patron abandonne sa politique de dictats et (re-)trouve le chemin du dialogue social.

## Profession EDUCATION

### Mai 2001 n° 107

Éditorial	page 3
Collège :	
vers le collège de la réussite ?	page 4
Salaires Fonction publique :	
les raisins de la colère	page 5
Mayotte :	
pouvoir raison garder	page 6
Stop ! le travail des enfants :	
une campagne internationale	page 7
RTT :	
semaine d'actions de l'Uffa-CFDT	page 8
Lecture, petites annonces	page 9
Juan Boggino	page 10
de l'association Primo Levi	
Cahiers École	
École folioté de I à IV,	
Collège lycée CIO folioté de I à VIII	
suivant les éditions	

## RENCONTRE - DÉBAT

L'association "Défendre et transformer l'École pour tous" organise le 16 juin 2001 à l'université Paris VIII à Saint-Denis de 9 h 30 à 16 h 30 une rencontre sur le thème : "Démocratisation de l'enseignement ; réalités, en-

jeux et concepts." Parmi les nombreux participants : Claude Lelièvre, Claude Thélot, Pierre Merle, Jean-Yves Rochex... mais aussi Patrice Sanglier pour la CFDT et Françoise Lebocey pour le Sgen-CFDT.

## EN BREF

## ÉLECTIONS

• Au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres, les résultats des élections au comité technique paritaire confirme l'implantation du Sgen-CFDT : sur 164 inscrits, 105 votants et 101 exprimés, le Sgen-CFDT obtient 50 voix, ce qui lui donne 2 sièges ; l'Unsa-éducation 29 (1 siège) et FO 21 (1 siège). Le succès du Sgen-CFDT à ce dernier scrutin renforce son audience au sein de cet établissement hautement emblématique.

• Dans l'Enseignement agricole public, différentes élections pour les commissions administratives paritaires ont eu lieu courant avril.

Seule ombre au tableau, une perte de 3 et 7 points chez les maîtres ouvriers et les ouvriers professionnels et une baisse de 1,5 point chez les conseillers principaux d'éducation.

Pour le reste, le bilan est nettement positif. L'augmentation de 3 points à la CAP des professeurs de lycée professionnel permet de conforter le siège acquis voici trois ans. Chez les certifiés, en obtenant un siège, le Sgen-CFDT casse le monopole de la seule représentation des personnels par la FSU. À noter, par ailleurs, une progression de 1 point chez les maîtres d'internat-surveillants d'externat, ce qui ne permet pas au Sgen-CFDT, malgré ses 15,5 %, d'entrer à la commission consultative paritaire.

Chez les ingénieurs des travaux agricoles, une liste intersyndicale recueille + 5 points et assure désormais une présence CFDT dans cette CAP.

Chez les ingénieurs d'agronomie, la CFDT maintient son siège, alors que la FSU perd le sien. Cet élément aura des incidences sur les débats concernant l'évolution de ce corps.

• À l'Administration centrale, avec 26,24 % (2 sièges), le Sgen-CFDT confirme sa place de 2<sup>e</sup> organisation syndicale pour la CAP des adjoints administratifs, juste derrière l'Unsa-éducation (29,64 %).

Chez les agents administratifs, le Sgen-CFDT (3<sup>e</sup> organisation en 1997 avec 22 %) arrive désormais en tête à égalité avec FO (34,25 %) et obtient 2 des 4 sièges.

Ces bons résultats, à mettre à l'actif des militants, des adhérents du Sgen-CFDT expriment au-delà une adhésion croissante des personnels sur les positionnements du Sgen-CFDT et l'action de ses élus dans les différentes commissions.

## COLLÈGE

## VERS LE COLLÈGE DE LA RÉUSSITE ?

L'avenir du collège est un véritable enjeu.

Beaucoup des orientations de Jack Lang répondent sur les principes aux attentes du Sgen-CFDT. Des questions restent cependant en suspens, comme les moyens de la mise en œuvre ou encore la nécessaire redéfinition du service des enseignants. Un débat que le Sgen-CFDT ne manquera pas d'impulser.

Les "orientations sur l'avenir du collège" présentées par Jack Lang le 4 avril dernier font largement écho aux préoccupations et exigences exprimées par les "14" en mars, et le Sgen-CFDT se retrouve bien dans les déclarations du ministre sur le principe d'un collège « creuset social impliquant le vivre ensemble », sur la nécessité de refuser les filières ségréguées, de relever le défi de la démocratisation de la réussite au collège.

Oui, mais la possibilité que des élèves de 3<sup>e</sup> soient accueillis en lycée professionnel pour la totalité des enseignements ouvre de fait la porte à l'orientation en fin de 4<sup>e</sup>, orientation précoce - sur la base de l'échec - que le Sgen-CFDT refuse.

## QUELLES FINALITÉS ET QUELS MOYENS ?

Quand le ministre pointe le flou de la fonction propre du collège et l'hétérogénéité non maîtrisée dans l'analyse des difficultés du collège, ou encore la cascade de réformes de structures sans que soient abordées « les questions qui touchent aux finalités du collège et aux moyens de les mettre en œuvre dans les pratiques de la classe », il rencontre le point de vue exprimé depuis longtemps par le Sgen-CFDT. L'exigence d'une culture partagée qui se traduit dans la question : "quelles connaissances et quelles compétences l'élève doit-il maîtriser en quittant le collège ?" est essentielle ; l'élaboration par le Conseil national des programmes d'un "ca-



Si l'atteinte des exigences doit certes être évaluée, sans doute ne faut-il pas céder à la tentation de l'évaluation permanente...

hier d'exigences", fixant "l'idéal éducatif du collégien" et servant de base à la redéfinition des programmes, est une démarche très positive mais qui mériterait d'être précédée par un débat large, éclairant, au-delà de l'avis des professionnels, la question des missions du collège et des objectifs qu'il se fixe pour tous les jeunes, éclairant aussi de manière approfondie la question des contours et des contenus de la culture pour le collégien d'aujourd'hui.

## ET LE SERVICE DES ENSEIGNANTS ?

Si l'atteinte des exigences doit certes être évaluée, sans doute ne faut-il pas céder à la tentation de l'évaluation permanente ou de l'instauration-restauration de monuments : le brevet d'études fondamentales risque, plus que tout, de jouer un rôle fondamental en termes d'orientation, ce que le Sgen-CFDT ne veut pas. Les itinéraires de découverte

constituent une perspective intéressante - mais il faudrait aller plus loin en termes de diversification des regroupements et de différenciation pédagogique - et l'autonomie pédagogique des établissements est renforcée. Force est de constater que le ministre n'annonce quasiment rien en termes de moyens. Il fait l'impasse totale sur la redéfinition du service des enseignants nécessaire à la prise en charge réelle, et dans de bonnes conditions, des tâches relevant de la nécessaire évolution pédagogique, et qui suppose aussi de la formation, initiale et continue.

Bien des zones d'ombre subsistent : sur toutes ces questions de fond, et sur celle aussi des modalités de la mise en œuvre des transformations nécessaires, le Sgen-CFDT continue d'appeler le ministre et d'intervenir dans un débat qui n'est pas terminé.

Raymonde Piécuch

## FONCTION PUBLIQUE

## EN BREF

## LES RAISINS DE LA COLÈRE

**Le ministre de la Fonction publique souhaitait un accord gagnant-gagnant ; c'est un non-accord perdant-perdant qui résulte de tous ces mois de simulacre de négociations salariales.**

**Les fonctionnaires ne participeront pas au partage des fruits de la croissance. Le dialogue social s'impose - aussi - dans la Fonction publique !**

**L**e 23 avril, le ministre de la Fonction publique Michel Sapin annonce par courrier aux responsables des organisations syndicales de fonctionnaires les augmentations salariales octroyées par le gouvernement à ses agents pour 2001 et 2002.

Dans le même temps, il développe la nécessité de faire vivre mieux le dialogue social dans les fonctions publiques (voir éditorial).

Le gouvernement a refusé d'entendre la colère des fonctionnaires ; par deux fois, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, ils ont fait grève les 30 janvier et 22 mars 2001.

Dans les manifestations, tant régionales que parisiennes, ils ont clairement exprimé leur demande d'augmentation de leur pouvoir d'achat.

#### AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT

Au 1<sup>er</sup> décembre 2000, déjà le gouvernement avait unilatéralement modifié la valeur du point en l'augmentant de 0,5 %, ce qui compte tenu du bonus dégagé par l'accord précédent correspondait pour le gouvernement au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires en 2000.

Inadmissible de remettre le bonus 98/99 dans le compte 2000. L'Uffa-CFDT revendiquait une hausse du pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires sous la forme de 6 points uniformes au titre de l'année 2000, des mesures spécifiques bas salaires et une augmentation des salaires en 2001 et 2002.

Les fonctionnaires veulent participer au partage des fruits de la croissance. Ce que refuse le gouvernement. Avec 2,9 % de hausse du produit intérieur brut en 1999, 3,1 % en 2000 et 2,9 % prévu pour 2001, rien n'est prévu pour améliorer le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires. Les augmentations de 1,2 % au titre de chacune des deux années à venir correspondent à l'inflation prévue.

#### GARANTIR UN TRAITEMENT MINIMUM

Des mesures bas salaires spécifiques sont annoncées (voir brève ci-contre) mais très vite elles seront insuffisantes pour garantir un traitement minimum de la Fonction publique au niveau du Smic.

Au 1<sup>er</sup> mai 2001, le premier échelon de rémunération d'un agent administratif ou d'un ouvrier d'entretien et d'accueil verra son traitement brut porté à 7 283 F. Le Smic est actuellement à 7 101 F, mais d'ores et déjà se profile, compte tenu des

mécanismes d'ajustement automatique (inflation et évolution du salaire horaire ouvrier moyen), une hausse prévisible du Smic de 2,75 %, ce qui porterait le Smic à 7 296 F.

#### RUPTURE UNILATÉRALE DU DIALOGUE SOCIAL

Encore une fois le minimum fonction publique replonge. Lors de son intervention télévisée le 12 avril, le Premier ministre Lionel Jospin laissait entendre qu'il ferait la porte aux revendications des fonctionnaires.

La télécopie de Michel Sapin confirme cette attitude, le gouvernement choisit délibérément de refuser la négociation en matière salariale, alors que les entreprises ont une obligation annuelle de négociation salariale et qu'elles sont invitées à revoir les minima conventionnels. Ce n'est pas ainsi que la CFDT conçoit le dialogue social dans les fonctions publiques.

*Marie-Agnès Rampoux*

#### MESURES BAS SALAIRES

Calendrier des mesures retenues par le gouvernement :

• augmentation de la valeur du point d'indice :

- au 1<sup>er</sup> mai 2001 : + 0,5 % ;
- au 1<sup>er</sup> novembre 2001 : + 0,7 % ;
- au 1<sup>er</sup> mars 2002 : + 0,5 % ;
- au 1<sup>er</sup> novembre 2002 : + 0,7 %.

• attribution de points différenciés :

- 5 points jusqu'à l'indice majoré 254
- 4 points jusqu'à l'indice majoré 263
- 3 points jusqu'à l'indice majoré 275
- 2 points jusqu'à l'indice majoré 321
- 1 point jusqu'à l'indice majoré 350

Le minimum de pension sera également augmenté de 5 points au 1<sup>er</sup> mai 2001.

#### RTT RECHERCHE

Le 30 mars 2001, le ministère de la Recherche recevait les organisations syndicales pour les entendre sur ce que pourrait être le texte de cadrage RTT dans lequel s'inscriront ensuite les différents EPST. La négociation sur un projet d'arrêté devrait commencer dès que le directeur de Cabinet aura reçu un mandat validé par Matignon. Sur deux points, l'expression des organisations Sgen-CFDT, Unsa, FO, Ferc-GCT, CFDT, FSU, CGC, a été unanime : la nécessité de créer des emplois et une référence annuelle de 1 540 h. Sur ces deux points, il semble qu'il y ait peu à espérer : la référence annuelle, c'est 1 600 h ; les créations d'emplois pour la RTT, ce n'est pas prévu !

#### PRÉRENTRÉE 2001

Le projet de circulaire relatif à la pré-rentree 2001 prévoit la rentrée des personnels les 3 et 4 septembre, la rentrée des élèves le 5 septembre dans le 2<sup>nd</sup> degré et le 6 dans le 1<sup>er</sup> degré ; la demi-journée "restante" doit se tenir avant les vacances de Toussaint. La pré-rentree elle-même peut faire l'objet d'un autre découpage, avec report d'une partie dans le cours du 1<sup>er</sup> trimestre, notamment dans les écoles fonctionnant sur 4 jours. Le Sgen-CFDT apprécie cette souplesse, ainsi que le souci de l'implication des Atoss comme membres à part entière de l'équipe éducative. Il réclame que les personnels soient davantage impliqués dans l'organisation de cette pré-rentree par le biais des conseils des maîtres et d'administration de cette fin d'année.

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS

	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)	(d)	(e) = (c) - (d)
	Évolution du point en %	Évolution en % des points	Évolution en % 2000/2002	Inflation en % 2000/2002	Évolution en % du pouvoir d'achat
	0,5 en déc 2000 1,2 sur 2001 1,2 sur 2002	(*)	1,6 en 2000 1,2 en 2001 1,1 en 2002		
sous l'indice 254	2,9	1,15	4,05	4	+0,05
de 255 à 263	2,9	0,92	3,82	4	-0,18
de 264 à 275	2,9	0,69	3,59	4	-0,41
de 276 à 321	2,9	0,46	3,36	4	-0,64
de 322 à 350	2,9	0,23	3,13	4	-0,87
au dessus de 350	2,9	0	2,9	4	-1,1

(\*) un point d'indice correspond à une augmentation de la valeur du point d'environ 0,23%

## EN BREF

**77<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UNEF-ID**

C'est sous le thème de "Congrès de l'Unef pour le rassemblement" que s'est tenu, à Paris, du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai, le 77<sup>e</sup> congrès de l'Unef-ID rassemblant quelque 900 délégués. Carine Seiler, présidente sortante, a passé le relais à Yassir Fichtali qui a été élu avec le nouveau bureau national.

Le Sgen-CFDT, invité, a participé à une table ronde sur "transformer l'École" avec la FCPE, la Fidl, la FSU, l'UNL et l'Unsa-éducation. La transformation du système éducatif, la place du syndicalisme et de la mutualité dans notre société, l'engagement social des étudiants, un statut pour la jeunesse, l'Europe de l'enseignement supérieur, le renforcement du service public ont été des débats du congrès, avec en toile de fond le rassemblement des étudiants dans une seule organisation.

**4<sup>e</sup> FORUM DES JOURNAUX LYCÉENS**

Ce 4<sup>e</sup> forum, placé sous le thème "Doit-on parler politique dans les journaux lycéens ?", a réuni 47 équipes de journalistes en herbe venus de toute la France pour s'informer, se former, échanger, débattre, dénoncer, revendiquer, et ce, pendant trois jours, du 27 au 29 avril, à l'Injep (Marly-le-Roi).

Ce fut aussi l'occasion de fêter le 10<sup>e</sup> anniversaire de la circulaire de 1991 qui régit la presse lycéenne et semble peu connue des lycéens malgré la campagne d'information menée en 1998-1999 par JPresse, le Clemi et plusieurs organisations syndicales dont le Sgen-CFDT. L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, dont fait partie le Sgen-CFDT, a décidé de relancer une nouvelle campagne tout en demandant au ministre l'aménagement de la circulaire pour obtenir des moyens pour les journaux lycéens, en garantissant leur liberté d'expression. Dans sa lettre, lue en ouverture du forum, le ministre a laissé entendre qu'il était prêt à introduire des modifications dans la circulaire de 1991 et faciliter la presse lycéenne.

Un sondage JPresse et le travail de Valérie Becquet, sociologue, mettent en évidence la difficulté d'expression des lycéens qui pratiquent l'autocensure - 40 % s'interdisent de traiter de certains sujets - ou subissent une pression - 37 % ont des sujets dont ils n'ont pas le droit de parler - ou sont même censurés - 39 % ont déjà été censurés.

## OUTRE-MER

**MAYOTTE : POUVOIR RAISON GARDER !**

Les personnels enseignants exerçant dans des territoires d'outre-mer s'estiment insuffisamment préparés face à la complexité de certaines situations d'interculturalité, souvent liées aux difficultés socio-économiques des populations. L'exemple de Mayotte en est une illustration criante. Le Sgen-CFDT exige une remise à plat des dispositifs.

Depuis quelques mois déjà, les collègues de Mayotte alertent le Sgen-CFDT de l'Étranger sur les problèmes qu'ils rencontrent. Où trouvent-ils leurs sources ? D'une part, l'information préalable sur les réalités locales, les coutumes, le poids de la religion fait défaut à la plupart d'entre eux. D'autre part, et surtout, aucune formation ne les a préparés à intervenir dans un système éducatif inadapté à la scolarisation d'élèves à 80 % non francophones.

Confronté à l'absence d'un projet éducatif original et adapté, à l'hermétisme de l'administration, nombre de collègues s'interrogent sur le sens de leur présence et la finalité de leur mission. Ce décalage grandissant s'est peu à peu transformé en malaise, malaise que des problèmes matériels ont cristallisé.

**INCOMPRÉHENSIONS MUTUELLES**

L'incompréhension ambiante a atteint son paroxysme avec la charge de CRS dont ont été victimes, le 2 avril dernier, des collègues qui pique-niquaient devant le rectorat.

La Fédération des Sgen-CFDT, par la voix de Jean-Luc Villeneuve, est intervenue immédiatement auprès du directeur de cabinet du ministre de l'Éducation pour protester contre la brutalité de l'intervention des forces de l'ordre et pour demander un retour à une logique de concertation et non d'affrontement, permettant seul de mettre un terme à un conflit marqué par trois semaines de grève.

Si les problèmes matériels



Les fonctionnaires métropolitains doivent pouvoir disposer des ressources nécessaires pour pouvoir "coller au terrain" de leurs missions outre-mer.

qui ont catalysé les actions en cours ne doivent pas être ignorés, les conditions d'un mieux-être de personnels enseignants sont ailleurs.

Le Sgen-CFDT de l'Étranger soutient la position arrêtée par sa section de Mayotte. Celle-ci, réunie en assemblée générale le 7 avril de-

mier, conditionne sa participation à l'intersyndicale locale à l'intégration, dans la plateforme de revendication, du problème essentiel de la situation préoccupante du système éducatif mahorais.

Philippe Blanzat

**RECRUTEMENT DANS LES TOM**

Voici un extrait de la déclaration que le Sgen-CFDT a remise en ouverture de la réunion du groupe de travail sur les barèmes de recrutement dans les Territoires d'Outre-Mer :

« ...Ce 25 avril 2001, les organisations syndicales sont conviées au ministère de l'Éducation nationale pour y discuter des critères de recrutement des personnels dans les Territoires d'Outre-Mer.

• Le Sgen-C.F.D.T. demande qu'à l'avenir, préalablement au recrutement d'agents, la définition des missions qui leur seront confiées soit clairement établie et ceci en conformité avec un projet éducatif, adapté aux réalités locales, à l'élaboration duquel, nous, organisation représentative des personnels, souhaitons participer.

• La situation de Mayotte, tout particulièrement, illustre le déficit d'ambition de la politique menée en matière d'éducation et dont l'une des conséquences est le malaise persistant éprouvé par nos collègues... »

## CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

## STOP ! LE TRAVAIL DES ENFANTS

Au moment où la France vient de ratifier la convention 182 de l'Organisation internationale du travail, le Sgen-CFDT participe à la campagne de la Confédération internationale des syndicats libres, visant à rétablir les droits imprescriptibles de l'enfant.

Aujourd'hui, 250 millions d'enfants travaillent. 125 millions d'entre eux n'ont jamais vu une salle de classe. Au travail, nombreux sont ceux qui courent des risques multiples. Plus des deux tiers (70 %) de tous les enfants-travailleurs sont actifs dans le secteur agricole, suivi des secteurs suivants : secteur manufacturier, commerce de gros et détail, restaurants et hôtels, services domestiques et autres services personnels. Pour permettre l'éducation pour tous, 8 milliards de dollars US par an sont néces-

saires. Cette somme équivaut aux dépenses militaires mondiales de quatre jours seulement ! L'éducation est un facteur clé pour mettre fin à la pauvreté et pour assurer un développement social et économique durable pour tous. Des millions d'adultes sont sans travail ou ne gagnent pas suffisamment pour vivre. Un moyen de stopper le travail des enfants est d'assurer que leurs parents aient accès à des emplois décents, des salaires décents et que leur droit à créer des syndicats et à y adhérer soit respecté. ■



## STOP !

- Exercer une pression sur votre gouvernement pour la ratification et l'application des Conventions 138 et 182 de l'OIT dans leur intégralité.
- Cibler les secteurs et domaines où des enfants travaillent.
- Exercer une pression sur les autorités de votre pays pour qu'elles appliquent les lois en matière d'éducation.
- Organiser des activités syndicales internes pour une meilleure prise de conscience des problèmes et pour établir des plans d'action et construire des alliances communautaires pour lutter contre le travail des enfants.
- Faire campagne pour augmenter les effectifs syndicaux et développer le droit à la négociation - des syndicats forts sont le meilleur moyen de stopper le travail des enfants.
- Construire des alliances avec d'autres organisations dans votre pays en solidarité avec les syndicats à l'étranger.

## PÉTITION

Le 30 mars, la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) a lancé une pétition sous forme d'un vote mondial contre le travail des enfants et pour une éducation accessible à tous les enfants. En septembre, la pétition sera présentée aux responsables gouvernementaux, aux institutions financières internationales et aux organisations d'employeurs. Procurez-vous cette pétition auprès de votre syndicat départemental et distribuez-la le plus largement possible.

Signez la pétition concernant le travail des enfants !  
Votre voix compte !

**Oui**, je signe cette pétition qui représente mon vote contre le travail des enfants et pour une éducation accessible à tous les enfants et également pour des emplois décents et pour les droits des travailleurs adultes. Par cette pétition, je demande :

- Que tous les gouvernements disent **OUI à l'éducation** pour tous les enfants et **NON au travail** des enfants, en ratifiant et appliquant les Conventions 138 et 182 de l'OIT sur le travail des enfants.
- Que les FMI et la Banque mondiale veillent à ce que leurs programmes améliorent l'accès à l'éducation au lieu de mettre à mal les budgets de l'éducation.
- Que les employeurs cessent d'embaucher des enfants. Ces enfants qui travaillent devraient être réhabilités et sortis du monde du travail pour retourner à l'école.
- Que les employeurs, les gouvernements et les institutions internationales fournissent des emplois décents aux adultes et respectent le droit des travailleuses et des travailleurs et les droits syndicaux.

NOM

Pays

Signature

Veuillez renvoyer cette pétition avant le 1/09/2001 à la CISL, bld du Roi Albert II, 5 B-1210 Bruxelles Belgique. Pour obtenir d'autres copies, téléchargez la pétition disponible sur le site [www.icftu.org](http://www.icftu.org) : prospectus / pétition / communiqués de presse / affiche / convention 182 et 138 de l'OIT / documents sur le travail des enfants / déclaration du Congrès de la CISL sur le travail des enfants / liste des vidéos sur le travail des enfants.

# Mobilisation pour la réduction du temps de travail

**I**l y a urgence ! Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les fonctionnaires comme tous les salariés du secteur privé doivent bénéficier de la réduction du temps de travail.

Et pourtant rien ne bouge. Depuis la publication le 25 août 2000 du décret prévoyant la réduction du temps de travail des fonctionnaires à 35 heures hebdomadaires au lieu des 39 heures actuelles, le Sgen-CFDT demande l'ouverture de négociations dans chaque ministère de son champ afin d'organiser les conditions spécifiques d'application de la RTT.

**Jeunesse et Sports.** La ministre, Marie-George Buffet, avait pris les devants et ouvert en avril 2000 la réflexion sur la mise en œuvre de la RTT. Un cabinet de consultants a été chargé de dresser un état des lieux, d'examiner les spécificités de ce ministère selon les lieux d'exercice (directions régionales, administration centrale, centres régionaux d'éducation populaire et de sports...) et les métiers. La réflexion se poursuit lentement, aucune proposition à ce jour.

## LES ATTENTES EN MATIÈRE D'EMPLOI

**Recherche.** Lors d'une première rencontre avec des représentants du ministère, les représentants de toutes les organisations syndicales du secteur ont exprimé leurs premières attentes.

Projet social, la RTT doit se traduire par des créations d'emploi dans le secteur public comme elle l'a fait dans le secteur privé. Les organisations syndicales ont toutes rappelé que la référence annuelle, correspondant aux 35 heures hebdomadaires de 1 600 heures prévue par le décret, est un maximum.

L'ensemble des organisations a également demandé qu'un texte de cadrage soit négocié au niveau ministériel avant la mise en œuvre négociée dans chaque établissement public scientifique et technique.

**Les 35 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2002, c'est bien la réalité de demain pour toute la fonction publique. L'heure devrait être à la négociation pour appliquer au mieux dans tous les ministères concernés ce nouveau temps de travail. Il n'en est rien, la concertation est en panne. Aussi, l'Uffa-CFDT appelle à une semaine de mobilisation du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin.**



Chaque agent doit peser sur les choix qui vont être faits dans les semaines qui viennent...

**Éducation nationale.** Une première série de discussions a eu lieu en octobre-novembre pour les personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de laboratoire, sociaux et de santé. Depuis, calme plat. Face à cet immobilisme et au refus d'admettre que les personnels enseignants étaient eux aussi dans le champ du décret, le Sgen-CFDT a pris l'initiative d'un vœu au comité technique paritaire ministériel demandant l'ouverture rapide de négociation. Il a été voté à l'unanimité de la parité syndicale, l'administration a refusé de prendre part au vote et le ministre reste sourd.

**Enseignement agricole public.** Après avoir retenu à l'automne sept établisse-

ments de l'enseignement technique et supérieur, comme sites pilotes, le ministre Jean Glavanny a annoncé que tout était suspendu dans l'attente de décisions de l'Éducation nationale. Retour à la case départ.

## MOBILISATION POUR UNE RTT NÉGOCIÉE

Surplace dans notre champ professionnel mais, dans les autres ministères, la situation n'est pas meilleure. L'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (Uffa)-CFDT a pris l'initiative d'une campagne de mobilisation et d'une semaine d'actions du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin.

Conférence de presse, interpellations des ministres et

des élus, mobilisation des personnels sont prévues dans les trois fonctions publiques. Chaque agent doit peser sur les choix qui vont être faits dans les semaines qui viennent pour que les décisions budgétaires 2002 prennent en compte les exigences de la CFDT, pour que la RTT dans les fonctions publiques permette de créer des emplois (il y a encore plus de deux millions de chômeurs), améliore les conditions de vie au travail et hors travail des agents, développe la qualité des services publics.

L'absence de négociations inquiète. Le Sgen-CFDT demande que soient ouvertes les discussions. Réduire le temps de travail ne peut se réduire à une simple opération de logique arithmétique. La RTT impose une réorganisation des services. C'est seulement par la négociation au plus près des personnes, services par service, établissement par établissement, que les agents seront acteurs de cette amélioration. Dans la même période, l'intersyndicale Atoss (Sgen-CFDT, Unsa-Éducation et Ferc-CGT) invite les personnels à signer une pétition pour réclamer la mise en œuvre d'une RTT négociée.

Marie-Agnès Rampoux

## INFOS PRATIQUES

- L'Uffa-CFDT s'exprimera dans "Tribune libre" sur France Inter le 2 juin 2001 à 19 h 30.
- Adressez-vous au Sgen-CFDT local, demandez le matériel disponible.
- Diffusez et faites signer la pétition.

Pour plus d'infos et donner votre avis  
<http://www.sgen-cfdt.org>

NOTES DE LECTURE

**LE PETIT ÉCRAN DES ENFANTS**

**ACCOMPAGNER LA SCOLARITÉ DES ENFANTS**

Ces deux ouvrages édités respectivement en septembre et octobre 2000 par les Ceméa et *Actes sud junior éducation* sont destinés avant tout à être mis entre les mains des enseignants et des parents.

• Dans le premier ouvrage, les auteurs, Jean-Pierre Carrier, formateur IUFM, et Christian Gautellier font le point sur "le phénomène télé" qu'ils tentent de dédramatiser tout en dégageant, dans une perspective rigoureusement pédagogique et résolument opti-

miste, les potentialités éducatives.

• Dans le second ouvrage, Gérard Castellini présente des comptes rendus d'expériences menées sur le terrain par des professionnels de la formation de l'action éducative pour en finir avec l'échec scolaire. Ce petit livre est un outil de référence pour permettre, notamment aux parents, de comprendre les clés du fonctionnement de l'école et aider les enfants à en tirer le meilleur profit.

**Le petit écran des enfants**

192 p - 59 F

**Accompagner la scolarité des enfants**

144 p - 59 F

Éditions Actes Sud

Assurés MAIF et FILIA- MAIF:

Vos vacances en camping

avec le GCU

location de résidences-mobiles

104 terrains aménagés : 01 47 63 98 63

72 Bld Courcelles 75017 Paris

<http://www.gcu.asso.fr>

**ADIEU, L'AMI**

Michel Havard nous fait une bien triste blague. Élu CAPN de longue date, d'abord pour représenter les adjoints d'enseignement, puis les certifiés, militant discret et efficace, toujours disponible et affable, Michel se battait depuis plusieurs mois contre la maladie. Il a perdu cette bataille, par un jour froid et pluvieux d'avril. Michel, nous garderons le souvenir du soin et du sérieux avec lequel tu remplissais ta tâche d'élus, de l'humour qui venait alléger les situations tendues et remettre tout à la bonne distance, des histoires drôles que tu nous réservais pour les soirées de détente, de ta gentillesse et de ta modestie. Nous partageons la peine de ta famille, de tes amis proches.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-*adresse de Profession Education*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de 30 signes.

**Divers**

**31- Vd collec revue Chasseur d'image et clarinette Leblanc**  
Tél: 05 62 00 82 30

**RO- prof de français en Roumanie ch contact avec prof français collègue pour corres élèves Prof Aurora Grumeza CP 10 8400 Slobozia Roumanie**  
Mél: [mia@serverslobozia-roedu.net](mailto:mia@serverslobozia-roedu.net)

**07- collectionneur ch plaques email pub ou domest ou toute boîte ancienne tôle**  
Tél: 06 76 13 13 77

**73- ch ami pour voyager à pied ou en vélo + camping août 2001 Corse Crète ou Compostelle**  
Tél: 06 22 08 78 20

**NL- Vélo Pays-Bas de 25-55 km/jour, péniche-hôtel, à partir de 2 700 F tc. ins-cr.indiv / cabine dble**  
Tél: 05 59 68 93 43

**Ventes**

**69- Villeurbanne vd maison ville 120 m<sup>2</sup> terr clos arb 575 m<sup>2</sup> libre juil 2001**  
Tél 04 78 54 68 46

**44- Maison 135 m<sup>2</sup> plain-pied salon séj bur cuis veranda 4 ch sdb gar terrain 515 m<sup>2</sup> libre Toussaint 2001**  
Tél: 02 40 03 15 07

**11-Carcassonne mais anc rénov 3 niv cour terr cave quart calme 600 kf**  
Tél: 04 68 72 08 34

**IT- Dronero (Cuneo) vd mais rurale (alt 600 m) 2 appt pré bois 240KF**  
Tél: 04 94 90 05 60

**73-vd métier tisser large 1m contremarches hori banc access 3000 F**  
Tél: 04 79 54 55 80  
06 48 70 52 21

**13- Istres vd villa 200 m<sup>2</sup> habitable 2 niv 4 ch bureau cellier veranda séjour 50 m<sup>2</sup> cuis 16 m<sup>2</sup> cave garage 2 voit 2 sdb piscine abri**  
Tél: 04 42 56 68 46

**60- Vd T3 75 m<sup>2</sup> cave ascens prox gare comm écoles 40 U à débattre**  
Tél: 06 67 55 52 91

**88- Vd camping car profile Eriba 3 pl diesel 38 000 km dir assist TBE 140 000 F**  
Tél: 03 29 31 47 54

**Locations**

**17- prox Rochelle mais 4/6 pers cuis salon salle à manger 2 ch sdb WC jardin 700 m<sup>2</sup> 3000 F/sem**  
Tél: 06 82 30 94 81

**04- Sauze T2 balc station famil piscine ciné promenades Mercantour**  
Tél: 03 29 70 91 03

**63- La Bourboule loue (ou vd 175 KF) appt équip 5 pers centre ski balade cures tt conf de 900 à 1500 F/sem**  
Tél: 02 41 69 86 80

**07-sud appt 4/5 pers juil/août 1250 F/sem ou 2 400 F/quinz**  
Tél: 04 75 35 56 34  
04 75 93 06 25

**05-loc juil/août F3 Briançon 80 m<sup>2</sup> 6 pers**  
Tél/ Fax 04 92 20 54 94

**05-loc studio 3/4 pers Briançon RdJ**  
Tél/ Fax 04 92 20 54 94

**85- gîte tt conf 3 ch mezz piscine gd terrain clos terrasse rando pêche 2 500 F/sem dégressif hors été**  
Tél 05 45 95 96 78

**05- Briançon éch appt 4 ch contre logement mer îles Morbihan de préf juil/août**  
Tél: 04 92 20 50 47

**29- Côte des Abers maison direct plage jardin clos tt confort 6 pers du 7 au 21 juillet**  
Tél: 02 98 04 80 79

**07-Chanéac mais 6 pers alt 600 m lib juin/juil**  
Tél: 04 75 64 68 78

**SP-appt 4 pers Costa Blanca prox mer juil/août 3000 F/sem autre 1 700 F sem**  
Tél: 03 27 65 16 30  
05 49 80 81 94

**04-appt meublé en RdC terrain 4000 m<sup>2</sup> tt conf équip 3/4 pers de 1200 à 2000 F selon période**  
Tél: 04 92 75 06 09

**34-villa 5 chambres jardin du 15/07 au 31/07 3500 F/sem**  
Tél: 04 67 03 41 81

**74-mais 6/8 couch tt conf jardin 2000 m<sup>2</sup> 3 km comm 15 mn Annecy juil/août 2000 F/sem ou 6000 F/mois**  
Tél: 04 50 64 55 89  
ou 06 82 95 41 30

**09- Bastide du Salat mais 3/4 pers 40 m<sup>2</sup> jard clos 500 m<sup>2</sup> WE 500 F sem 1500/1750 F**  
Tél/fax : 05 61 96 64 59

**29- prox Pont Aven mais camp 2/8 pers sur 1,5 halloc WE sem tte année**  
Tél: 02 98 96 81 10  
06 62 48 81 10

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Jean-Luc Villeneuve

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Michel Debon

**SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE**

Catherine Hirschmuller

Bernard Vandenberghe

**COMITÉ DE RÉDACTION**

J.J. Biger, I. Conversin,

F. Lebocey, R. Piécuch,

**FLASHAGE**

Startplus (Paris XIX<sup>e</sup>)

**IMPRIMERIE**

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 5

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon-Bolívar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Par mél :

[fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

# JUAN BOGGINO

## Qu'est-ce qui a présidé à la création de l'association Primo Levi ?

En 1994, quatre grandes organisations non gouvernementales qui travaillent ensemble : Amnesty international section française, l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Juristes sans frontières et Médecins du monde se rendent compte que leur mandat ne leur permet pas de porter soin et assistance aux personnes victimes de la torture et de la violence politique.

Cette prise de conscience collective concourt à un rapprochement de ces ONG avec Trêve, une association de soignants ; elles décident alors de créer un groupement interassociatif : ainsi naît, en 1995, l'association Primo Levi.

L'association a trois grandes activités. La première concerne la prise en charge clinique, psychothérapeutique et sociale des victimes de la torture et de la violence politique.

En 2000, quatre cents personnes, originaires de quarante nationalités différentes, ont été accueillies au centre de soins Primo Levi par une équipe de thérapeutes aux compétences complémentaires.

La deuxième activité concerne le développement de missions de transfert de compétences à l'étranger et l'organisation d'actions de formation auprès de thérapeutes et d'équipes éducatives en France.

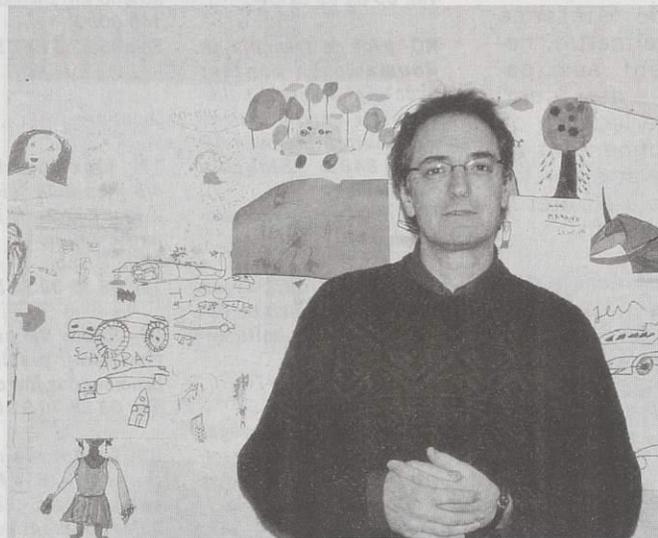
La troisième activité est de l'ordre du témoignage ; elle s'articule autour de l'information et de campagnes de lobbying politique visant à améliorer la législation et les réglementations pour les demandeurs d'asile.

## Dans le cadre de cette association, vous avez créé un programme pour les enfants. Pourquoi cette prise en charge spécifique ?

Le centre a toujours soigné les enfants. La seule différence de ce projet enfants, c'est que nous avons compris que l'enfant est toujours quelqu'un d'oublié dans tout conflit. Il ne comprend pas le

**Le centre de soins de l'association Primo Levi a pour objet de soigner et d'accompagner les victimes de la torture et de la violence politique, ainsi que leurs familles.**

**Juan Boggino, psychothérapeute, a conçu et élaboré un projet thérapeutique en direction des enfants dont les traumatismes dus à la violence politique sont trop souvent méconnus. Regard sur l'approche innovante de l'association Primo Levi et de son équipe.**



Michel Debon

**Nous avons créé un espace dans lequel l'enfant est considéré comme un sujet à part entière, et qui permet une approche thérapeutique singulière.**

conflit politique, mais il porte des séquelles très lourdes, tant physiques que psychologiques.

Nous avons constaté également qu'il était extrêmement difficile de faire reconnaître ces souffrances et qu'il était tout aussi difficile aux équipes socio-éducatives et médicales de prendre conscience des séquelles des traumatismes liés à la violence politique. D'une manière générale, les effets de cette violence ont tendance à ne pas être repérés ou sont minimisés.

Nous avons donc voulu créer un espace pour soigner et accompagner ces enfants, un espace dans lequel l'enfant est considéré comme un sujet à part entière, et permettre une approche thérapeutique singulière.

C'est pourquoi nous avons créé, au sein du centre

Primo Levi, un projet de soins spécifiques.

## Comment l'aide apportée aux équipes éducatives se concrétise-t-elle ?

Souvent, l'association est contactée par un membre d'une équipe éducative. Notre rôle, alors, consiste à aider cette équipe à réfléchir sur une situation qui semble à un moment donné, figée. Les membres de cette équipe (instituteur(trice), psychologue scolaire, travailleurs sociaux...) ne comprennent pas tel ou tel comportement "perturbateur" et nous les aidons à relier les symptômes manifestés par l'enfant à son passé traumatique.

Nous intervenons également lors de synthèses scolaires, avec le médecin scolaire, des représentants de la protection maternelle et infantile... autour d'un enfant suivi

au centre Primo Levi et qui pose problème à l'école.

Il s'agit alors pour nous de faire en sorte d'aller au-delà de ce que tout le monde voit, d'aider à une représentation différente de l'enfant pour une meilleure prise en charge.

Enfin, nous participons à des groupes de partage d'informations et de réflexion qui se réunissent une fois par mois dans les écoles qui accueillent de nombreux enfants étrangers.

Ces groupes sont composés de l'instituteur (ou institutrice) de la classe d'intégration, du psychologue scolaire, du directeur ou de la directrice et de deux thérapeutes du centre. Nous les aidons à mieux comprendre le vécu spécifique des familles réfugiées en France. Celles-ci sont en effet confrontées à un exil non souhaité et à une insertion difficile en France. Elles sont de plus très isolées et renfermées sur elles-mêmes, l'une des caractéristiques de la violence politique étant de détruire les liens sociaux. Il est donc important de soutenir ces familles.

Aussi notre rôle est d'écouter et d'aider les équipes socio-éducatives qui sont désorientées par le comportement d'enfants étrangers. Ces équipes ne manquent ni de compétences ni de bonne volonté : il s'agit simplement de libérer la parole, de relier le vécu d'un enfant à son passé traumatique et de favoriser le dialogue avec les différentes institutions concernées.

L'idée de travailler en réseau est très importante sinon on risque d'enfermer ces enfants encore plus dans le silence et la souffrance.

**Propos recueillis par Michel Debon et Catherine Hirschmuller**

Association Primo Levi  
107, avenue Parmentier  
75011 Paris

Tél. : 01 43 14 88 50  
fax : 01 43 14 08 28

mél : primolevi@wanadoo.fr

On peut soutenir l'association en adressant des dons à l'ordre de : association Primo Levi

Depuis septembre 1997,  
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- L'actualité en direct
- Votre métier
- Des textes de référence
- Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

# Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>

Une adresse électronique : [fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.  
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



**Déménagements internationaux et bien au-delà**

## **Un syndicat de la CFDT**

### Parce que :

- les personnels de l'Éducation nationale sont des salariés comme les autres avec leurs problèmes spécifiques ;
- l'école, la formation et la recherche ne sont pas, ne peuvent être l'affaire exclusive des enseignants ou chercheurs ;
- l'appartenance à une confédération favorise et enrichit le débat, l'analyse, l'action. Elle est une garantie contre les tendances corporatistes.

Le **Sgen-CFDT** : un syndicat général qui rassemble toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de l'Enseignement agricole public, de Jeunesse et Sports (chercheurs, enseignants, personnels techniques et des services, de santé, sociaux, des bibliothèques, administratifs, techniciens...).

C'est son originalité, c'est sa force !

## **Pour agir ensemble**

### Pour

- un budget de l'éducation demeurant une priorité nationale ;
- le droit à l'emploi et à sa garantie : la titularisation des non titulaires, le refus de la précarité ;
- la réduction du temps de travail ;
- la rénovation en profondeur du système et la lutte contre l'échec scolaire. La politique Zep en est un outil déterminant ;
- une réelle formation permanente des personnels ;
- une politique salariale avec priorité aux bas salaires ;
- un service public plus ouvert, plus proche des usagers (décentralisation, autonomie) ;
- la suppression des divisions abusives entre les personnels (statuts, carrières, horaires, etc.) ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- la remise en cause de la hiérarchie et notamment de la notation et de l'inspection individuelle ;
- une autre évaluation des services, des écoles, des établissements et des personnels ;
- des droits pour tous les élèves.

## **Une certaine conception du syndicat**

### Le Sgen-CFDT pense que toute question est bonne à poser :

- il a un projet social et un projet sur la formation mais il ne s'estime pas détenteur de la vérité ;
- il a la volonté de participer à la transformation des rapports sociaux ;
- il a la volonté de maîtriser les mutations technologiques et s'attache à proposer des itinéraires de formation diversifiés pour qu'aucun élève ne quitte le système éducatif sans qualification.

## **Pour défendre les personnels et le service public**

### Le Sgen-CFDT défend contre l'arbitraire ceux qui font appel à lui :

- il développe le contrôle syndical dans les instances paritaires mais il refuse de gérer en lieu et place de l'administration ;
- il situe cette défense sur le **plan individuel** mais aussi dans la lutte pour **une amélioration collective** de la situation des personnels.

## **Avec l'ensemble de la CFDT**

- améliorer le système de protection sociale ;
- obtenir une mise à plat de l'ensemble des prestations en lien avec une réforme de la fiscalité ;
- renforcer la solidarité en consolidant la retraite par répartition ;
- construire une Europe sociale et démocratique.



**Une dynamique solidaire**

# Collège-Lycée-CIO

Profession  
EDUCATION

Mai 2001

PERSONNELS DES  
COLLEGES,  
LYCÉES ET  
CENTRES  
D'INFORMATION  
ET D'ORIENTATION

Collèges: nouvelles mesures	p. II
Collégiens en LP ?	p. III
Le lycée	page IV
Mouvement 2001	page V
Première affectation	page VI



Surveillance et correction d'examens	page VII
Précarité dans les CIO	page VIII

## COLLÈGE : DES CHANGEMENTS ANNONCÉS

La structure globale du collège ne sera pas modifiée: les changements dans la vie quotidienne devraient s'effectuer progressivement et permettre davantage d'individualisation dans la prise en charge des élèves.

**A**u delà des intentions et principes affichés par le ministre, des mesures précises vont, dès la prochaine rentrée puis à chacune des suivantes, amener des changements dans la vie quotidienne des collèges. Dès la rentrée 2001, mise en place de la nouvelle 6<sup>ème</sup> et diffusion du "cahier des exigences" établi par le Conseil national des programmes ; à la rentrée 2002, mise en place des nouvelles 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ; la nouvelle 3<sup>ème</sup> et le brevet d'études fondamentales seront le jour à la rentrée 2003. Certains changements pourront être anticipés, accélérés ou expérimentés par les volontaires. La structure globale du collège n'est pas modifiée: maintien des trois cycles correspondant à la 6<sup>ème</sup> (inté-



Les principales nouveautés visent à renforcer les marges de manœuvres des établissements.

gration dans le collège de la République), à l'ensemble 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> (approfondissements et découvertes) et à la 3<sup>ème</sup> (orientation). Les modifications concernent principalement :

- **les horaires** (voir tableaux-page suivante) : outre le retour annoncé à des horaires nationaux unifiés en 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> (disparition des fourchettes), les principales nouveautés visent à renforcer les marges de manœuvre de l'établissement : globalisation des moyens affectés aux diverses aides, heures-année non affectées et laissées à la libre utilisation de l'établissement, possibilité d'une dotation complémentaire contractualisée et modulée en fonction des projets et des résultats (0 à 4 heures);

- **la prise en charge** des élèves. Ainsi dès la prochaine rentrée, les collèges devront consacrer à l'intégration des élèves en 6<sup>ème</sup> un horaire explicite durant les premières semaines.

### PRENDRE EN CHARGE LA DIFFICULTÉ

Des actions d'aide aux élèves en difficulté devront être mises en place explorant d'autres voies que la simple reprise de ce qui a déjà été fait en classe et s'appuyant sur des modalités variées de regroupement d'élèves.

Pour les élèves en très grande difficulté et/ou en rupture avec le collège, des solutions très individualisées devront être recherchées et suivies par des équipes res-

treintes regroupant autour du chef d'établissement des enseignants volontaires partiellement déchargés et d'autres personnels;

- **la diversification** des démarches : *exit* les parcours diversifiés en 5<sup>ème</sup> et les travaux croisés en 4<sup>ème</sup>, voici les "itinéraires de découverte".

La transformation est bien réelle : cadrage plus ferme, volonté réelle d'éviter l'effet de filière, tentative de favoriser le travail interdisciplinaire et l'activité des élèves en sont les caractéristiques. En 3<sup>ème</sup>, 15% environ de l'horaire concernera des enseignements choisis par l'élève;

- **l'évaluation** : à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, l'évaluation est maintenue mais concernera d'autres disciplines. Une évaluation aura lieu à l'entrée en 5<sup>ème</sup> avec pour fonction de mesurer la qualité de l'intégration réalisée en 6<sup>ème</sup>. Un brevet d'études fondamentales sera mis en place en fin de 3<sup>ème</sup> et comportera des épreuves anticipées en 4<sup>ème</sup>. Hésitant entre un plagiat du baccalauréat et une résurrection du certificat d'études primaires, il ne semble pas vraiment remplir une fonction utile dans la forme où il est proposé.

Daniel Mansoz

## COLLÈGE: NOUVELLES MESURES

## Création d'un brevet d'études fondamentales

C'est ce que propose le ministre se référant à la fois au certificat d'études primaires et au baccalauréat. Il s'agit selon lui de "couronner l'ensemble du parcours de la scolarité obligatoire par un diplôme unique" et de redonner de l'importance, trop minimisée selon lui, à un rite de passage. Le brevet d'études fondamentales sera donc obligatoire et "sera un élément déterminant au moment de la décision du conseil de classe pour la poursuite d'études". Ce brevet devrait conduire à moderniser l'évaluation dans ses contenus (à côté d'une série de compétences dont la vérification est obligatoire pour tous, il permettra aux élèves de valoriser leurs points forts par une part optionnelle) et dans ses modalités (trouver les moyens d'une évaluation la plus objective possible de compétences essentielles telles que l'autonomie d'expression et de jugement, la capacité de convaincre et

d'argumenter à l'oral comme à l'écrit). Il comportera une épreuve anticipée à la fin du cycle central et intégrera l'évaluation des réalisations liées aux itinéraires de découverte.



*Bien qu'encore peu précise, la proposition laisse apparaître un brevet trop normalisé (référence au modèle du bac dont on connaît les ravages sur la structuration des apprentissages au lycée) et à prétention exhaustive (toutes les activités doivent s'y trouver). Pour sanctionner la fin du parcours commun de formation qui n'est pas la fin de toute formation, le Sgen-CFDT se prononce plutôt pour une attestation des compétences maîtrisée assortie de conseils, de compléments éventuels de formation en fonction de la voie choisie pour la poursuite d'étude.*

## Itinéraires de découverte

Mis en place dans les classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, ils sont dotés de 2 heures hebdomadaires et représentent une autre manière de parcourir et approfondir les programmes. Ils ont l'ambition de permettre une approche interdisciplinaire, de valoriser chez les élèves le travail autonome sur projet (réalisations individuelles ou collectives); de favoriser le travail en équipe des enseignants. Chaque élève fera un choix d'itinéraires dans un ensemble de 4 pôles et devra effectuer un parcours d'une durée de 11 à 12 semaines dans chacun des 4 pôles à raison de 2 par année. Les 4 pôles proposés sont :

- découverte de la Nature et du Corps humain;
- découverte des Arts et des Humanités;
- découverte des Langues et des Civilisations;
- initiation à la Création et aux Techniques.

Le Conseil d'administration pourra, sous le contrôle de l'Inspection académique, définir d'autres associations (Arts et Techniques, par exemple).

## Troisième d'orientation

C'est ainsi que se nommera la classe de troisième de collège dès la rentrée 2003. Elle concernera tous les élèves qui devront tous apprendre deux langues vivantes.

Une nouvelle répartition des enseignements laissera une part de choix aux élèves : 15% de l'horaire de la classe de troisième seront consacrés à des enseignements choisis par les élèves parmi les domaines suivants :

- langues et cultures de l'Antiquité;
- langues et cultures du monde;
- arts;
- sciences expérimentales;
- technologie;
- découverte professionnelle.

Sur la base de 4 heures hebdomadaires, l'élève pourra faire le choix de deux domaines à raison de deux heures pour chacun. Exception : le domaine "découverte professionnelle" aura 4 heures minimum.

Le domaine des sciences et techniques pourrait offrir trois possibilités : 3 heures hebdomadaires pour les élèves se contentant des enseignements du tronc commun, 5 heures pour ceux choisissant le supplément sciences expérimentales ou technologie et 7 heures pour ceux qui choisiraient ces deux domaines. Il est par ailleurs prévu qu'une convention pourrait être passée avec un LP pour l'accueil d'élèves soit pour des enseignements de découverte professionnelle soit pour la totalité des enseignements.

*Le Sgen-CFDT est hostile à cette dernière solution (accueil en LP pour la totalité des enseignements). Il se prononce d'autre part pour que le domaine découverte professionnelle fasse partie du tronc commun.*

## LES HORAIRES ANNONCÉS

Horaires actuels	Horaires proposés par le ministre
<b>En 6<sup>ème</sup></b> 26 heures/professeur + HSE éventuelles (= 2 heures d'études dirigées, heures de remise à niveau). 23 ou 24 heures pour les élèves	29 heures dont 2 heures pour l'accueil et l'encadrement du travail personnel des élèves et 1 heure non affectée. Supplément de 0 à 4 heures pour les élèves en difficulté. Attribution modulée en fonction de la qualité des projets et des résultats obtenus.
<b>En 5<sup>ème</sup></b> 25 h30 de dotation globale. Horaire élèves avec fourchettes dont la limite basse est de 23 heures + 2 h30 de parcours diversifiés + 2 heures pour le latin	26 heures dont 2 heures pour les itinéraires de découverte et 1 heure non affectée. 25 heures/élèves dont 2 h pour les itinéraires de découverte.
<b>En 4<sup>ème</sup></b> 28 h30 de dotation globale. Horaires élèves avec fourchettes : 26 heures en moyenne de tronc commun dont les LV + 2 h30 pour les travaux croisés. 3 heures pour le latin	29 heures dont 2 h pour les itinéraires de découverte et 1 heure non affectée. Horaires élèves = 26 heures de tronc commun + 2 heures pour les itinéraires de découverte + utilisation de l'heure non affectée.
<b>En 3<sup>ème</sup></b> 28 h30 de dotation globale. Horaire élèves = 28 h30 dont LV2. Heures en plus pour langues anciennes	29 heures dont 4 heures pour les domaines optionnels et 1 heure non affectée. Horaires élèves = 24 heures de tronc commun + 4 heures d'options (éventuellement plus si option découverte professionnelle) + éventuellement heure non affectée.

## COLLÉGIENS EN LYCÉE PROFESSIONNEL

## EN BREF

**DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE ?**

**Dans le nouveau collège, il n'y aura plus qu'une seule troisième, la troisième d'orientation. Il semblerait cependant qu'une modularité centrée sur la notion de découverte professionnelle permette une certaine dose de pré-orientation vers le lycée professionnel...**

**Le Sgen-CFDT refuse une telle modalité. Affaire à suivre.**

**L**a réforme des collèges n'est pas sans incidence côté lycées professionnels.

Ces derniers mois, le ministre délégué à l'enseignement professionnel est intervenu de manière soutenue dans les médias tendant par ce biais à promouvoir une orientation précoce en fin de cinquième vers l'enseignement professionnel.

Le 5 avril, Jack Lang a présenté les grandes lignes de la réforme du collège. Si Jean Luc Mélenchon n'obtient pas satisfaction sur l'orientation en fin de cinquième, le projet Lang est plus ambigu en ce qui concerne les classes de troisième de "découverte professionnelle" implantées en lycée professionnel et qui ressemblent fort aux troisièmes technologiques actuelles.

Dans le nouveau collège, il n'y aura plus qu'une seule troisième, la troisième d'orientation. Quinze pour cent de l'horaire de la classe sera consacré à des enseignements choisis par les élèves dans cinq domaines, dont un domaine dit de "découverte professionnelle". Cette découverte professionnelle pourra se faire partiellement ou totalement en lycée professionnel. C'est le seul domaine surdoté en horaire (4 heures hebdomadaires au minimum contre deux pour les autres domaines). Les élèves auront-ils alors les mêmes enseignements ? Le ministre affirme que "les élèves ne sauraient être enfermés dans une voie ou une spécialité irréversible".



La mise en place de la nouvelle troisième est prévue pour septembre 2003

Certes à l'issue de cette classe de troisième implantée en LP les élèves auront officiellement les mêmes choix d'orientation que leurs camarades restés au collège : seconde générale, seconde professionnelle, seconde technologique, mais c'est un choix qui risque d'être largement théorique. Les élèves seront, de fait, pré-orientés vers l'enseignement professionnel.

#### **ORIENTER OU AIGUILLONNER...**

Certes, le nouveau brevet de fin d'études sera le même pour tous les élèves, mais il y aura des options fortement coefficientées. Dans le brevet actuel on appelle cela des séries (générale, professionnelle et technologique). Pour éviter les dérives qu'on a connues avec les classes technologiques en

LP, la réforme prévoit des garde fous. Les classes de troisième en lycée professionnel devront répondre à un cahier des charges précis, défini nationalement, avec un projet pédagogique. La convention devra même préciser "les conditions de collaboration entre les collèges et les lycées professionnels".

La mise en place de cette nouvelle troisième est prévue pour septembre 2003. Pourtant, certaines académies ont déjà anticipé avec des dénominations diverses : troisièmes préparatoires à la voie professionnelle ici, classes d'orientation "active" ailleurs... Le ministre déclare même que "les premiers bilans sont positifs et pourront servir de référence". Or ces éventuels bilans n'ont jamais été rendus publics.

La vigilance s'impose !

**Daniel Trillon**

#### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES.**

Des textes concernant l'organisation des procédures disciplinaires et le règlement intérieur ont été publiés au BO spécial n° 8 du 13 juillet 2000. La Desco vient d'adresser au Sgen-CFDT un dossier d'accompagnement de ce numéro spécial du BO. Il se compose d'un livret rappelant les causes, les objectifs et les modalités de la démarche ainsi que de 14 fiches organisées en 4 chapitres : principes généraux, sanctions et punitions, domaine pédagogique, domaine institutionnel.

Ce dossier est accessible à partir du portail éducation :

[www.education.fr](http://www.education.fr)

ou directement sur le site eduscol :

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Il donne des précisions utiles tant sur la démarche, les objectifs visés que sur la façon de procéder.

C'est le blocage progressif de la situation qui a rendu nécessaire la modification des textes existants : en effet, face à la montée des incivilités, voire de la violence, la multiplication des exclusions d'élèves par les conseils de discipline ainsi que des signalements à la justice n'a apporté aucune amélioration significative. Le travail entrepris pour trouver des réponses plus adaptées a visé trois objectifs : mieux graduer les réponses aux actes répréhensibles, inscrire ces réponses dans une démarche éducative et les fonder sur les principes généraux du droit. Les fiches répondent aux interrogations soulevées par les textes.

Il est ainsi rappelé que le règlement intérieur devra être modifié pour une mise en application au plus tard à la rentrée 2001. Il faut rappeler que ne peuvent être prononcées que les punitions explicitement prévues au règlement intérieur et selon les modalités qu'il détermine.

De plus des mesures telles que réparations, prévention, accompagnement ou sursis ne sont possibles que si le règlement intérieur les prévoit et en définit les conditions et modalités d'application. La question de la non confusion entre évaluation du travail scolaire et domaine disciplinaire est explicitée et en particulier le problème de l'utilisation du zéro.

Au total un document utile qu'il faut conseiller de consulter.

## Epreuves anticipées de français (EAF)

Afin de mettre en cohérence les nouveaux programmes et l'évaluation finale, le ministère propose une nouvelle définition de l'EAF qui sera débattue en mai

### Compétences et connaissances requises :

- maîtrise de la langue et de l'expression orale et écrite,
  - aptitude à lire, analyser, interpréter des textes et documents, à dégager une problématique, à mobiliser une culture littéraire fondée sur la connaissance du programme de 1<sup>ère</sup>. sur des lectures et une expérience personnelle,
  - aptitude à construire un jugement argumenté,
  - exercice raisonné de la faculté d'invention.
- À l'écrit : le sujet serait construit à partir d'un corpus de textes et documents, y compris iconographiques. La problématique est liée explicitement à un ou des objets d'étude du programme de 1<sup>ère</sup>. Une à trois questions portent sur le corpus. Ensuite, il est demandé aux élèves " des travaux d'écriture " qui peuvent être soit une écriture de dissertation, soit une écriture de commentaire, soit une écriture d'intervention.



*L'épreuve doit correspondre à la philosophie des nouveaux programmes car on constate que bien souvent l'évaluation pilote la formation. Par ailleurs, il faut que les élèves soient évalués sur des contenus précis, un programme et des compétences acquises, pour que l'épreuve ne soit pas considérée par eux comme une " loterie ". Il faudrait aussi préciser les critères d'évaluation et le niveau d'exigence.*

*En ce qui concerne l'oral, le Sgen-CFDT est favo-*

*nable au fait que l'élève soit interrogé sur un texte non étudié mais qui corresponde au travail effectué pendant l'année, à condition qu'un temps de préparation plus long soit prévu. De plus, il est nécessaire qu'on facilite le travail des enseignants (journée de concertation par exemple) pour qu'ils puissent mutualiser leurs outils et harmoniser les critères d'évaluation. Le Sgen-CFDT ne comprendrait pas qu'après un temps de consultation des enseignants, des groupes de pression aient plus d'audience auprès du ministère que les organisations représentatives des personnels du 2<sup>nd</sup> degré.*

(Le supplément n° 132 d'avril 2001 du Français aujourd'hui, revue de l'association française des enseignants de français (AFEF) comporte un dossier complet sur l'EAF, comprenant en particulier l'élaboration de maquettes de sujets élaborés à partir du projet ministériel. Par ailleurs, ils diffusent un modèle de lettre à envoyer au ministre pour peser dans le débat.

*Le Français aujourd'hui, 19 rue des Martyrs, 75009 Paris)*

## EPS

Enseignement de détermination d'EPS : réponse positive du ministre à la lettre intersyndicale Sgen-CFDT, Snep-FSU, Se-Unsa. L'expérimentation mise en place en 2000 est pérennisée compte tenu des résultats positifs présentés par le groupe de travail (auquel a participé le Sgen-CFDT). Un enseignement complémentaire à l'enseignement obli-

gatoire d'EPS du tronc commun sera créé dans le cycle terminal des voies générales et technologiques, affecté du coefficient 2 au bac. Le groupe d'experts EPS est chargé d'élaborer un programme afin que ces mesures soient applicables dès la rentrée 2001. L'horaire de cet enseignement sera de 4 heures (en plus des 2 heures d'EPS du tronc

commun). Les TPE pourront pour partie porter sur l'EPS. Pour le Sgen-CFDT, l'EPS peut contribuer, au même titre que d'autres disciplines, à la réussite des élèves, à certaines conditions : l'existence d'un programme généraliste et une lettre de cadrage national précisant les conditions d'implantation de ces sections, afin d'éviter des dérives.

## Interventions des entreprises en milieu scolaire

### Code de bonne conduite

Une note de service (numéro 2001-053 publiée au BO 14 du 5 avril) vient rappeler principes et règles que doivent respecter établissements et entreprises, lors des opérations de "partenariat pédagogique". Voir aussi la note de service n° 95-102 du 27 avril 1995 et la note de service n° 99-119 du 9 août 1999 (RLR 554-9).

La note fixe d'abord quelques règles concernant les opérations à caractère publicitaire :

- interdiction de tout démarchage et de toute publicité commerciale en milieu scolaire,
  - interdiction de diffusion des données personnelles des élèves,
  - restriction des encarts publicitaires dans les plaquettes de présentation des établissements scolaires : seules peuvent être admises des publicités relatives à des activités parascolaires ou pour des entreprises qui accueillent des stagiaires. Le contrat de réalisation de telles plaquettes doit respecter la réglementation des marchés publics,
  - limitation de la publicité sur les distributeurs automatiques de boissons ou d'alimentation : l'appareil ne doit pas être en lui-même un support publicitaire.
- La seconde partie qui traite du problème du partenariat rappelle des principes :
- c'est l'établissement qui a la liberté d'accepter tel ou tel partenariat, le chef d'établissement devant avoir recueilli l'avis des équipes pédagogiques,
  - de telles actions ne peuvent se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées mais doivent s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires et être liées à

l'éducation, favoriser un apport technique ou encore correspondre à une action spécifique (commémoration, action locale),

- c'est aux professeurs de s'assurer de l'intérêt pédagogique des documents élaborés par une entreprise, en veillant en particulier " aux messages non apparents en première lecture susceptibles d'être contenus dans ces documents pédagogiques, qui représentent pour l'entreprise un vecteur publicitaire",
- toute action de partenariat doit respecter les valeurs fondamentales du service public de l'éducation et n'est destinée qu'à faire connaître aux élèves une entreprise et ses modalités de fonctionnement,
- une convention de partenariat, signée par le chef d'établissement avec l'autorisation du conseil d'administration, doit être conclue entre l'entreprise et l'établissement,
- toute forme de rémunération des personnels des établissements scolaires, à l'occasion des opérations de partenariat, est évidemment exclue. Les mêmes principes doivent être suivis en ce qui concerne les concours. Concernant le partenariat pour l'usage des produits multimédias, la note donne une suite de recommandations un peu confuses que les caractéristiques de ces nouveaux médias et les contraintes financières et techniques risquent de rendre difficiles à respecter. Un code à diffuser et sur lequel s'appuyer pour obtenir qu'au besoin le conseil d'administration soit saisi et mette à plat les partenariats en cours ou prévus dans l'établissement.

## MOUVEMENT 2001

## Bilan des opérations interacadémiques

**Postes spécifiques :**

4250 candidatures pour 1165 postes vacants publiés sur Siam ont été examinées par des groupes de travail au cours desquels les élus CAPN ont été informés des propositions des inspecteurs généraux, avant qu'elles ne soient validées par les formations paritaires. Le rôle des élus n'est pas de proposer d'autres candidats ou d'estimer les qualités des collègues mais de s'assurer du respect des règles, en particulier que seuls soient pourvus les postes effectivement portés à la connaissance de tous les candidats par la publication sur Siam.

**Mouvement général :**

Les formations paritaires se sont déroulées selon le calendrier prévu, sauf l'anglais retardé par une erreur de répartition des soldes qui a obligé à recommencer les opérations. Les élus du Sgen-CFDT se sont associés à la demande intersyndicale de révision des barèmes décelés par eux ou par des élus CAPA. Mais ils se sont montrés plus réservés quand certains tentaient de faire des FPM nationales des instances de vérification générale des barèmes, en l'absence de toute pièce justificative. Pour le Sgen-CFDT, le ministère doit donner aux rectorats les moyens d'assurer la vérification des barèmes (circulaire claire, arbitrage rapide sur les questions d'interprétation, algorithme fiable et performant...) et assurer aux personnels et aux élus de meilleures conditions de préparation des opérations (délais plus longs, formation technique plus complète...).

**Quelques chiffres :**

Avant un bilan plus complet, on peut noter que le nombre de titulaires demandant une mutation interacadémique est resté stable (un peu plus de 23000 demandes) ; le total des titulaires mutés est en baisse (9200 contre 11000 en 2000) ; sans doute l'effet cumulé de plusieurs bonifications qui avantagent les stagiaires IUFM par rapport aux titulaires à faible ancienneté : 50 points sur le premier vœu, 90 points pour mutation simultanée aux conjoints stagiaires contre 60 à ceux affectés dans le même département. Le taux de mutation varie selon les corps et les disciplines : moins de 30% pour les SES, STI et disciplines professionnelles des PLP, près de 50% en lettres, anglais, SVT et musique, avec une moyenne de 40%. À noter que 83% des titulaires mutés le sont sur leur premier vœu.

Les stagiaires en situation sont plus affectés sur leur premier vœu que les sortants d'IUFM (respectivement 75 et 50%) ; leur taux d'affectation en extension est similaire (6 et 8%).

Pour le Sgen-CFDT, il est temps d'ouvrir une réflexion sur le barème du mouvement pour le rendre plus lisible et plus équilibré. Cependant, aucune révision du barème ne réglera les problèmes auxquels se heurtent les enseignants jeunes ou moins jeunes qui demandent une nouvelle affectation : insuffisance des recrutements pour répondre aux besoins du système éducatif, déséquilibres démographiques entre les régions, insuffisance des dispositifs d'accueil et de

formation des débutants pour les aider à s'insérer dans le métier, aide à la mobilité.

**Des Pep 1 aux Pep 4 :**

Où comment improviser une réponse insuffisante aux problèmes des établissements difficiles dans des quartiers ou des zones défavorisées. Annoncé par Jack Lang il y a quelques semaines, un dispositif expérimental pour favoriser la stabilité des personnels dans une certaine d'établissements d'Ile de France a été soumis aux organisations syndicales. Outre la mise en place précipitée qui risque de le réduire cette année au rang de gadget, le Sgen-CFDT critique le recours à des pratiques qui ont déjà fait la preuve de leur peu d'efficacité au moment de la création des établissements sensibles : candidatures in-

dividuelles, sélectionnées après avis du chef d'établissement (sur quel projet, quel dossier, quels critères?), attribution de bonifications de barèmes pour une mutation ultérieure, promesse d'un avancement accéléré ne sont pas de nature à remédier au problème. Certaines propositions sont plus intéressantes : mise en place d'un dispositif d'accompagnement des enseignants, recensement de leurs besoins en matière de formation, possibilité pour des volontaires de s'investir dans ces établissements pendant une période donnée, tout en conservant leur affectation antérieure. Mais ce qui répond le plus aux demandes des personnels est un abondement de la dotation horaire des ces établissements pour permettre d'assouplir l'organisation des emplois du temps et de favoriser la concertation au sein des équipes : ce serait en effet un aménagement de nature à changer les conditions d'exercice du métier ; il est urgent que le ministère indique quels moyens

concrets il compte affecter à ce dispositif pour qu'il provoque un changement significatif dès la rentrée. C'est en favorisant la constitution d'équipes autour d'un projet et en leur donnant les moyens de le réaliser qu'on attirera et stabilisera des personnels motivés.

**Mouvement intra académique :**

Pour confier le suivi de votre dossier aux élus du Sgen-CFDT, être conseillé-e et informé-e, remplissez très vite votre fiche syndicale. Toujours par minitel : 3614 Sgenmut et nouveau par Internet : [www.sgen-cfdt-plus.org](http://www.sgen-cfdt-plus.org) En outre sur ce nouveau site : les barres du mouvement interacadémique, des informations sur la phase intra académique, la possibilité d'interroger les élus du Sgen-CFDT.

Pour entrer votre  
fiche  
3614 sgenmut  
ou  
<http://www.sgen-cfdt-plus.org>

## PRÉRENTRÉE 2001

La rentrée des élèves est fixée au mercredi 5 septembre pour les lycées et collèges, la prérentrée aux lundi 3 et mardi 4 septembre. Comme elle comprend, au total 2,5 jours, une demi-journée est reportée à une date ultérieure qui doit se situer avant les vacances de Toussaint et en dehors de l'emploi du temps normal des élèves. Il est possible de fractionner autrement en reportant plus d'une demi-journée.

Le programme de ces journées, défini par le chef d'établissement, doit favoriser :  
- la communication entre personnels de l'établissement,  
- l'accueil des nouveaux,  
- le développement d'échanges sur la prise en charge des élèves en difficulté,  
- l'élaboration du programme pédagogique de l'année,  
- la réflexion sur la mise en œuvre des réformes,

- la mobilisation de l'équipe éducative sur des thèmes de réflexion communs. Pour le Sgen-CFDT, la prérentrée est effectivement un moment essentiel d'échanges et d'organisation de l'année. Il est indispensable, pour éviter de perdre le temps qui y est consacré, de définir le déroulement et le contenu de ces journées lors du dernier Conseil d'administration de l'année scolaire précédente.

## MOUVEMENT

## Première affectation - mutation interacadémique : conseils pratiques

Vous venez d'obtenir votre première affectation ou votre mutation dans une nouvelle académie : voici quelques réponses aux questions pratiques que vous vous posez.

**Salaire et indemnités**

- *Comment ne pas avoir d'interruption à la rentrée?*

C'est le service payeur de l'ancienne académie qui assure le paiement du mois de septembre. Le transfert des pièces entre les deux académies est assuré par l'administration ; mais vous devrez, dès la rentrée, signer votre procès-verbal d'installation dans votre nouvel établissement (titulaire de zone, dans votre établissement de rattachement) : remplissez cette formalité le plus tôt possible.

- *Son montant peut-il être modifié?*

À la marge, en fonction de l'indemnité de résidence. Le territoire est divisé en trois zones (cf. circulaire fonction publique 1776-B-2A du 25/09/91) ; en fonction de votre résidence administrative, l'indemnité correspond à un pourcentage (3%, 1% ou 0%) du traitement indiciaire. Les indemnités liées au corps ou à la fonction (suivi et orientation des élèves, sujétion particulière...) sont identiques quelle que soit l'académie.

Vous pouvez aussi percevoir une indemnité liée à votre affectation : indemnité spécifique Zep 1064,70 € (6984 F) ; bonification indiciaire de 30 points pour exercice en établissement sensible ; indemnité de su-

jétion spéciale de remplacement, si vous effectuez des remplacements inférieurs à l'année scolaire.

Pour plus de précisions, consultez le *Vade mecum* du Sgen-CFDT ou demandez la brochure correspondant à votre situation.

**Déménagement - logement**

- *Aurai-je droit à une prime d'installation?*

Depuis 1996, il n'est plus versé d'indemnité de première affectation. Une prime spéciale d'installation est versée pour une affectation dans une commune d'Île de France ou de la communauté urbaine de Lille ; elle est réservée aux personnels recevant une 1<sup>ère</sup> affectation comme titulaire et accédant à un grade dont l'indice brut du premier échelon est inférieur à l'indice brut 415 (majoré 369). Parmi les enseignants, y ont donc droit les certifiés, CPE, CO-P, PLP mais pas les agrégés. Elle est versée en une seule fois, son montant actuel est fixé à un peu plus de 2286,74 (15 000 F).

- *Mes frais de déménagement seront-ils remboursés?*

Demandez à la rentrée, dans votre établissement, le dossier de paiement de l'indemnité de changement de résidence. Son montant, forfaitaire, dépend de la distance et du volume du mobilier, calculé en fonction du nombre de personnes prises en charge (agent, conjoint, concubin ou partenaire de Pacs, enfant ou ascendant à

charge). Il n'y a pas à fournir de devis ou de facture mais le déménagement doit être effectif dans les neuf mois suivant la mutation. L'indemnité est versée par le rectorat d'arrivée, si vous remplissez les conditions exigées, en particulier, une durée minimale d'affectation dans la résidence pour une mutation demandée (5 ans, ramenée à 3 ans pour la première mutation dans le corps). Pas d'indemnité en cas de première affectation (sauf MA ou MI-SE justifiant de 5 ans de services antérieurs), de départ en disponibilité et congé, d'affectation à titre provisoire.

La réglementation est complexe, pour connaître les détails concernant votre situation, demandez à votre syndicat départemental ou académique la fiche "changement de résidence" ou consultez le *Vade mecum* du Sgen-CFDT, livre 3 IV-2 p. 10.

- *Puis-je être aidé pour trouver un logement?*

Il faut savoir qu'un contingent de logements sociaux doit être affecté aux fonctionnaires. Renseignez-vous en préfecture, auprès des offices HLM ou de la mairie. Le service social du rectorat peut vous renseigner sur les mesures prises par l'académie pour aider les nouveaux arrivants ; enfin, lorsque des logements de fonction restent vides dans les établissements, ils peuvent être loués aux personnels : informez vous dans votre établissement dès votre affectation.

**Service**

- *Puis-je obtenir un temps partiel?*

Vous pouvez formuler une demande au recteur de votre nouvelle académie, qui ne peut vous opposer la date limite qu'il a fixée aux collègues qui y sont affectés. L'autorisation de temps partiel est rarement refusée (vous pouvez faire appel de ce refus devant la Capa), c'est la quotité demandée que l'administration peut vous demander de modifier pour répondre aux "besoins du service".

Le mi-temps pour "raisons familiales" (enfant de moins de trois ans, conjoint, enfant ou ascendant malade ou handicapé) est de droit.

- *Comment avoir une disponibilité ou un congé?*

Déposez très rapidement une demande auprès du rectorat d'arrivée ; les demandes pour raisons familiales (suivre conjoint, élever un enfant de moins de huit ans, soigner un enfant, conjoint ou ascendant handicapé) sont de droit ; les autres (convenance personnelle, études) sont appréciées par le recteur en fonction des "besoins du service". Si un congé ou une disponibilité vous est accordé, vous n'aurez pas d'affectation définitive au mouvement intra-académique, mais resterez titulaire de l'académie : en 2002, vous ne participerez à la phase interacadémique que si vous souhaitez en changer. En cas de difficulté, alertez immédiatement les élus Capa de l'académie.

**Changement de situation**

- *Puis-je encore changer d'académie?*

Si un changement imprévu se produit dans votre situation (mutation ou changement d'emploi du conjoint, engagement d'une procédure de divorce, maladie ou accident, réintégration tardive...) et qu'il nécessite un changement d'académie que vous n'aviez pu prévoir au moment des opérations du mouvement interacadémique, vous pouvez formuler une demande d'affectation à titre provisoire (ATP) auprès du recteur. Ces demandes sont examinées au cas par cas pendant l'été, par le ministère qui prend sa décision en fonction des besoins des académies et de la situation du demandeur (motif de la demande et barème).

Il faut constituer un dossier précis et argumenté (au besoin contactez le médecin-conseil ou le service social de votre rectorat) et s'armer de patience, la décision pouvant n'intervenir que dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août. Envoyez le double aux élus nationaux du Sgen-CFDT qui interviendront au ministère et vous informeront. En cas d'ATP, vous perdrez votre affectation antérieure et le rectorat d'arrivée vous affectera pour un an sur un poste provisoire ou en remplacement.

Vous devrez participer au prochain mouvement interacadémique (l'année d'ATP s'ajoutera à votre ancienneté de poste pour le calcul du barème).

## EXAMENS

## Surveillance et correction

## Participation aux jurys

La participation aux examens (surveillance, correction, interrogation, secrétariat du jury, jury) est une obligation de service qui fait partie des charges statutaires (décret du 17/12/1933 - RLR 700-4). Sauf cas de force majeure, le fait de ne pas accomplir cette obligation correspond à "une faute professionnelle" (circulaire du 20/04/61).

Le refus de prendre part à un jury sous une forme ou une autre est juridiquement assimilé à un acte de grève avec retenue de traitement (1/30<sup>ème</sup> par jour), y compris les jours de vacances scolaires "à compter du jour où le fonctionnaire manifeste son intention et jusqu'au jour où celle-ci prend fin" (circulaire du 4/07/61).

Vous pouvez être convoqué-e, même si vous n'assurez pas de cours dans une classe d'examen (un certifié ou agrégé de collège peut en principe être de jury de baccalauréat) ou si vous êtes stagiaire.

C'est au moment de remplir la fiche annuelle de renseignements que vous pouvez indiquer que, dans l'intérêt même des candidats, vous ne souhaitez pas être convoqué-e pour tel ou tel examen (niveau que vous ne connaissez pas, nouveau programme, débutant, etc...).

Si vous recevez malgré tout une convocation, demandez à votre chef d'établissement d'inter-

venir au rectorat pour obtenir une modification.

Ces réserves faites, il est souhaitable que tous les examinateurs potentiels soient convoqués pour que la charge de travail soit équitablement répartie.

## Surveillance

Elle fait partie de vos obligations de service : votre chef d'établissement peut vous convoquer pour surveiller une ou plusieurs épreuves, dans votre établissement ou un établissement voisin, centre d'examen.

Les professeurs de philosophie devant assurer la correction de copies doivent être "dispensés de toute surveillance d'autres épreuves écrites" que celle de philosophie (BO n°6 du 8-02-01). Par delà cette exception, il paraît naturel que la répartition des surveillances tienne compte des charges de correction ou d'épreuves orales imposées par ailleurs.

## Sujets

Pour les procédures d'élaboration et de choix des sujets du baccalauréat, voir les notes de service 92-332 du 12/11/92 et 96-084 du 19/03/96. Vous ne pouvez refuser de fournir un sujet demandé (circulaire 65-87 du 17/02/85).

## Correction et harmonisation des notes

(Voir la note de service 95-113 du 9 mai 1995 et 98-075 du 2/04/98)

Chaque correcteur est tenu de participer aux réunions d'entente et d'harmonisation, qui n'ont pas pour objectif essentiel de faire modifier les notes portées par le correcteur mais d'assurer aux candidats la meilleure équité possible.

## Rémunération

Ne donnent lieu à aucune rémunération :

- la préparation et le choix des sujets d'examen

- la surveillance des épreuves écrites.

La correction des copies est rémunérée à l'unité ; la totalité des copies corrigées en dehors des vacances scolaires n'est pas rétribuée (art. 6 du décret 56-585 et arrêté du 13/06/66).

- Brevet des collèges : Vingt copies non rémunérées par jour ouvrable de période scolaire ; taux :
  - 0,76 € (4,97 F) pour le français ;
  - 0,61 € (3,97 F) pour les autres épreuves .

- Baccalauréat : 30 % du nombre des copies ne sont pas rémunérées ; taux : 1,41 € (9,27 F) par copie, majoré de 25%, soit en fait 1,77 € (11,59 F) pour les épreuves principales et l'épreuve anticipée de français. Pour la liste des épreuves, voir au BO n° 24 du 15/06/95 et au BO n° 36 du 05/10/95, arrêté du 28/07/95 (RLR 213-6).

- BTS : cinq copies non rémunérées par jour ouvrable de période scolaire ; taux : 2,52 € (16,56 F) pour les épreuves fondamen-

tales ; 2,02 € (13,25 F) pour les autres.

Les interrogations orales sont rémunérées à la vacation (décret 56-585 article 14). La vacation comprend au moins quatre heures d'examen oral, plus le temps nécessaire pour arrêter les notes et la délibération du jury.

Pour les séances durant entre trois et quatre heures, 3/4 de vacation, entre deux et deux heures, 1/2 vacation et entre deux et une heure, 1/4 de vacation.

Abattement de 25% pour les épreuves facultatives (BO n°24 du 16/06/95). La durée de la vacation est calculée en fonction du nombre de candidats et du temps imparti à l'épreuve par le règlement de l'examen.

Taux de la vacation :

Brevet : 15,15 (99,35 F) ;  
Baccalauréat : 35,34 € (231,81 F) ;  
BTS : 50,49 (331,16 F) .

Les épreuves pratiques sont rémunérées selon la nature réelle de l'épreuve. Voir les BO n°24 du 15/06/95 (RLR 213-6) ; n°25 du 23/06/94 et BO spécial n° 10 du 28/07/94.

## Frais de déplacement

Ils sont versés en cas de déplacement hors de la commune de résidence administrative et de résidence familiale. Frais de transports : ils sont remboursés sur la base du "tarif le moins onéreux du transport en commun le plus adapté", en pratique le plus souvent, la 2<sup>ème</sup>

classe SNCF .

Indemnités forfaitaires de repas et de nuitée : elles sont dues en cas d'absence entre 11 heures et 14 heures et/ou entre 18 heures et 21 heures pour les repas ; entre minuit et 5 heures pour la nuit. Un délai forfaitaire d'une demi-heure est pris en compte avant le départ et après le retour, pour permettre de prendre un transport en commun.

Le décret fonction publique 2000-928 du 22-09-2000 (voir BO n° 38 du 26 octobre 2000) prévoit que l'indemnisation reste forfaitaire mais que l'ordonnateur doit s'assurer de l'effectivité de la dépense. En clair, vous devez fournir un justificatif (billet, ticket, note d'hôtel...).

L'indemnité de repas est réduite de moitié si l'intéressé s'est rendu dans un restaurant administratif. (S'y rendre n'est nullement obligatoire et seule une attestation sur l'honneur peut être exigée).

Taux au 1-09-2000 :

- repas 12,50 € (82 F) ;
- nuitée 48,78 € (320 F) à Paris, 36,59 € (240 F) en province.

Taux au 1-09-2001 :

- repas 12,50 € (82 F) ;
- nuitée 53,36 € (350 F) à Paris, 38,11 € (250 F) en province.

Pour plus d'infos et donner votre avis  
<http://www.sgen-cfdt.org>

## EN BREF

**ACTION 18 HEURES  
EN SEGPA ET ÉREA**

Lors de l'audience accordée aux trois organisations Sgen-CFDT, SnulPP et SE le 6 février dernier, le ministre avait indiqué que l'abaissement horaire des instituteurs spécialisés exerçant en Segpa et Érea trouverait réponse dans le cadre plus large de l'évolution du collège. Or, les orientations sur l'avenir du collège présentées par J. Lang le 5 avril 2001 n'apportent aucune précision sur cette question. L'intersyndicale a donc formulé une nouvelle demande d'audience pour rappeler l'urgence d'un alignement horaire à 18 heures de tous les enseignants exerçant en Segpa. Les organisations entendent remettre à cette occasion au ministre les nombreuses pétitions qui leur sont parvenues.

**ÉPREUVES ANTICIPÉES  
(SESSION 2001)**

Les épreuves anticipées du bac n'étant plus suivies de l'organisation d'un jury spécifique, les commissions d'harmonisation seront particulièrement importantes. De ce fait, le ministère prévoit que ces commissions seront présidées par un IA-IPR ou un enseignant désigné par le recteur.

Elles travailleront à partir des notes saisies par chaque correcteur membre de la commission qui, à l'issue des travaux, pourra apporter des modifications. Bien qu'étant réglementairement provisoires, les notes attribuées après harmonisation par les correcteurs seront communiquées aux candidats. D'éventuelles modifications par les jurys ne pourraient qu'être favorables aux candidats.

En revanche, les copies d'examen des épreuves anticipées ne seront communiquées aux candidats qu'après délibération des jurys et devront être tenues à la disposition des candidats pendant l'année qui suit la session d'examen.

**AGRÉGÉS**

À noter: les dates des CAPN de gestion des agrégés ont été repoussées.  
• Avancement d'échelon: 30/31 mai 2001;  
• Accès à la hors-classe: 4/5 juillet 2001.

## SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION

**PRÉCARITÉ CHEZ LES CO-P**

L'application de la loi sur la résorption de la précarité continue de poser problème pour les personnels non-titulaires des services d'orientation.

Si des mesures sont prévues, elles ne prennent pas suffisamment en compte un certain nombre de cas particuliers, concernant notamment des collègues fragilisés, contractuels ou vacataires.

**A**u Comité technique paritaire ministériel (CTPM), le Sgen-CFDT a été le seul syndicat à déposer des amendements au décret d'application pour que les non-titulaires puissent eux aussi bénéficier de toutes les nouvelles dispositions de la nouvelle loi dite loi "Sapin". En particulier, le Sgen-CFDT a insisté sur la nécessaire prise en compte de l'expérience professionnelle comme équivalente, d'une part, des diplômes requis pour se présenter aux divers concours de recrutement.

Ceci doit permettre à ceux qui n'ont pas la licence de psychologie d'être, enfin, intégrés.

D'autre part, cette même expérience professionnelle doit permettre de moduler la formation: les collègues (dans leur grande majorité) sont déjà détenteurs d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) qui leur confère le titre de psychologue; ils bénéficient aussi des savoir-faire issus de plusieurs années d'ancienneté sur le(s) terrain(s) d'exercice.

**ENGAGEMENTS  
CONCERNANT LA  
VALIDATION DES ACQUIS**

Le ministère s'est engagé à l'occasion du CTPM à mettre en application la validation des acquis professionnels, or il n'en est pas question dans la note de service parue au *Bulletin Officiel de l'Éducation nationale* n°6 du 29 mars 2001.



Quelle sera la prise en compte du cas particulier de ces personnels par les services académiques ?

**RECENSER TOUS LES  
BESOINS**

En conséquence de quoi, la fédération des Sgen-CFDT lance une campagne d'information auprès des personnels concernés; le Sgen-CFDT les invite à se faire connaître afin de mieux relayer auprès du ministère la diversité des situations personnelles.

Il serait pour le moins paradoxal que les professionnels de l'orientation qui, précisément, informent sur la validation des acquis professionnels soient les

seuls à ne pas pouvoir bénéficier de ces mêmes dispositions.

Ce plan de résorption, compte tenu des conditions d'ancienneté exigées, ne résoudra pas, malheureusement, le cas de tous les personnels en situation précaire.

Chaque année de nouveaux personnels sont recrutés pour pourvoir les postes laissés vacants. Une meilleure gestion prévisionnelle des postes et surtout l'augmentation des postes mis au concours seront nécessaires pour résoudre réellement le problème.

Armelle Lamprière

# École

Profession  
EDUCATION



PERSONNELS DES ÉCOLES

Mai 2001

Dysfonctionnements  
de l'école  
pages II et III

Évaluer au cycle II  
page IV

## NOUVEAUX PROGRAMMES

**Les nouveaux programmes ne doivent pas décevoir car on attend d'eux qu'ils contribuent à dessiner une identité professionnelle nouvelle pour les enseignants du premier degré.**

**L**e groupe d'experts commis à la rédaction de nouveaux programmes pour l'école primaire s'apprête à publier ses résultats.

Le travail a été mené dans une discrétion telle que l'on ne sait encore si la communication prévue portera sur l'ensemble des trois cycles de l'élémentaire, ou seulement sur le cycle III ; on ignore de même les axes retenus par les experts.

Ces nouveaux programmes pourtant ne doivent pas décevoir car l'on attend d'eux qu'ils contribuent à dessiner une identité professionnelle nouvelle pour les enseignants du premier degré.

### 1995 - 1999 : UN ACHÈVEMENT DIFFICILE ET IMPRÉCIS

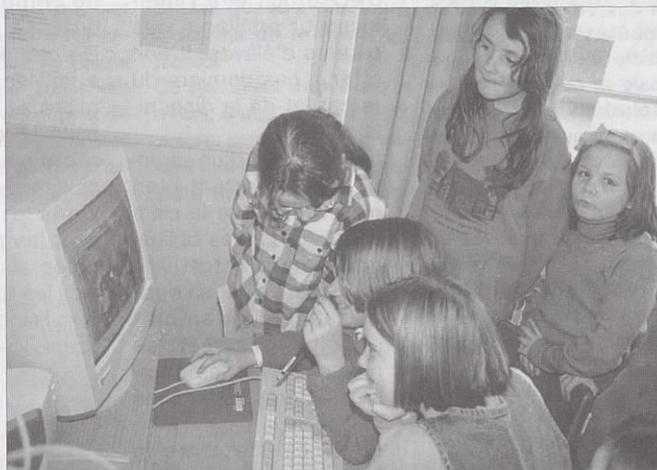
Les efforts entrepris depuis la loi de 1989 pour rénover l'enseignement primaire ont été mal accompagnés par la

programmation officielle des apprentissages. En 1995 le modèle implicite le plus fréquemment perçu dans les programmes restait encore celui de la succession hebdomadaire de différentes disciplines, chacune défendue par un groupe de thuriféraires opposé à tout allègement. Lorsqu'il a fallu faire une place à des enseignements nouveaux, comme les langues vivantes, ou encore un enseignement de l'image, les problèmes de gestion du temps sont alors devenus fort complexes.

### CONSTRUIRE PAR ESSAIS ET ERREURS

Parallèlement, l'abandon recommandé du face à face pédagogique, au profit de méthodes faisant une place aux apprentissages par essais et erreurs, a rendu impossible le respect *stricto sensu* des normes horaires posées par les instructions officielles. L'adoption d'horaires globalisés était moins une preuve de souplesse qu'un aveu d'impuissance face à l'empilement des savoirs. Les impasses et les dérives se sont alors multipliées, chaque enseignant pouvant alors en quelque sorte faire ses choix dans un supermarché pléthorique de matières et méthodes accumulées.

Les documents d'accompagnement produits au printemps 1999 ont quelque peu allégé les contenus, et surtout opéré une hiérarchisation des priorités devenue in-



Chambre noire

**Les personnels n'attendent pas un simple "relookage" des programmes mais plutôt orientations et outils opérationnels pour faire vivre l'école du XXI<sup>e</sup> siècle.**

dispensable. Ils n'ont pourtant rien dit sur les langues vivantes, l'éducation physique et les enseignements artistiques.

En arrivant au ministère, Jack Lang a tenu à marquer son empreinte en organisant une revitalisation des enseignements culturels. Il est alors devenu inévitable de refondre totalement les programmes de l'école primaire. C'est cette opération qui est en cours, se prolongeant tout au long de l'année 2001/2002, pour une mise en œuvre à la rentrée 2002.

Les nouveaux programmes attendus ne devraient pas révolutionner les contenus mais plutôt opérer un rééquilibrage. Ils devraient surtout permettre aux enseignants du primaire de sortir des injonctions souvent contradictoires dans lesquelles ils ont été placés ces dernières années. Il serait important que

les dispositions prévoient une place pour la concertation des équipes, faute de quoi les programmes resteront encore une affaire individuelle continuant ainsi à servir de jauge à "l'opinion" portée sur les personnels: "celui-là sait boucler son programme" ou plus souvent: "vous êtes en retard sur le programme!".

Les nouveaux programmes, les enseignants n'en attendent pas une contrainte supplémentaire, mais plutôt un éventail d'outils pour élaborer, en équipe, les progressions qui permettront aux élèves, depuis la maternelle jusqu'au lycée, de construire du sens et donc de maîtriser un socle de savoirs, de compétences, d'attitudes, qui leur permettront d'aborder avec confiance les étapes de leur future vie d'adulte.

**André Deleuze**

DYSFONCTIONNEMENTS DE L'ÉCOLE : PAROLES DE DIRECTEURS

La crise autour de la direction d'école et les improbables tentatives de réponse des ministres ont au moins montré que toutes améliorations catégorielles étaient bonnes à prendre mais ne répondaient pas aux problèmes de fond soulevés sur le fonctionnement, la gestion et le pilotage de l'école au quotidien.

Mettre fin à l'isolement, à des outils de gestion inadaptés, à un simulateur de démocratie locale ... ne peut trouver solutions avec un seul accroissement du temps de décharge accompagné d'une "prime à la douleur" qu'est l'indemnité compensatrice de direction.

Progressivement, les principales organisations syndicales se sont rangées à l'avis du Sgen-CFDT pour assurer que lorsque les directeurs d'écoles manifestaient leur "ras-le-bol" c'était le fonctionnement général de l'école qui devait être remis sur l'établi.

Mais les hypothèses de restructuration font peur. La prudence étant de mise, les problèmes soulevés dans l'analyse des "dysfonctionnements" conduisent à laisser à l'état permanent de questions et non d'hypothèses les réponses novatrices. Sur cette double page, les témoignages de directeurs d'écoles s'orientent tous vers un élargissement du débat bien au delà de la recherche d'amélioration de l'exercice de la direction d'école.

La place de l'école, l'évolution de ses missions, les besoins criants dont elle se fait l'écho conduisent à remettre en question son organisation et son statut même.  
Maurice Bossuat

Relations avec les parents

Selon le décret D 89-122 du 24/02/1989, les missions du directeur d'école auprès des parents d'élèves sont aussi vastes et essentielles que délicates et prenantes.

Du côté des familles, les demandes sont claires: le directeur d'école doit être l'interlocuteur privilégié des parents d'élèves. Il doit offrir à ces derniers du temps et de la disponibilité.

Le quotidien d'un directeur est pourtant bien plus varié: faire la classe, vaquer à ses obligations administratives (régulières ou exceptionnelles), animer l'équipe, assumer les relations avec les nombreux autres partenaires de l'école...

La rencontre entre la "demande" des familles et l'"offre" de l'école conduit parfois à des incohérences et à des conflits.

Quand un parent d'élève doit, dans l'urgence, évoquer un problème important et confidentiel, il souhaite immanquablement s'adresser au directeur d'école. Il peut alors espérer avoir, face à lui, un interlocuteur disponible qui, s'il ne peut tout régler tout de suite avec sa baguette de directeur d'école, pourra au moins prendre le temps de le recevoir dans le calme pour échanger et s'accorder, le cas échéant, sur une démarche.

Quand, parallèlement, ce même directeur doit jongler avec ses multiples activités spécifiques et ne pas négliger la classe, on peut comprendre que le temps nécessaire pour

bien recevoir les familles ne puisse pas toujours être pris.

Et surtout, ne rien négliger...

Un directeur qui n'a pu régler rapidement un petit souci, un conflit émergent peut se retrouver à gérer ensuite une situation complexe ou complètement bloquée.

De ces demandes tout à fait légitimes des familles et de l'indisponibilité chronique des directeurs d'écoles naissent incompréhensions et frustrations dont les principales victimes sont une fois de plus les élèves.

Jean-François Cochet  
Garges-lès-Gonesse (95)



Avec les collectivités locales

La quadrature du cercle: chaque jour, ou presque, à St-Etienne, les directeurs sont confrontés à des difficultés matérielles. En cause, les services municipaux et surtout les élus qui en ont la charge.

• Exemples choisis :

- Cette subvention promise pour un voyage scolaire qui tarde à arriver; demande recevable mais mise en attente parce qu'établie tardivement (?)...

- Cette ampoule que l'on change mais pas celle d'à côté ; "Pas de bon de commande, Madame !"

- Ou pire encore , un toit-terrasse qu'il faut reprendre, des émanations qui incommode toute l'école et un "permis de feu" que l'on veut faire signer dans l'urgence ; s'il y a problème - et il commençait à être

particulièrement grave - la responsabilité de la Mairie ne serait plus engagée.

Ne parlons pas des délais, jamais tenus, de l'entretien normal qu'il faut quémander, des salles de classe qui ne sont pas réinstallées au lendemain des élections.

Il n'y a vraiment pas de volonté de nuire à l'École mais les préoccupations des élus sont ailleurs, vers des sujets plus porteurs, plus médiatiques et ces derniers mois plus à même de s'attirer les voix des électeurs. Que d'énergie il faut pour continuer à avancer, face à tant d'inertie, et parfois de mauvaise foi, de la part de ceux dont on attend qu'ils se comportent en vrais partenaires!

Nous avons encore bien du chemin à parcourir.

Dominique Décot  
La Tour en Jarez (42)

De la gestion des aides-éducateurs

Des emplois jeunes à l'école ? Nous, enseignants de RPI étions partants : on allait pouvoir monter un projet de Contrat Éducatif Local... Pour moi, le directeur, commençait alors une nouvelle série de "petits boulots" : commissions de recrutement des aides-éducateurs (où la moitié des candidats présélectionnés par le rectorat ne correspondaient en rien au profil souhaité), signature des contrats avec le collège, pape-rasse, la routine quoi... Puis élaboration des conventions de mise à disposition auprès de la municipalité;

les formulaires de l'inspection académique ne correspondent pas à notre situation, le col-lège ne signera que quand tout sera réglé... devinez par qui ? Suivent les conflits concernant les emplois du temps, le collège voudrait récupérer des heures pour son opération "école ouverte" en juillet... les collègues estiment que les aides-éducateurs font trop d'heures pour le CEL... Un aide-éducateur trouve du travail, un autre part en formation, le directeur reprend son téléphone. Il faut bien assurer la pérennité du CEL

Suivent une centaine de coups de fil puis de nouvelles commissions d'entretien et de nouvelles paperasses.

Accueillir deux personnes de plus, c'est aussi de nouvelles relations humaines à gérer. Ce n'est pas le moins intéressant mais pas non plus le moins prenant.

Les aides-éducateurs ont apporté un plus indéniable à l'école. Mais au vu de la charge de travail et de la responsabilité que cela représente, si c'était à refaire, je ne sais pas si je recommencerais...

Yves Petit  
Compreignac (87)

DYSFONCTIONNEMENTS DE L'ÉCOLE : PAROLES DE DIRECTEURS

**Sortie scolaire :  
Le règne de l'hypocrisie**

L'école se fait également hors de ses murs et un bon texte est un texte qui permet... La parution, en septembre 99 d'une circulaire relative aux sorties scolaires avait partiellement rempli sa mission : rassurer les équipes face à la montée du syndrome de l'ultra-juridisme, (conforté par la surmédiation de certains jugements). Dont acte ! Mais le cadrage réglementaire actuel pointe deux carences structurelles majeures :  
- le financement (détournement du principe de

gratuité)  
- la (ma) place de directeur dans l'équipe: à quel titre, en tant que directeur (qui n'ai et surtout ne désire pas de statut de chef d'établissement), ai-je à autoriser ou refuser une sortie scolaire organisée par un collègue ?  
Autonomie financière et responsabilité, la structure actuelle de l'école n'est plus opérante, il est urgent de sortir de l'hypocrisie et des pratiques de transgressions à légalités variables.  
Pascal Landragin  
Yutz (57)

**Gérer l'argent à l'école :**

**C'est actuellement, pour la très grande majorité des directeurs, mettre en place des stratégies de contournement et des manœuvres de bricolage. En effet, le cadre législatif existe, mais il est à la fois inadapté, extrêmement restrictif et, le plus souvent, totalement méconnu des directeurs (qui, par exemple, déclare les recettes de la fête de l'école aux impôts ? Dans les faits, de trop nombreux directeurs sont encore des gestionnaires de fait d'argent public (illégal, mais**

pratique...), percepteurs d'argent dans un cadre associatif (à l'heure de la gratuité à l'école, ce système est de plus en plus dénoncé), le tout sans véritable regard extérieur, et, trop souvent, avec une formation minimale. Il va sans dire que les sommes gérées sont parfois importantes (jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de francs).  
Ce système a trouvé ses limites. D'une part, certains projets sont coûteux, d'autant que le principe de gratuité doit permettre une

offre égale à tous les enfants; d'autre part, il est somme toute scandaleux de laisser les écoles se transformer en sociétés prestataires de services divers (de la fête trimestrielle aux ventes mensuelles) afin de simplement "améliorer l'ordinaire". C'est bien le fond qui doit être revu : tant que l'école n'aura pas d'identité financière, les directeurs d'école seront voués à perpétuer ce bricolage, à rester à la marge de la légalité.  
Ph. Daney  
Strasbourg (67)

**Conseil des maîtres et démocratie**

Faire vivre pleinement l'école où je suis directrice, c'est aussi impulser un travail de concertation qui soit le moteur de l'équipe enseignante. Comment organiser des projets, engager des actions spécifiques, ouvrir l'enfant au monde qui l'entoure sans conseils des maîtres réguliers et réel investissement de tous dans les prises de décisions ?

Conduire une école n'est pas chose aisée, le faire dans la démocratie et le respect de chacun est un souci permanent. Encore faut-il que tous les adultes intervenant à l'école soient totalement impliqués dans le projet de leur école, de l'École ; sans cette condition première, le directeur devient vite le décideur unique. Associer les parents reste aussi une des

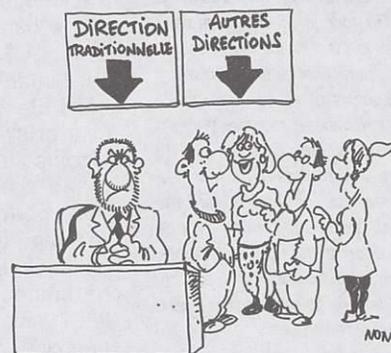
priorités de notre école : leur participation, effective et efficace, a engendré de réels changements de relation, de réflexion sur nos projets, d'engagement. La motivation et la responsabilisation de chacun, enfant ou adulte, s'en sont trouvées accrues ; vivre la démocratie à l'école passe aussi par là.  
Muriel Fraysse  
Maternelle Seynod (74)

**La solitude (le blues!) du directeur en milieu rural.**

L'isolement d'une école de petite taille pose de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci : le manque de moyens (tant matériel qu'humain); l'absence de diverses ressources (éloignement du CRDP, d'un centre de ressources multimédia voire des locaux de l'IN); l'impossibilité de fonctionner vraiment en équipe; l'impossibilité de structurer la scolarité des élèves en cycles; le *turn-over* important des collègues...  
Le travail du directeur, sans décharge bien sûr est celui de tout directeur.

Un boulot aussi prenant, aussi varié que celui qu'on réclame à son homologue d'une "grande école" ! La seule différence est certes quantitative mais pas vraiment proportionnée à la taille de l'école ! Mais il reste le projet d'école à bâtir, la gestion des aides-éducateurs, les relations avec parents, mairie, partenaires, le flot administratif classique sans aide et sans délégation... Ajouter à cela des crédits de fonctionnement plus faibles et incompatibles avec les projets de l'école (sorties,

spectacles, classes de découverte, informatique...) Alors ici ou là on a inventé une autre structure de communication, de relais et de liaison entre écoles voisines. On a créé un réseau d'écoles pour que chacun puisse conserver suffisamment de disponibilité... pour enfin s'occuper de pédagogie, échanger ou comparer ses pratiques, bâtir des outils d'évaluation communs, globaliser des moyens (y compris financiers)...  
Hervé Gautier  
Saint-Maugan (35)



**À quand un secrétariat administratif ?**

La rétention de documents administratifs à laquelle s'est associé le Sgen-CFDT dans l'Allier, a au moins eu le mérite de mettre en évidence la masse de travail liée dans les écoles au seul secrétariat à destination de notre administration. Compte-rendus, réponses à des enquêtes souvent redondantes, renseignements, projets, autorisations, demandes diverses et variées s'entassent dans un dossier consistant en attente d'un hypothétique envoi. Les mêmes dossiers dorment sur les bureaux des autres écoles de mon secteur. Combien de temps avons-nous passé les uns et les autres dans ces tâches fastidieuses ? Combien d'heures volées à

nos classes par un téléphone envahissant ou par des visiteurs "j'espère-que-je-ne-vous-dérange-pas" ? L'informatisation, quant elle existe, a certes simplifié une partie du travail de direction, souvent d'ailleurs grâce à un équipement personnel et une formation sur le tas, car rien n'est prévu comme dotation obligatoire dans ce domaine, pas plus d'ailleurs que pour les TICE. Une grande partie de ces tâches administratives pourrait être prise en charge par un secrétariat au niveau d'un quartier, d'une petite ville, d'un secteur rural. Il est urgent de ne plus attendre !  
Guy Dauchat  
Noyan d'Allier (03)

## EN BREF

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE

La circulaire qui prépare la rentrée 2001 peut se lire comme une synthèse des récentes décisions ministérielles à propos des évolutions de l'école. Tout en rappelant que la maîtrise de la langue reste au cœur de la réussite scolaire, le texte situe la place respective de l'apprentissage des langues vivantes, des arts, des sciences, des TICE, de l'aide aux élèves en difficulté. La circulaire évoque également les évolutions du métier d'enseignant, avec l'importance du travail en équipe, l'utilité de partenariats maîtrisés, la réaffirmation de la polyvalence des maîtres, même si des formations à dominantes se mettent en place. L'année 2001/2002 devrait également permettre de s'approprier les nouveaux programmes à venir. Cette circulaire esquisse une école idéale dont le Sgen-CFDT peut approuver les principes, les finalités. Elle est cependant beaucoup plus discrète pour ce qui est des modalités pratiques concernant les mises en œuvre, en particulier ce qui touche aux temps de concertation. La disponibilité réelle des personnes-ressources pour les enseignants est un autre paramètre sous-estimé. Le postulat d'un fonctionnement idéal des écoles posé par cette circulaire se heurte aux contingences de la réalité. Pour pousser la métaphore, c'est comme si on demandait à une automobile de série de concourir avec succès dans un grand prix.

## PERMUTATIONS 2001

Ce sont 13421 personnes qui ont participé cette année au mouvement interdépartemental informatisé. Les modalités avaient été modifiées par le ministère, dans un double but : augmenter le nombre de satisfaits aux opérations informatisées pour endiguer le mouvement manuel par inéat/exéat ; renforcer la priorité aux rapprochements de conjoints. Le bilan est plutôt positif : 41% des personnels ont été satisfaits, contre 34% l'an passé. Les personnels justifiant d'un rapprochement de conjoint sont pour leur part satisfaits à 63%, contre 44% l'an passé. Tous les collègues bénéficiant de la majoration exceptionnelle de 500 points ont obtenu une mutation. Le point noir reste l'île de France, dont il est extrêmement difficile de partir compte tenu du décalage entre les demandes de sorties et les demandes d'entrée, le tout dans une situation alarmante de déficit en personnels. Les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction peuvent maintenant tenter leur chance au mouvement complémentaire et formuler leurs demandes manuelles d'exéat et d'inéat.

## PROJET MINISTERIEL

## ÉVALUATIONS EN CYCLE II

Procéder à des évaluations systématiques à l'entrée en grande section de maternelle et de cours préparatoire : ce projet, annoncé par Jack Lang en juin 2000 dans le cadre de son plan de maîtrise de la langue, devrait être mis en place pour la rentrée 2001.

## Explications.

Mieux repérer les acquisitions et les besoins des élèves pour améliorer les pratiques pédagogiques : tel est l'objectif du dispositif d'évaluation que les services du ministère ont présenté fin mars aux organisations syndicales. Tous les enfants de grande section et de CP seront à terme concernés, sur la base d'une banque d'outils communs. Le ministère insiste sur l'intérêt de porter un regard sur chaque enfant, y compris ceux qui se font "moins remarquer" au sein d'une classe. Cette évaluation permettra en outre un repérage des élèves en difficulté. Quel que soit le niveau de compétence de l'enfant, les évaluations devront être une aide à la communication, que ce soit avec les familles ou au sein de l'équipe éducative. Il n'y aura par contre aucune remontée nationale du type de celle pratiquée après l'évaluation CE2.

Les outils actuellement en cours d'élaboration concernent la grande section de maternelle. Ils portent sur le langage oral dans ses différentes dimensions (prise de parole et expressivité, lexique, syntaxe, compréhension, récit, langage décontextualisé...) et sur les notions temporelles et spatiales. L'évaluation est prévue sous forme de passations individuelles ou semi-collectives. Elle devra être conduite par le maître de la classe, pour qui ce sera un moment de contact privilégié avec l'enfant. Ce travail est encore en phase d'élaboration et de régulation. Le ministère compte rendre le dispositif opérationnel pour la rentrée 2001,



Chambre noire

Porter un diagnostic précis sur les compétences langagières dès le cycle II, c'est sans doute la condition nécessaire pour une prise en charge précoce des difficultés ultérieures concernant la langue écrite.

en fournissant dans le même temps des outils d'évaluation et des outils d'aide aux apprentissages. L'agenda sera serré, les premiers documents étant programmés pour arriver mi-mai dans les écoles.



Évaluer le niveau d'acquisition de chacun pour ajuster son enseignement est la base d'une pédagogie différenciée, centrée sur l'enfant. Le bien-fondé d'une telle démarche est reconnu, mais la mise en œuvre reste très difficile... Il est donc intéressant que le ministère fournisse des outils aux enseignants, notamment à ceux débutant dans ce niveau de classe. Cette évaluation devra éviter l'écueil de la normalisation et des jugements prédictifs. Les interprétations devront tenir compte des grandes différences de maturité et de motivation pour l'exercice scolaire chez les élèves de cet âge. Cette évaluation peut être l'occasion de

mieux associer les élèves aux objectifs poursuivis à l'école, en valorisant ce qu'ils savent faire et en explicitant ce que l'on attend d'eux. Reste à éprouver la faisabilité d'un dispositif basé essentiellement sur des passations individuelles. Dans des classes maternelles aux effectifs souvent chargés, le temps nécessaire risque d'être considérable, et la prise en charge du reste de la classe problématique, voire insoluble.

Le Sgen-CFDT a fortement insisté pour que cet aspect ne soit pas évacué, et que des solutions soient proposées. Le ministère envisage de mettre en place un système de recueil d'observations sur ce nouveau dispositif. Nous invitons les collègues à s'en emparer pour exprimer sans faux-semblants les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces évaluations et des nouvelles pratiques pédagogiques qui doivent en découler.

Françoise Lebocey

Un rapport d'activité, pour quoi faire ?

# Rapport d'activité du conseil fédéral

présenté au VII<sup>e</sup> congrès fédéral  
(Libourne, mai 2001)  
par Jean-Luc Villeneuve, secrétaire général



# Rapport d'activité du conseil fédéral

1998-1999

1999

1998-1999

1999

# Un rapport d'activité, pour quoi faire ?

Ce rapport d'activité est volontairement concis : c'était une demande de nombreux syndicats ; c'est un choix du conseil fédéral.

Aussi, ce rapport n'a pas pour ambition de développer, ni même de présenter tous les éléments de l'activité du mandat.

Au travers d'axes forts, de prises de positions, il s'efforce d'apporter un éclairage sur la politique

menée par la fédération de juin 1998 à mars 2001.

Mais, au-delà du bilan, l'activité de ce mandat doit contribuer à la réflexion.

Par ailleurs, lors de la présentation de ce rapport d'activité au congrès, une actualisation portant sur la période mars/mai 2001 sera effectuée.

À toutes et à tous, bonne lecture.

9	Les axes	28
9	- La politique de la région	29
9	- L'enseignement supérieur	30
9	- La protection sociale	31
11	2 - Les temps forts du Sgen-CFDT	32
11	2.1 - La politique éducative : séjours PXX et charte de l'XXI	32
11	- L'ère Allègre / Royat ou le temps du générique	32
11	- et Jack Lang revient ...	32
11	2.2 - L'emploi : un combat permanent	33
11	2.3 - Les droits de l'homme : la lutte contre les discriminations	33
11	- Le Front national	34
11	- La semaine contre le racisme	35
11	- La lutte contre le piratage	35
11	- Marche mondiale contre le travail des enfants	36
11	- Éthique sur l'éthique	36
11	- Attac	36
11	- Les sans-papiers	36
11	- "Même soi : mêmes droits, même voix"	37
11	- Marche mondiale des femmes	37
11	- Marche des lesbiennes et des gays	37
11	2.4 - La charte des lycées et la transformation du supérieur	37
11	2.5 - Les élections professionnelles	37
11	2.6 - L'appel du Sgen-CFDT	38
11	2.7 - L'implication dans les associations	38
11	2.8 - Les relations avec les organisations :	39
11	- syndicales, dont lycéennes et étudiantes	39
11	- de parents	39
11	- associatives	39
11	2.9 - Le Groupe des 14	39
11	2.10 - Le Sgen et les médias	40
11	2.11 - La politique salariale	40
11	3 - L'organisation Sgen-CFDT	43
11	3.1 - Le Sgen dans le CSDT	43
11	3.2 - Les instances fédérales	43
11	3.3 - Le développement : une instance préoccupante	43
11	3.4 - La formation syndicale	43
11	3.5 - Les secteurs et secteurs : le report de mer	43
11	3.6 - La politique financière	43
11	3.7 - Information et communication en pleine mutation	43
11	Conclusion	45
11	Annexes	46
11	- Les résultats électorales de 1998 à 2001	46
11	- L'appel du Sgen-CFDT	46
11	- Syndicalisation	46
11	- Les membres du conseil fédéral	46
11	- Les sigles	46



# Rapport d'activité



## Sommaire

### Introduction

Le mandat de Brest a-t-il été respecté ?

7

### 1 - 1998 - 2001 : un débat idéologique sur l'École de plus en plus prégnant

9

### 2 - Les temps forts du Sgen-CFDT

11

- 2.1 - La politique éducative :
  - l'ère Allègre / Royal ou le temps du gâchis
  - et Jack Lang revint ...
- 2.2 - L'emploi : un combat permanent
- 2.3 - Les droits de l'Homme : la lutte contre les discriminations
  - Le Front national
  - La Semaine contre le racisme
  - La lutte contre le bizutage
  - Marche mondiale contre le travail des enfants
  - Éthique sur l'étiquette
  - Attac
  - Les sans-papiers
  - "Même sol : mêmes droits, même voix"
  - Marche mondiale des femmes
  - Marche des lesbiennes et des gays
- 2.4 - La charte des lycées et la transformation du système éducatif
- 2.5 - Les élections professionnelles
  - Ne pas accepter les résultats de décembre 1999 malgré de bons résultats par ailleurs
- 2.6 - L'appel du Sgen-CFDT
- 2.7 - L'implication dans le syndicalisme européen et mondial
- 2.8 - Les relations avec les organisations :
  - syndicales, dont lycéennes et étudiantes
  - de parents
  - associatives
- 2.9 - Le Groupe des 14
- 2.10 - Le Sgen et les médias

### 3 - L'organisation Sgen-CFDT

21

- 3.1 - Le Sgen dans la CFDT
- 3.2 - Les instances fédérales
- 3.3 - Le développement : une insuffisance préoccupante
- 3.4 - La formation syndicale
- 3.5 - Sections et secteurs : le serpent de mer
- 3.6 - La politique financière
- 3.7 - Information et communication en pleine mutation

4

# Introduction

## Le mandat de Brest a-t-il été respecté ?

### 4 - Des dossiers clés

27

#### 4.1 - Des préoccupations permanentes

28

- Le métier enseignant 28
- La lutte contre la précarité et les heures supplémentaires 28
- La RTT 29
- Les Zep 30
- La politique de la recherche publique 30
- L'enseignement supérieur 30
- La protection sociale 31

#### 4.2 - Des dossiers pris en charge pour contribuer à la transformation de l'École

31

- Améliorer l'école ... ou la charte du XXI<sup>e</sup> siècle 31
- Le collège : la priorité des priorités 32
- Le lycée professionnel 32
- La vie lycéenne 33
- La violence à l'École 33
- L'adaptation et intégration scolaire 34
- La psychologie à l'école 35
- Les Gréa 35
- L'INRP 36
- Hygiène et sécurité 36
- La mixité 36
- Les langues et cultures régionales 36
- L'Éducation populaire 37
- Politique de santé, prévention 37

#### 4.3 - La politique des personnels

37

- La défense des personnels Atoss 37
- L'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles 37
- Les 18 heures en LP 38
- Le mouvement déconcentré des personnels du second degré 38
- La direction d'école 39
- Les aides-éducateurs 39
- La formation 39
  - La formation initiale 39
  - La formation continue des personnels 39
- Inspection 40
- La politique salariale 40

### Conclusion

43

### Annexes

- Les résultats électoraux de 1998 à 2001 I
- L'appel du Sgen-CFDT III
- Syndicalisation IV
- Les membres du conseil fédéral V
- Les sigles VI

5

14-18 mai 2001

7<sup>e</sup> congrès fédéral

Libourne

CFDT

## Sommaire

27	Introduction	1 - Des dossiers clés
28		4.1 - Des préoccupations permanentes
29		- La liberté d'enseignement
30		- La lutte contre la honte et les heures supplémentaires
31		- La RTT
32		- Les Sap
33		- La politique de la recherche et de l'enseignement supérieur
34		- La protection sociale
35	1 - 1998 - 2001 : un débat idéologique sur l'école de plus en plus pragmatique	9
36		
37	2 - Les temps forts du Sgen-CFDT	11
38		4.2 - Des dossiers pris en charge pour conduire à la transformation des écoles
39	2.1 - L'École XXI <sup>e</sup> siècle : vers une école ouverte et innovante	
40		- Améliorer l'école... ou la chute à l'XXI <sup>e</sup> siècle : vers une école ouverte et innovante
41		- Le collège : la priorité des priorités de l'école de demain
42		- Les lycées professionnels
43		- La vie lycéenne
44	2.2 - L'école de demain : vers une école ouverte et innovante	
45		- La violence à l'école
46		- L'adaptation et l'intégration scolaire
47		- La psychologie à l'école
48		- Les Créa
49		- L'INRP
50		- Hygiène et sécurité
51		- La santé
52		- Les langues et cultures régionales
53		- L'éducation populaire
54		- Politique de santé préventive
55		
56	4.3 - La politique des personnels dans les établissements scolaires	51
57		- La déontologie des personnels
58		- La formation des personnels
59		- Les 18 jours de l'été
60		- Les relations école-entreprises
61		- La qualité de l'école
62		- Les associations
63		- La formation
64		- La formation initiale
65		- La formation continue des personnels
66		- Inspection
67		- La politique scolaire
68		
69		
70		
71		
72		
73		
74		
75		
76		
77		
78		
79		
80		
81		
82		
83		
84		
85		
86		
87		
88		
89		
90		
91		
92		
93		
94		
95		
96		
97		
98		
99		
100		
101		
102		
103		
104		
105		
106		
107		
108		
109		
110		
111		
112		
113		
114		
115		
116		
117		
118		
119		
120		
121		
122		
123		
124		
125		
126		
127		
128		
129		
130		
131		
132		
133		
134		
135		
136		
137		
138		
139		
140		
141		
142		
143		
144		
145		
146		
147		
148		
149		
150		
151		
152		
153		
154		
155		
156		
157		
158		
159		
160		
161		
162		
163		
164		
165		
166		
167		
168		
169		
170		
171		
172		
173		
174		
175		
176		
177		
178		
179		
180		
181		
182		
183		
184		
185		
186		
187		
188		
189		
190		
191		
192		
193		
194		
195		
196		
197		
198		
199		
200		
201		
202		
203		
204		
205		
206		
207		
208		
209		
210		
211		
212		
213		
214		
215		
216		
217		
218		
219		
220		
221		
222		
223		
224		
225		
226		
227		
228		
229		
230		
231		
232		
233		
234		
235		
236		
237		
238		
239		
240		
241		
242		
243		
244		
245		
246		
247		
248		
249		
250		
251		
252		
253		
254		
255		
256		
257		
258		
259		
260		
261		
262		
263		
264		
265		
266		
267		
268		
269		
270		
271		
272		
273		
274		
275		
276		
277		
278		
279		
280		
281		
282		
283		
284		
285		
286		
287		
288		
289		
290		
291		
292		
293		
294		
295		
296		
297		
298		
299		
300		
301		
302		
303		
304		
305		
306		
307		
308		
309		
310		
311		
312		
313		
314		
315		
316		
317		
318		
319		
320		
321		
322		
323		
324		
325		
326		
327		
328		
329		
330		
331		
332		
333		
334		
335		
336		
337		
338		
339		
340		
341		
342		
343		
344		
345		
346		
347		
348		
349		
350		
351		
352		
353		
354		
355		
356		
357		
358		
359		
360		
361		
362		
363		
364		
365		
366		
367		
368		
369		
370		
371		
372		
373		
374		
375		
376		
377		
378		
379		
380		
381		
382		
383		
384		
385		
386		
387		
388		
389		
390		
391		
392		
393		
394		
395		
396		
397		
398		
399		
400		
401		
402		
403		
404		
405		
406		
407		
408		
409		
410		
411		
412		
413		
414		
415		
416		
417		
418		
419		
420		
421		
422		
423		
424		
425		
426		
427		
428		
429		
430		
431		
432		
433		
434		
435		
436		
437		
438		
439		
440		
441		
442		
443		
444		
445		
446		
447		
448		
449		
450		
451		
452		
453		
454		
455		
456		
457		
458		
459		
460		
461		
462		
463		
464		
465		
466		
467		
468		
469		
470		
471		
472		
473		
474		
475		
476		
477		
478		

# Introduction

## Le mandat de Brest a-t-il été respecté ?

Un congrès trace les grandes lignes de la politique que doit mener la fédération dans les trois années à venir. Et par ailleurs ce mandat de travail peut être percuté par l'actualité, les politiques ministérielles.

Il n'est pas possible de tout lister. Néanmoins, par rapport au mandat donné au conseil fédéral, on peut souligner un certain nombre de points forts.

- **La lutte pour l'emploi** a bien sûr été la priorité du Sgen-CFDT. Que ce soit le rôle actif joué dans la lutte contre le gel de l'emploi public et la participation en particulier à la manifestation du 16 mars 2000, que ce soit les actions manifestations pour réclamer des emplois Atoss, que ce soit la contribution positive au sein de l'Uffa lors des négociations ayant trait à la résorption de la précarité, que ce soit l'exigence d'une RTT pour tous et créatrice d'emplois même si sur ce dossier les résultats sont actuellement bien décevants, que ce soit en s'engageant fortement sur le dossier aides-éducateurs, ... la fédération n'a eu de cesse de mettre en avant l'emploi.

- **La transformation de l'École** pour une plus grande démocratisation, pour permettre la réussite de tous les jeunes a bien été le souci constant du Sgen-CFDT. Que ce soit sur l'école, les lycées, ... la fédération s'est régulièrement battue pour que des décisions pouvant servir de leviers de la transformation soient retenues et ce, dans un contexte souvent difficile. Indéniablement, le Sgen-CFDT est apparu comme une organisation luttant contre le conservatisme, le statu quo.

- La fédération a globalement respecté son mandat d'une **politique de communication** ambitieuse. Internet s'est considérablement développé. Incontestablement, le Sgen-CFDT a été plus présent dans les médias. Seul regret-échec : la non-publication d'une revue, pour des raisons de temps et d'argent. Mais cela doit demeurer une priorité.

- Sans être catastrophiques, les **résultats aux élections professionnelles** de décembre 1999 ont été décevants.

Le Sgen-CFDT ne peut se satisfaire d'une érosion permanente. La prise de conscience du conseil fédéral, estimant qu'il fallait réagir, aboutira à l'Appel "Il est temps" de la fédération.

- **La syndicalisation** n'a pas non plus été à la hauteur des ambitions. Le nombre d'adhérents est quasi stable avec une progression intéressante chez les personnels Atoss.

En revanche, l'inquiétude demeure dans le premier degré où la priorité de syndicalisation ne donne pas les résultats escomptés.

- La fédération s'est pleinement investie dans les **structures confédérales** (BN, CNC, groupes de travail) et a relayé toutes les initiatives interprofessionnelles.

Elle a agi pour que les rapports "se normalisent" et pour que la confédération s'implique davantage sur le dossier École, cela a été le cas.

### Mettre en avant notre syndicalisme de transformation sociale

- **Le partenariat avec d'autres organisations** s'est considérablement développé.

Outre les liens antérieurs avec différentes organisations syndicales – Unsen-CGT, SNUipp, Faen, ... — et les fédérations de parents, le Sgen-CFDT a mis en avant de nouvelles relations avec la Fen et le SE, ce qui constitue un événement dans l'histoire de notre organisation.

De plus la fédération a considérablement augmenté ses relations avec des associations périscolaires et pédagogiques. Elle est même désormais membre de la JPA.

Beaucoup de points pourraient être également mentionnés. Mais le but n'est pas d'être exhaustif. On peut néanmoins affirmer que tout au long du mandat, le CF s'est constamment efforcé de mettre en avant notre syndicalisme de transformation sociale.

7



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne  
SGEN CFDT

# Introduction

## Le mandat de Brest a-t-il été respecté ?

\* Sans être exhaustives, les résultats au titre des professions de décembre 1999 ont été décevants. Le Sgen-CFTD ne peut se satisfaire d'une élection partielle. La prise de conscience du conseil fédéral, estimant qu'il fallait réagir, aboutit à l'Appel. Il est temps de la fédération.

\* La syndicalisation n'a pas non plus été à la hauteur des ambitions. Le nombre d'adhérents est quasi stable avec une progression intéressante chez les enseignants.

\* La fédération s'est également investie dans les structures confédérales (CNC, Groupes de travail) et a relayé toutes les initiatives importantes.

Elle a agit pour que les rapports de travail s'améliorent et pour que la considération s'implique davantage sur le dossier école, cela a été le cas.

\* Le partenariat avec d'autres organisations s'est considérablement développé.

De plus la fédération a considérablement augmenté ses relations avec des associations parentales et pédagogiques. Elle est même devenue membre de la IPA.

Beaucoup de points pourraient être également mentionnés. Mais le but n'est pas d'être exhaustif. On peut néanmoins affirmer que tout au long du mandat, le CF s'est constamment efforcé de mettre en avant notre syndicalisme de transformation sociale.

Un congrès trace les grandes lignes de la politique que doit mener la fédération dans les trois années à venir. Et par ailleurs ce mandat de travail peut être perçue par l'actualité, les politiques ministérielles.

\* La lutte pour l'emploi a bien sûr été la préoccupation du Sgen-CFTD. Que ce soit le rôle joué dans la lutte contre le gel de l'emploi public et la participation en particulier à la manifestation du 16 mars 2000, que ce soit les actions manifestées pour réclamer des emplois Atac, que ce soit la contribution positive au sein de l'Ulla lors des négociations ayant trait à la réduction de la prime, que ce soit l'urgence d'une RTT pour tous et création d'emplois même si sur ce dossier les résultats sont actuellement bien décevants, que ce soit en s'engageant loyalement sur le dossier aides-éducateurs, ... la fédération n'a eu de cesse de mettre en avant l'emploi.

### Mieux en avant notre syndicalisme de transformation sociale

\* La transformation de l'école pour une plus grande démocratisation, pour permettre la réussite de tous les jeunes a été le souci constant du Sgen-CFTD. Que ce soit sur l'école, les lycées, ... la fédération s'est régulièrement battue pour que des décisions soient prises et ce, dans un contexte souvent difficile. Indépendamment, le Sgen-CFTD est apparu comme une organisation battant contre le conservatisme, le statu quo.

\* La fédération a globalement respecté son mandat d'une politique de communication ambitieuse. Internet s'est considérablement développé. Incontestablement, le Sgen-CFTD a été plus présent dans les médias, sans regret-écart : la non-publication d'une lettre, pour des raisons de forme et d'usage, mais cela doit devenir une priorité.



# 1 1998-2001 : Un débat idéologique sur l'École de plus en plus prégnant

09



14-18 mai 2001

7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne

SGEN CFDT

## Rapport d'activité

À l'origine du "débat", la réforme des lycées avec la réduction (légère) de l'horaire de cours de certaines disciplines et quelques allègements de programmes au profit de l'introduction de nouvelles formes de travail des élèves (ECJS, TPE), de modalités d'accompagnement de ce travail, en particulier pour les élèves connaissant des difficultés (aide individualisée en seconde).

Pour les uns, les défenseurs du "lycée démocratique", au premier rang desquels des enseignants de classes préparatoires de grands lycées parisiens, mais aussi des universitaires, le gros des troupes du Snes, du Snalc et autres associations de spécialistes, le dessein qui anime Allègre et autres partisans du "lycée light" au premier rang desquels, bien sûr, le Sgen-CFDT par ailleurs seule

organisation syndicale favorable à la transformation à être présente dans les lycées, est de fait de liquider l'école républicaine et de livrer l'éducation aux démarches libérales les plus dévastatrices. Pour ces partisans de l'élitisme républicain, l'essentiel est de dispenser à tous le même contenu, au niveau plafond de la discipline, seul gage de la qualité de la formation. La

question de la manière dont on fait acquérir ces savoirs - et donc de la pédagogie, mais aussi des démarches diverses d'accompagnement des élèves dans leur travail - est conçue comme superflue, voire comme relevant du domaine social et même antinomique aux objectifs de transmission des savoirs : l'échec scolaire, en tout état de cause, est celui de l'élève qui au fond devrait sans doute être "ailleurs". Dès lors, il ne reste plus sans doute qu'à changer la société... Et chacun d'en appeler à l'opinion publique pour sauver qui sa discipline, qui son horaire, qui sa dissertation.

La rentrée 99 est marquée par la publication de nombreux pamphlets des tenants de l'immobilisme, par les attaques sans merci contre les pédagogues - et le pédagogisme - ; le tapage médiatique organisé autour de l'INRP (publication des bonnes feuilles d'un rapport de l'IGAEN) relève sans doute aussi de cette démarche, d'autant que Philippe Meirieu en est devenu le directeur.

Toute cette période va être marquée par l'engagement du Sgen dans ce débat sur les enjeux de l'École : organisation de colloques, réunions-débats, formations par les syndicats, à l'occasion du Salon de l'Éducation (novembre 1999), et dans lesquels le secrétariat fédéral s'investit largement,

démarches pour fédérer ceux qui sont partisans de la démocratisation réelle et pour peser sur les choix ministériels, ceux de C. Allègre puis ceux de J. Lang.

Ce "débat" sans cesse ranimé, en particulier par l'élaboration des nouveaux programmes du lycée, lieu où quand même se fabrique l'élite, provoque des réactions totalement irrationnelles d'autant plus "influentes" que le milieu enseignant est largement déstabilisé sur le plan professionnel.

Ce débat idéologique est essentiel, il faut continuer à le mener, la question du collège nous y ramène d'ailleurs même si ce n'est pas tout à fait dans les mêmes termes.

*Fédérer ceux qui  
sont partisans de  
la démocratisation réelle  
et peser sur  
les choix ministériels*

# 2 Les temps forts du Sgen-CFDT



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne  
SGEN CFDT

## 2.1 - La politique éducative

Jusqu'en avril 2000, la fédération a vécu sous l'ère Claude Allègre / Ségolène Royal et depuis cette date, sous celle de Jack Lang, voire Jean-Luc Mélenchon et Roger-Gérard Schwartzberg.

### • L'ère Allègre / Royal ou le temps du gâchis

Il n'est pas simple de résumer la politique de Claude Allègre. Ministre boulimique, il aura eu du mal à tracer une politique claire.

Il y a eu des tables rondes à n'en plus finir, des rapports qui pour la plupart n'ont rien donné : Attali, Blachère, Pair, Bancel,...

En fait, C. Allègre voulait sans doute bousculer les conservatismes et il pouvait avoir de bons

projets mais qui trop souvent restaient à l'état embryonnaire : Charte du XXI<sup>e</sup> siècle, réforme des lycées...

De plus, Claude Allègre aura constamment oublié qu'on ne peut transformer le système éducatif qu'en s'appuyant sur les acteurs dudit système.

Or, par son comportement provocateur, ses déclarations à l'emporte-pièce, ses contrevérités, son absence de méthode, il finira par faire l'unanimité contre lui.

Sans vouloir lui trouver des

excuses, il est de fait que la politique gouvernementale du gel de l'emploi public n'a guère aidé à la concrétisation des réformes.

Et lorsque dans sa conférence de presse de rentrée il déclarait que l'année 1999-2000 serait celle des récoltes, il ne croyait pas si bien dire.

Sans doute – et on le verra en particulier lors de la manifestation du 24 mars 2000 – a-t-il servi de bouc émissaire aux partisans du statu quo, mais il porte en cela une lourde responsabilité.

Contrairement à ce qui a pu être dit, écrit, durant toute cette période, le Sgen-CFDT n'a jamais pris position pour ou contre Allègre – là n'était pas le problème – mais il a constamment défendu des mesures susceptibles d'améliorer l'École (cf. les déclarations du CF).

En fait on le sait, tout était dit au soir du 24 mars 2000. Le départ de Claude Allègre devenait inéluctable, souhaitable même, tant il

était rejeté par la quasi-totalité des personnels. Comme le Sgen-CFDT l'avait dit à l'époque "Quel gâchis !".

### • Et Jack Lang revint...

Dès le 31 mars 2000 lors de sa rencontre avec le nouveau ministre Jack Lang, la fédération tenait à dire qu'elle ne pourrait se satisfaire d'une politique de la table rase avec en particulier l'abandon d'un certain nombre de projets concernant les lycées ni d'une politique du statu quo.

Personnage populaire, ce ministre a manifestement été nommé pour contribuer à une "paix sociale" avant les municipales de 2001 ou les présidentielles de 2002. Il n'en demeure pas moins que le Sgen-CFDT, avec le groupe des "14", a fortement contribué à ce que J. Lang préserve les TPE dans les lycées.

Sans doute le gel de l'emploi public n'existe plus, mais ce ministre s'est jusqu'à présent davantage distingué par des mesures médiatiques sur les champs qui lui tiennent à cœur et sans cohérence les unes avec les autres (langues vivantes à l'école, développement des disciplines artistiques, internat...), et il ne cesse de remettre au lendemain ses décisions sur le collège. Les annonces qu'il vient enfin de faire sur les IUFM sont dramatiquement décevantes.

Jack Lang est très sensible à son image ; il ne tient pas, paraît-il, à passer pour un ministre conservateur. La suite nous dira ce qu'il en est.

## 2.2 - L'emploi : un combat permanent

Période difficile pour l'emploi dans la Fonction publique.

Le début du mandat est marqué par l'accroissement de la précarité : multiplication des contrats 10 mois, des vacataires, un projet de budget catastrophique en termes d'emplois. Le Sgen-CFDT a pris l'initiative de réunir le collectif "Tous pour l'emploi" (Faen, Fen, Snes, Snep, SNUipp, Ferc-CGT et Sgen-CFDT). Les fédérations ont lancé une opération de recensement de tous les personnels précaires exerçant sur emplois permanents.

Elles ont également rencontré les parlementaires et les rapporteurs des budgets pour leur faire prendre conscience de la dégradation de l'emploi.

*Transformer  
le système éducatif  
avec les personnels  
pour la réussite  
de tous les jeunes*

À partir du printemps 1999, l'intersyndicale Atoss s'est mobilisée sur les problèmes d'emplois, les manques de personnels techniques, administratifs, ouvriers. Des déclarations à l'initiative de l'intersyndicale ont eu lieu dans les CTP académiques, les conseils d'administration, les réunions de prérentée.

Les actions pour la création d'emplois, le dégel de l'emploi public se sont multipliées : manifestations colorées ou ludiques du 13 octobre 1999 sur fond de cagnote budgétaire, les mesures de carte scolaire font apparaître les besoins criants en emplois.

L'Enseignement agricole public a été marqué par des menaces de grève à la rentrée 1998, une grève le jour de la rentrée 1999 et une le 17 novembre 1999.

C'est encore suite à l'initiative du Sgen que les cinq fédérations (Faen, Fen, Ferc-CGT, FSU et Sgen-CFDT) ont publié le 24 janvier 2000 un communiqué dénonçant le développement de la précarité, le recours massif aux heures supplémentaires, le manque d'emplois.

Elles appelaient tous les personnels de l'Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Enseignement agricole public et Recherche à une journée nationale de grève le 16 mars avec manifestations locales pour exiger la fin du gel de l'emploi public et une RTT créatrice d'emplois.

Le soir même de cette journée d'action, le Premier ministre annonçait des mesures pour l'École : 1 milliard de francs et l'engagement d'aller vers un plan pluriannuel. Le 24 mars, grève et manifestation nationale mobilisent à nouveau les personnels.

Le budget 2001 n'est pas à la hauteur des besoins de l'École, de la Jeunesse et des Sports ou de la Recherche. Quant au plan pluriannuel présenté le 16 novembre, même s'il entérine la levée du gel de l'emploi public, il manque d'ambition. Les prévisions de recrutements pour les années à venir ne couvriront même pas les départs à la retraite. Les déficits en personnels Atoss ne pourront être comblés : 4 675 emplois prévus alors que ce sont 30 000 emplois qui font défaut. Le plan n'a pas non plus prévu de créations d'emplois pour permettre la réduction du temps de travail.

Quant à la déclinaison du plan pluriannuel pour l'EAP, on l'attend toujours.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT s'est engagé fortement sur le dossier aides-éducateurs parce que le dispositif constituait une réponse à la question de l'emploi des jeunes.

## 2.3 - Droits de l'Homme : la lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations est restée une activité importante de la fédération durant le mandat. À la fois à travers des actions ponctuelles, des prises de position publiques, des soutiens explicites ou à travers des engagements plus suivis, le Sgen-CFDT a pris toute sa place dans la défense des libertés et des droits de l'Homme, dans la conquête de nouveaux droits, dans l'expression des solidarités, en France et dans le monde. Nous l'avons fait en lien avec les associations et les organisations non gouvernementales (ONG) avec lesquelles nous avons conservé de bonnes relations, ou développé de nouvelles.

*Le Sgen-CFDT  
a pris toute sa place  
dans la lutte  
contre les discriminations*

- **L'entrée en masse du Front National** dans les conseils généraux et régionaux, l'élection de présidents de région avec les voix du FN, l'obtention par le FN de représentants dans les conseils d'administration de collèges et de lycées ont marqué le début du mandat. Le Sgen-CFDT s'est mobilisé, au plan national comme au plan local. C'est dans ce contexte, et conformément à l'engagement du congrès de Brest, que la fédération a créé un observatoire sur la montée de l'idéologie d'extrême droite à l'École. Il a fonctionné en tant que groupe permanent du conseil fédéral, avec des relais locaux (qu'il convient de développer). La scission du Front National n'a pas éloigné les dangers, elle a simplement changé les formes de la manifestation des idées xénophobes et racistes. La présence du négationnisme se développe, aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement scolaire. L'observatoire reste aujourd'hui un instrument de veille et de vigilance face à une menace qui perdure.

- **La Semaine contre le racisme** a été chaque année, autour du 21 mars, une occasion de rendre plus visible un travail d'éducation pour les élèves et les jeunes. Le Sgen-CFDT s'est fortement impliqué dans le collectif national d'associations et de syndicats qui organise la semaine. De nouveaux matériels pédagogiques ont été produits, avec le souci d'élargir le public visé ; des outils pour le primaire ont été proposés pour la première fois et ont remporté un franc succès, révélant l'attente des enseignants des écoles pour la prise en charge de ce thème.

13



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne

SGEN CFDT

• **La lutte contre le bizutage** porte peu à peu ses fruits. Le vote de la loi en juin 1998 a été une étape importante pour laquelle le Comité national contre le bizutage (à l'intérieur duquel le Sgen-CFDT joue un rôle reconnu) s'est beaucoup impliqué. La loi doit maintenant s'appliquer partout. Il reste des îlots de résistance, principalement dans les Ensam, où les pratiques "d'usinage" perdurent. Les formes de bizutage deviennent aussi plus subtiles, se concentrant davantage sur la manipulation mentale. Les actes répréhensibles ont tendance à se produire à l'extérieur des établissements, imposant une vigilance nouvelle.

• **La marche mondiale contre le travail des enfants**, du 17 au 27 mai 1998, a été un succès.

Le Sgen-CFDT a pris sa part à cette action, tant au plan national qu'au plan local. Après ce temps fort, la pression a été maintenue. L'adoption de recommandations par le Bureau International du Travail est une première prise en considération. Éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes reste d'actualité pour permettre l'accès de tous à l'éducation de base. Le Sgen-CFDT a apporté son soutien à la campagne "Demain le monde, l'Éducation pour tous" pour l'accès de tous les enfants à l'éducation. Nous avons relayé la campagne du chèque-pétition pour le droit à l'éducation. D'une manière plus large, le Sgen-CFDT a participé au Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (Cofrade) auquel il a adhéré en 1998.

*Pour une égale dignité  
et l'accès de tous  
à l'éducation*

• La mobilisation en faveur du respect des droits sociaux fondamentaux s'est accrue, notamment à travers la sensibilisation des consommateurs à l'interdiction du travail des enfants, de l'esclavage, au respect de la liberté syndicale. Dans le cadre du collectif "**De l'éthique sur l'étiquette**" auquel il a adhéré en 1998, le Sgen-CFDT a relayé la campagne de pétitions et de sensibilisation "Jouez le jeu ! Faites gagner les droits de l'Homme" faisant pression pour la création d'un label social qui garantisse les droits fondamentaux de l'homme au travail à travers le monde. Le Sgen-CFDT a pris une part active et importante dans la campagne 1999/2000 "Pour l'école, consommons éthique" qui a porté sur les articles scolaires pour inciter les enfants, les familles, mais aussi les personnels de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales à ne pas acheter des produits scolaires fabriqués par des enfants.

• Chaque jour, 1 300 milliards d'euros font des allers-retours, spéculant sur la variation des cours des devises. La spéculation est facteur de déstabilisation, la libération des marchés financiers et des mouvements de capitaux a un coût social considérable. La fédération a adhéré en février 99 à l'association **Attac**, qui œuvre pour la mise en place de dispositions de taxation des transactions financières. Une taxe, à l'exemple de celle proposée par le prix Nobel américain d'économie Tobin, permettrait de limiter les flux spéculatifs et rapporterait des moyens de financer l'aide aux citoyens et aux pays les moins développés.

• **La situation des sans-papiers** a malheureusement peu évolué durant ces trois dernières années. Plus de 70 000 sans-papiers attendent toujours leur régularisation. Les "assouplissements" de la circulaire du 24 juin 1998 n'ont eu aucun effet pratique. Le Sgen-CFDT a maintenu son exigence d'abrogation des lois Pasqua, Debré, Chevènement. Le nouveau ministre Vaillant ne déroge pas à la règle gouvernementale fixée. La fédération a soutenu à plusieurs reprises la lutte des sans-papiers, notamment par des appels aux manifestations du 19 juin 1998, du 21 novembre 1998, du 18 mars 2000.

• Le Sgen-CFDT s'est associé à la **campagne "Même sol : mêmes droits, même voix"** pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité pour tous les étrangers. La France doit accorder la citoyenneté politique à tous ceux qui résident de façon permanente sur son sol. L'égalité des droits de tous les citoyens, français ou étrangers, reste la base du développement et de la consolidation de la démocratie. Malgré l'écho recueilli par la pétition, la question reste en suspens.

• **Marche mondiale des femmes**

À l'initiative de Québécoises a été décidée une marche mondiale des femmes contre la pauvreté et les violences faites aux femmes. Avec la CFDT, le Sgen s'est inscrit dans cette démarche. La fédération a notamment participé à une réunion préparatoire qui regroupait, une fin de semaine à Paris, des délégations des syndicats de personnels des systèmes éducatifs d'Europe. La fédération a appelé, avec d'autres structures CFDT, mais sans la confédération, à la marche française qui a eu lieu à Paris le 14 juin 2000 mais qui n'a pas donné lieu à une mobilisation significative des syndicats. Elle a appelé à la marche européenne de Bruxelles à l'automne 2000 et soutenu la

marche mondiale qui, le 17 octobre 2000, a réuni, à New York, des délégations du monde entier dont une délégation CFDT.

• **Marche des lesbiennes et des gays**

Comme chaque année, depuis la première marche annuelle, début des années 80, qui exprime le droit des lesbiennes et des gays à vivre leur droit à la différence, la fédération a appelé à cette manifestation et a été représentée par un secrétaire national. Cette présence est l'affirmation du principe du droit des individus à vivre leur sexualité dans le respect de tous et de chacun.

**2.4 - La charte des lycées et la transformation du système éducatif**

Le congrès de Brest se tenait une quinzaine de jours après la présentation à Lyon du rapport Meirieu et la motion d'actualité votée par le congrès inscrivait le traitement de ce dossier par le ministère comme test de la volonté du ministre d'engager les transformations nécessaires au système éducatif. Nous n'avons pas été déçus !

Les réactions négatives suscitées par le rapport Meirieu, et la presse n'évoquant guère que l'opposition "syndicale" (du Snes), nous ont amenés très rapidement à organiser une expression publique large : le 7 juillet 98, FCPE, Fen, Sgen, UNL, Céméa, Crap, Éducation et devenir affirmaient leur volonté commune de voir se concrétiser les intentions exprimées lors du colloque de Lyon.

Juillet 1998 encore, le 9, une rencontre Sgen, Fen, Faen, FCPE, FIDL, UNL, Unef-ID, débouche sur deux initiatives communes dont un recto-verso destiné à une diffusion grand public sur la nécessité d'engager la démarche de transformation du système éducatif : un "pôle" favorable à la transformation de l'École réunissant des personnels, des jeunes, des parents.

Juillet 98 toujours : Claude Allègre présente aux parlementaires onze exigences indissociables devant servir de base à la réforme et exprime aux organisations syndicales sa volonté d'engager concrètement la démarche.

Un projet de charte pour la réforme du lycée, communiqué le 21 décembre fait réagir vivement le Sgen-CFDT : impasse totale sur la voie professionnelle, sur l'évolution du métier enseignant, sur le bac ; extrême timidité sur structures, horaires, programmes, modalités du travail des élèves. Le 15 janvier 1999, le ministre reçoit les cinq organisations (Sgen, Fen, Faen, FCPE, UNL) insatisfaites

et annonce des démarches – charte unique par intégration de l'enseignement professionnel, orientation pour de nouveaux programmes de lycées, entre autres – qui relancent la démarche mais chacun sent bien déjà que la portée de la réforme sera limitée par la conjugaison de tendances fortes : imbroglios politico-syndicalo-ministériels (Allègre et Vuillat se sont réconciliés), crispation sur l'existant et craintes irrationnelles, mais aussi insuffisance des moyens à engager.

Dans les semaines qui suivent, le "débat" fait rage, avec la convergence d'intérêts divers. Le "Manifeste pour un lycée démocratique" va "rassembler" : Snes, Snep, Snaic, CNGA et six associations de spécialistes de prépas lanceront un appel à manifester le 20 mars 99, où l'on commence nettement à réclamer la démission d'Allègre.

Du côté du choix de la transformation, contre le corporatisme, la fédération reprend l'initiative de manière à peser sur les choix du ministre avant le CSE auquel la charte sera présentée : les "14" se retrouvent donc pour définir une stratégie commune – conférence de presse commune le 3 mars, publication dans le Monde du 4 mars 99 d'une tribune appelant à la poursuite de la réforme du lycée (à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement), mise au point d'un vœu qui sera présenté au CSE du 4 mars par les organisations qui y siègent, vœu qui approuve les principes fondateurs de la charte et les mesures qui y sont proposées tout en considérant qu'il s'agit d'un "premier pas" et qu'il faut aller plus loin. Le vote du CSE est un succès des organisations favorables à la transformation et les médias ne s'y trompent pas. Le Sgen-CFDT ce jour-là s'abstenait sur les arrêtés et grilles horaires beaucoup trop timides.

La mise en œuvre de la réforme va se faire cahotiquement : ECJS, heures de vie de classe, aide individualisée, nouveaux horaires et nouveaux programmes, TPE... et on devait aussi parler du bac... L'élaboration des nouveaux programmes provoque des campagnes médiatiques irrationnelles, c'est l'époque où sont tour à tour "assassinées" les mathématiques, la dissertation, les humanités, la philosophie... Le Sgen continue à se mobiliser en faveur de la réforme et à faire des propositions concrètes ce qui provoque /nécessite un important travail de réflexion qui mobilise le secrétariat second degré bien sûr, et le CB2, mais aussi la commission socio-pédagogique, et des réseaux de militants, sur les programmes en particulier.

*La transformation du système éducatif, un impératif pour le Sgen-CFDT*

15



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès fédéral

Libourne  
SCGEN CFDT

Le remplacement de Claude Allègre par Jack Lang, qui semble soucieux de ne pas heurter les enseignants, et tandis que le Snes demande le retrait des dispositions mises en place ou à venir, conduit la fédération à réunir les "14" : un texte "la transformation du lycée ne peut attendre", une conférence de presse commune mettront en avant des demandes précises, en particulier sur la mise en place des TPE, et que reprendra largement Jack Lang lorsqu'il s'exprimera le 27 avril 2001.

On peut raisonnablement penser qu'il y a eu là un geste déterminant pour éviter l'enterrement de vraies modifications dans le travail au lycée.

Les épisodes qui se sont produits depuis – bidouillages-retours en arrière sur les horaires, les options, les épreuves du bac mais aussi mobilisation de lobbies pendant la consultation sur les programmes – montrent bien que l'enjeu est de taille et que nous n'avons pas fini de nous mobiliser. La voie professionnelle a fait l'objet d'une prise en charge séparée ; quant à la voie technologique, il y a des rapports - Forestier, Descomps, ...

## 2.5 - Les élections professionnelles

### • Décembre 1999, une relative stabilité Sgen-CFDT : 11,4 % (- 0,2 point)

Ces élections se déroulaient dans un contexte difficile pour notre organisation car les mesures de transformation annoncées par C. Allègre ne se concrétisaient pas. Phénomène surajouté : l'attitude du ministre qui avait, dès son arrivée, heurté profondément nombre de collègues. Cette période d'agitation sur les chantiers fut suivie dans un second temps par un immobilisme durant la période électorale. Dans ce contexte, avancer des propositions, être en accord avec des mesures proposées n'était pas tâche facile pour des organisations syndicales se prononçant "Pour les transformations de l'École" ; ce qui peut expliquer les votes "contestataires" et "anti-Allègre" vers des organisations comme FO, la CSEN et Sud Éducation.

D'autres éléments, internes aux organisations, ont joué sur les résultats. La FSU continue de progresser globalement, avec des évolutions diverses de ses syndicats : hausse du SNUipp mais baisse du Snes et du Snetaa qui restent toutefois très majoritaires. La Fen, bien que regroupée avec la Faen sous le sigle de l'Unsa, n'en poursuit pas moins sa chute, perd son siège à la CAPN des PLP et un siège à la CAPN du premier degré.

Pour le Sgen-CFDT, la relative stabilité peut être lue comme un fait positif. Nous sommes la seule organisation partisane des réformes qui se soit maintenue. Mais c'est aussi une déception, notamment sur le second degré où nombre de militants espéraient une progression.

Dans le premier degré, certes le maintien du siège CAPN est un élément positif. Par contre, le constat fait en 1996 sur notre implantation est confirmé, voire s'accroît. Nous avons 10 départements sans liste, des "quasi déserts", 18 départements à moins de 5 %. Des écarts entre départements qui se creusent, voire au sein d'une même académie.

Dans le second degré, le Sgen-CFDT confirme sa place de seconde organisation syndicale avec des résultats contrastés selon les corps : net succès chez les CPE, baisse chez les agrégés (- 1,4), les certifiés (- 0,5) et les PEGC (- 0,6). Avec là aussi des contrastes très forts entre académies (score Sgen-CFDT de 7 % à 22,5 % selon les académies).

Dans les LP, les élections ont été brouillées par les différents recours et annulations. Dans ce contexte, le Sgen-CFDT enregistre une baisse de 0,34 point à la CAPN mais une hausse de 0,65 point dans les Capa. Les baisses voire les chutes importantes du Snetaa n'ont donc pas profité au Sgen-CFDT.

Chez les COP, où notre représentation nationale est excellente, la baisse de 1,1 point n'empêche pas le Sgen-CFDT d'être majoritaire dans 5 académies et de dépasser les 40 % dans 14 académies.

Face à cette relative stabilité du Sgen-CFDT qui faisait suite à la baisse de 1996, le conseil fédéral a adopté un certain nombre de mesures : nécessité d'une réflexion sur nos structures, notre informa-

tion, nos pratiques syndicales (le syndicalisme de proximité), la poursuite de notre politique de communication en direction des médias, l'effort de syndicalisation à porter sur l'Ile-de-France. Par ailleurs, le conseil fédéral a arrêté le principe de "L'appel du Sgen-CFDT".

### • Les élections aux conseils académiques des aides-éducateurs

Les résultats de ce premier vote de représentation des aides-éducateurs ont eu l'effet d'une "douche froide" sur les équipes militantes Sgen-CFDT. Avec 7,5 %, le Sgen-CFDT est la 4<sup>e</sup> organisation syndicale, loin derrière la FSU (44 %) et l'Unsa (30 %) et après FO (11,9 %).

Ces résultats ont illustré le poids de l'implantation militante des syndicats (deux tiers des aides éducatrices sont en poste dans les écoles) et l'impact des discours revendicatifs.

Simplistes, ou démagogiques dans certains cas, auprès d'un public jeune qui apparaît éloigné d'une connaissance du paysage syndical.

Les moyens conséquents mis en œuvre par certains de nos partenaires syndicaux ont eu à l'évidence un effet sur les votes, notamment la presse régulière envoyée à chaque aide-éducateur.

Globalement, les équipes Sgen-CFDT ont eu du mal dans la prise en charge de ce dossier. L'implantation de terrain, les relations aléatoires avec les interpros locales et l'absence de perspectives réalistes de sortie du dispositif pour les aides-éducateurs complètent ce constat.

Dans d'autres cas, il n'y a pas eu de prise en charge réelle du dossier aides-éducateurs. La difficulté pour présenter des listes et le taux de syndicalisation en sont des signes tangibles.

Face à ces constats, le conseil fédéral a avancé des perspectives sur la prise en charge du dossier aux niveaux local et fédéral, sur des interrogations sur le terrain revendicatif, sur notre expression en direction des aides-éducateurs, sur nos pratiques syndicales et arrêté des décisions sur la syndicalisation des aides-éducateurs, la formation des adhérents et militants, l'information (presse directe, internet).

La mise en œuvre de ce dispositif se situe dans la perspective d'une contractualisation avec la confédération.

• **Les résultats de décembre 1999 et des aides-éducatrices ne doivent pas faire oublier de bons résultats dans d'autres secteurs** (voir annexe III)

- dans la Recherche publique, où le Sgen-CFDT maintient sa 1<sup>re</sup> place aux CAP du CNRS, à l'IRD (46,7 %) et aux CAP de l'Inserm.

- dans l'Enseignement agricole public, avec une progression à la consultation générale (15,3 %) et au CNESERAAV où le Sgen-CFDT est avec 39,3 % la première organisation syndicale en nombre de voix.

- au ministère de la Jeunesse et des Sports, où le Sgen-CFDT obtient pour la 1<sup>re</sup> fois un siège à la CAPN des inspecteurs et aux CTP locaux avec + 1,5 %.

- au Comité technique paritaire ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique (CTPM - ESR) où le Sgen-CFDT recueille 17,5 % (+ 4 points) auprès des personnels non représentés dans des CAP existantes.

## 2.6 - L'appel du Sgen-CFDT

À la suite des élections professionnelles de décembre 99, le conseil fédéral du mois de janvier 2000 a eu un important et long débat sur la stratégie de notre organisation.

Rarement débat n'a été aussi serein, riche, sans tabou. Après une analyse du paysage syndical, un certain nombre de constats ont été établis.

Le Sgen-CFDT continue de peser ; les valeurs qu'il porte ont toujours toute leur pertinence. Mais, l'analyse lucide de la situation fait apparaître :

- les organisations qui portent la transformation ont globalement perdu les élections de décembre 1999 ;
- les 2/3 des personnels ne sont plus ou pas syndiqués ;
- l'émiettement syndical ne cesse de croître.

Le conseil fédéral a alors décidé qu'il ne pouvait se contenter de constater sans réagir : il y allait de l'avenir du type de syndicalisme que nous portons.

Aussi, au-delà de la pratique de la recherche de l'unité syndicale, le CF a décidé de lancer par voie de presse - Le Monde, Le Monde de l'Éducation et Libération, un appel intitulé "Il est temps".

La commission exécutive confédérale a été prévenue, et tous nos syndicats et UPR ont reçu un courrier leur expliquant cette initiative très importante, peut-être l'un des moments forts de ce mandat.

Au-delà de réactions d'individus ou d'associations, deux fédérations syndicales ont répondu positivement à cet appel.

La Fen-Unsa, que nous avons rencontrée le 12 avril 2000. La quasi-totalité des syndicats nationaux Fen ont participé à cette réunion ; un communiqué de presse s'en est suivi dans lequel on a pu lire "qu'au-delà des approches différentes dans tel ou tel secteur, du poids d'une histoire encore récente, les deux fédérations invitent leurs structures locales à se rencontrer afin de confronter leurs idées et leurs pratiques".

La rencontre avec la Faen, le 24 octobre 2000, a eu sensiblement la même teneur.

Par ailleurs, le Syndicat des Enseignants (Fen-Unsa) a souhaité une réunion spécifique entre nos deux organisations qui a eu lieu le 20 novembre 2000. Le Sgen-CFDT et le SE ont alors décidé au plan national, et en souhaitant qu'il en soit de même au niveau local, de confronter leurs points

*Confronter  
les idées et les pratiques,  
développer  
notre type de syndicalisme*

17



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne  
SGEN CFDT

de vue sur quatre dossiers : la formation des enseignants, le fonctionnement des écoles, le collège et la laïcité.

En lançant cet appel, il s'agissait bien pour le CF d'un pari sur l'avenir. Ce pari a-t-il réussi ? échoué ? Il est prématuré d'y répondre. Une chose est certaine, l'appel a contribué, semble-t-il, à une prise de conscience de l'ensemble des Sgen. L'avenir dira davantage s'il n'a été que cela.

## 2.7 - L'implication dans le syndicalisme européen et mondial

Face au libéralisme économique tellement contraire au monde solidaire pour lequel nous combattons, pour l'exigence d'une Europe solidaire, il est évident qu'aujourd'hui plus que jamais la dimension syndicale ne peut être qu'euro-péenne voire mondiale.

La fédération a participé activement en juillet 1998 à Washington (USA) au second congrès de l'Internationale de l'Éducation. Elle a contribué à mettre en avant la priorité de la lutte contre le travail des enfants et à se donner les moyens de peser pour la défense du service public d'Éducation dans le monde.

Le Sgen-CFDT a également tenu toute sa place au CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) et dans l'espace de l'OCDE (la place et l'utilisation des nouvelles technologies sont au cœur du débat) même si pour des raisons de disponibilités, le Sgen-CFDT n'est plus membre de l'exécutif du CSEE. Il faudra probablement revoir cette situation si l'on veut peser davantage.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT a participé, en tant qu'organisateur avec la Fen et la FSU, à la VII<sup>e</sup> rencontre du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Francophonie (CSFEF) qui s'est tenue à Paris du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 99.

Ce comité s'est conclu par un appel fort destiné aux autorités des pays francophones en faveur de l'Éducation.

Au plan bilatéral, notre solidarité a continué de se manifester fortement à l'égard de l'Algérie et du syndicat Satef (manifestations de soutien envers le peuple algérien, du Satef lors de la mise à sac de ses locaux, don de matériel informatique, ...). À l'égard du Kosovo, compte tenu de la situation, les rapports ont été plus difficiles avec le Syndicat de l'Éducation, de la Science et de la Culture (SBASHK).

D'autres initiatives plus ciblées ont eu lieu en direction du Cameroun, du Salvador...

Mais, pour des raisons de disponibilités et surtout financières, la fédération ne mène pas la politique syndicale internationale qu'elle serait en droit de mener. À noter enfin qu'avec le syndicat Étranger/Coopération, le Sgen-CFDT s'est efforcé de peser sur la politique de coopération.

## 2.8 - Les relations avec les organisations

### • syndicales, dont lycéennes et étudiantes

Sans jamais faire passer au second plan ses identifiants, le Sgen-CFDT a respecté le mandat du congrès de Brest qui lui demandait de rechercher chaque fois que possible l'unité d'action. Ce congrès rappelait qu'il pouvait être nécessaire de rechercher d'éventuelles coopérations dans la durée.

Durant ce mandat, la fédération a pleinement joué son rôle, rôle qui a bien souvent été primordial pour la réussite de telle ou telle action.

Quelques exemples :

- dès le mois de janvier 2000, le Sgen-CFDT réunissait la Faen, la Fen, la FSU et la Ferc-CGT pour préparer la mobilisation contre le gel de l'emploi public. Cela débouchera sur la manifestation d'ampleur du 16 mars 2000 et la fédération a alors joué un rôle majeur pour maintenir la plate-forme autour de l'emploi ;

- le Sgen-CFDT a régulièrement participé à l'intersyndicale Atoss (Fen, Ferc-CGT et à un degré moindre FSU) ;

- dans l'Enseignement supérieur et à la Recherche, le Sgen-CFDT a tant bien que mal réussi à éviter le maelström de plates-formes fourre-tout ;

- le Sgen-CFDT a refusé toutes les initiatives émanant de FO ou de Sud Éducation ;

- dans l'Enseignement professionnel, l'unité a été efficace avec le SE et l'Unsen-CGT lors des luttes pour les 18 heures pour tous les PLP ;

- dans le premier degré, sur les dossiers Segpa ou direction d'école, le Sgen-CFDT a systématiquement recherché l'unité à trois (SE, SNUlpp, Sgen-CFDT). Sans le Sgen-CFDT, l'unité aurait probablement été plus difficile tant le face-à-face SE / SNUlpp est marqué par leur passé commun.

Mais le grand changement en matière de relations syndicales durant ce mandat est bien entendu l'évolution de nos rapports avec la Fen. Rappelons que la première rencontre entre les deux fédérations n'a eu lieu qu'en avril 98. Au cours de ce

mandat, la fédération a participé, pour la première fois, au congrès de la Fen et du SE. Il est indéniable qu'en de nombreuses occasions la Fen – et tout particulièrement le SE – et le Sgen-CFDT se sont retrouvés pour peser dans le même sens de la transformation du système éducatif. Avec les syndicats Atoss de la Fen, des avancées notables ont eu lieu, en particulier avec A&I. Que la Fen et le Sgen-CFDT ne s'ignorent plus est une mini "révolution" dans notre champ professionnel.

Le Sgen-CFDT a poursuivi un travail en commun avec l'Unef-ID et renforcé ses relations avec l'organisation lycéenne de l'UNL. Avec la FIDL, les rapports sont plus épisodiques, compte tenu des liens plus étroits entre cette organisation et le Snes.

• **de parents**

Les relations de travail, d'interventions communes, en particulier sur le lycée, se sont poursuivies avec la FCPE et la PEEP. On peut sans doute dire que le Sgen-CFDT a joué un certain rôle dans la reconnaissance réciproque de ces deux fédérations de parents, puisque seul le Sgen-CFDT entretenait jusqu'alors des relations avec la PEEP.

• **associatives**

Durant ce mandat, les relations avec les associations complémentaires de l'enseignement public se sont sérieusement développées (Ligue de l'enseignement, Ceméa, Foeven,...). De plus, depuis juin 2000, le Sgen-CFDT est membre de la Jeunesse au Plein Air (JPA). La candidature de notre organisation a été votée à l'unanimité au congrès de la JPA, alors que jusqu'à présent le Sgen-CFDT était "interdit de séjour" !

## 2.9 - Le groupe des 14

Afin de réagir contre les tenants du statu quo lors du débat sur la réforme du lycée, en janvier 99, le Sgen-CFDT prenait l'initiative d'inviter tous les acteurs du changement : organisations syndicales revendiquant la transformation, fédérations de parents, associations périscolaires, pédagogiques, mouvements lycéens... Le groupe des "14" était né. Il est bon de rappeler sa composition "historique" : Sgen-CFDT, Faen, Fen, FCPE, PEEP, UNL, Ligue de l'enseignement, Ceméa, CRAP, Éducation et Devenir, Francas, Foeven, OCCE, MRES ... Le premier acte majeur du groupe sera de réagir au "Manifeste pour un lycée démocratique" élaboré par le Snes, le Snalc et la CNGA. Une déclaration publique "Nous nous engageons plus que jamais pour l'École de tous" sera bien reprise par les

médias et aura un écho certain. Il s'en suivra un vœu, préparé par les 14, présenté et adopté au CSE du 4 mars 1999 consacré à la réforme des lycées.

Ce groupe des "14" est appelé à faire date. Il concrétise la revendication forte du Sgen-CFDT prônant que l'École est l'affaire de tous.

Dans de nombreuses régions, des réunions à l'identique de ce groupe ont eu lieu : il y avait bel et bien attentes : syndicats, parents, jeunes, associations... luttant pour la même nécessité de la transformation de l'École.

Au moment de l'écriture de ces lignes, le groupe des "14", à nouveau réuni à la demande de la fédération, prépare un texte sur le collège de la réussite pour tous.

## 2.10 - Le Sgen et les médias

Lors de ce mandat, la fédération a amplifié ses contacts en direction des différents médias. Des progrès significatifs ont été enregistrés en direction de la presse écrite et de la presse radiophonique et même télévisuelle. La rubrique "le Sgen dans les médias" ouverte dans Brefs en rend régulièrement compte, dans la mesure où la fédération a connaissance des citations et reprises de positionnement du Sgen-CFDT par les médias. La fédération Sgen-CFDT a été de multiples fois citée par les grands quotidiens comme Le Monde, Libération, le Figaro ; certains hebdomadaires comme Le Journal du dimanche ou des mensuels comme Le Monde de l'Éducation citent assez souvent le Sgen-CFDT. Du côté de la presse radiophonique, France Inter, France Info et d'autres médias ont largement donné la parole au Sgen-CFDT. Ces progrès sont restés moindres du côté de la presse télévisuelle. Néanmoins, la secrétaire générale adjointe a participé à un débat télévisé en face-à-face avec la secrétaire générale du Snes sur LCI à propos de la réforme du collège. Le secrétaire général a été l'invité du journal de France 3 au moment du mouvement des lycées professionnels et a participé à l'émission France Europe Express avec C. Allègre ; il a été le porte-parole du groupe des 14, ou de l'intersyndicale pour l'emploi devant les caméras de télévision et le Sgen-CFDT est apparu à l'écran ou a été cité par les journalistes à plusieurs reprises. Des revues politiques ont donné la parole au Sgen-CFDT et des débats spécifiques ont été organisés, avec la participation du secrétaire général, et retranscrits dans la revue. La reconnaissance d'une organisation, quelle qu'elle soit, par les journalistes, nécessite le tissage de liens qui réclame du temps.



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne



# Rapport d'activité

Elle nécessite un dialogue et des contacts réguliers avec les journalistes. Ce travail est constamment le souci de la fédération. Très souvent, au cours de ce mandat, la fédération a permis à la presse télévisuelle de donner la parole à des militants du Sgen-CFDT, à propos de tel ou tel sujet de société d'actualité, sans que le sigle n'apparaisse. La très grande rotation des journalistes de télévision chargés de la rubrique Éducation nécessite de recommencer sans cesse le travail d'approche. Ce travail est nécessaire pour mieux valoriser les positionnements du Sgen-CFDT tant auprès des personnels du système éducatif que de l'opinion publique si nous voulons faire avancer nos idées sur l'École.

Ce travail devra être poursuivi et amplifié. Cela nécessite que du temps soit dégagé pour maintenir le dialogue avec les journalistes qui doivent être alimentés en informations avant de donner la parole à leur interlocuteur.

## Mieux valoriser les positionnements du Sgen-CFDT

20

14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral



Libourne

# 3 L'organisation Sgen-CFDT

Rapport d'activité



3.1 - Le Sgen dans

Le Sgen-CFDT n'a eu de cesse de...

Une structure une reconnaissance...

Elle a régulièrement participé...

La constitution du Sgen-CFDT a été...

Comme la fédération se renforce...

Une politique constructive...

Le Sgen-CFDT a été élu...

Il est clair que la fédération...

La mise en œuvre de la charte...

Ces lignes sont écrites...

Le Sgen-CFDT n'a eu de cesse de...

Une structure une reconnaissance...

Elle a régulièrement participé...

La constitution du Sgen-CFDT a été...

Comme la fédération se renforce...

Une politique constructive...

Le Sgen-CFDT a été élu...

Il est clair que la fédération...

La mise en œuvre de la charte...

## 3.1 - Le Sgen dans la CFDT

Le Sgen-CFDT n'a eu de cesse de mettre en avant le syndicalisme confédéré comme voie de l'avenir, même si le syndicalisme autonome est sorti une nouvelle fois gagnant lors des élections professionnelles. C'est un paradoxe car on voit que l'Unsa recherche une reconnaissance confédérale et la FSU revendique une même reconnaissance qu'elle n'a pas.

La fédération s'est totalement impliquée dans les manifestations européennes de juin 2000 à Porto ou de décembre 2000 à Nice.

*Mettre en avant  
le syndicalisme  
confédéré,  
voie de l'avenir*

Elle a régulièrement participé et ce positivement à différents groupes de travail confédéraux consacrés à la Recherche, à la formation professionnelle, aux emplois jeunes, ...

En fait, au cours de ce mandat, les relations entre la fédération et la confédération ont continué à se normaliser.

La candidate du Sgen-CFDT a été élue sans problème au BN lors du congrès confédéral de Lille en

décembre 98.

Comme la fédération le souhaitait, les problèmes de l'École ont été davantage pris en charge par la CFDT : participation de Nicole Notat en juin 99 au colloque organisé par le Sgen-CFDT à la Sorbonne, articles réguliers sur les positions de la fédération dans Syndicalisme Hebdo, ...

Que ce soit au BN ou au CNC, le Sgen-CFDT a eu une attitude constructive tout en n'hésitant pas à critiquer telle ou telle position si cela lui apparaissait nécessaire.

Tel a été le cas, par exemple, en ce qui concerne l'Unedic. Dès le mois de juin 2000, le CF envoyait un courrier à Nicole Notat pour regretter qu'il n'y ait pas eu une large consultation dans l'organisation. En effet, bien au-delà des différences d'appréciation sur le Pare, la méthode pratiquée par la confédération a très largement été critiquée.

Il est clair que la fédération aurait sans doute dû contribuer à ce qu'il y ait un débat dans l'organisation sur la refondation sociale, démarche majeure pour la CFDT et qui n'est pas sans poser question sur notre conception du syndicalisme, en particulier avec le rôle que veut tenir le Medef.

Par ailleurs, le Sgen a pris toute sa place dans l'Uffa, en mettant en avant les bas salaires, la RTT et la résorption de la précarité.

## 3.2 - Les instances fédérales

Durant ce mandat, le conseil fédéral se sera réuni 38 jours contre 45 lors du mandat précédent (réduction du nombre de réunions d'instances fédérales, juin 98). Le taux de participation des conseillers fédéraux avoisine les 80 %. La nouveauté a été la mise en place de groupes de travail permanents : observatoire sur la montée de l'idéologie d'extrême droite dans l'École, emplois jeunes, protection sociale, communication interne, Zep et lutte contre les exclusions. Le CF en tire un bilan positif ; toutefois l'ordre du jour conséquent des conseils fédéraux, l'implication différente des conseillers ont conduit à des productions inégales de ces groupes.

Les commissions fédérales ont toutes fonctionné régulièrement.

L'articulation CE / branches doit encore être améliorée. Trop de doublons demeurent. Le temps commun du secrétariat fédéral en début de mandat n'a pas permis de résoudre tous les problèmes complexes des champs respectifs de la CE et des branches, des délégations de pouvoir, ce qui constitue une difficulté récurrente dans la fédération. Encore faut-il rappeler que la CE est le garant du fonctionnement général et de la cohésion des prises de position de l'organisation.

Le secrétariat fédéral a vu la présence régulière de 5 à 6 branches (premier degré, second degré, LP, TSS, COP et retraités), les autres branches venant de manière plus épisodique ce qui constitue un handicap. Des secrétariats exceptionnels se sont tenus, chaque fois que nécessaire, sur des questions d'actualité revendicative.

L'assemblée générale des syndicats de Châtenay-Malabry a permis d'échanger à mi-mandat sur des temps forts de l'action du Sgen-CFDT et de consacrer un temps conséquent au thème du "Syndicalisme et des jeunes" en initiant ainsi une démarche au sein de la fédération.

## 3.3 - Le développement : une insuffisance préoccupante

### • Les données globales

La mise en œuvre de la charte confédérale et le passage des syndicats de l'année scolaire à l'année civile ont entraîné une difficulté pour les comparaisons en adhérents et en cotisations mensuelles sur le mandat.

L'exercice 2000 n'étant pas clos au moment où ces lignes sont écrites, les évolutions avancées sont susceptibles de modifications.

En cotisations mensuelles : 1997/1999 : - 0,2 % ; 2000 : baisse attendue de 2 % environ.

En adhérents : progression attendue (1997/2000) de + 1%. (En 1997, état réel du nombre de cotisants – En 2000, nombre de personnes inscrites au SCPVC par les syndicats.)

Globalement, la fédération connaît une érosion de la syndicalisation depuis 1995/1996, principalement sur le champ du premier degré.

Quelques syndicats ont été, au cours du mandat, plus ou moins touchés par des départs en nombre de militants, d'adhérents. Le Sgen a régulièrement de nouveaux adhérents mais cela ne compense pas actuellement les différents départs. Même si le taux de syndicalisation est relativement stable, on ne peut se contenter de cette situation.

Face à ces phénomènes, la politique de syndicalisation doit s'accroître. Elle doit être portée par les équipes militantes et devenir une préoccupation constante de notre activité syndicale, normalement en direction des personnels "nouveaux recrutés".

• **Les priorités de développement**  
**Les nouveaux recrutés**

Cette priorité s'est traduite par une continuité de l'investissement sur les publics à l'IUFM (brochure IUFM, Atout Maître, groupe de travail fédéral, réunion des correspondants IUFM, contrats de développement).

Le nombre de contrats de développement IUFM est passé de 7 à 22. Ces contrats seront à faire évoluer ainsi que la présence effective du Sgen-CFDT auprès des autres centres de formation.

**Le premier degré**

La politique développée dans le cadre d'"Objectif 99" n'a eu qu'un effet limité et n'a pas permis d'inverser en 1999 la première baisse de 1996 aux élections en CAPN et CAPD.

Le nombre de syndicats engagés dans la démarche a été relativement faible. Les regroupements interacadémiques de l'automne ont connu des réussites diverses. La progression de l'adhésion et de l'audience du Sgen-CFDT reste un enjeu de taille pour les années à venir.

**Les personnels Atoss**

La priorité Atoss s'est concrétisée en termes d'adhésions : 1997/2000 + 15 % d'adhérents, ainsi que par la poursuite et l'assise du groupe de développeurs Atoss - 16 actuellement (TSS, 1 ITA) -. La nécessité d'atteindre l'objectif d'un développeur par UPR est renforcée. Le dispositif doit évoluer pour reposer sur

des militants des trois branches Atoss.

**L'Ile-de-France**

Les résultats en matière de syndicalisation restent contrastés. Toutefois, les réunions régulières de la coordination ont permis de conforter le lien entre les syndicats franciliens et d'entamer une nouvelle étape qui doit se traduire par une contractualisation : syndicats – fédération – union régionale Ile-de-France. Cette nouvelle étape doit permettre de conforter la politique de développement sur l'Ile-de-France et d'y adjoindre de nouvelles perspectives.

• **L'activité du Gaps**

Le suivi des contrats de développement (environ 50 chaque année) constitue une part importante de l'activité de ses membres. Les interventions dans les sessions de formation se sont accentuées.

La participation à des rencontres de militants s'accroît et devra encore se développer.

La période écoulée montre la nécessité d'une politique de syndicalisation à développer plus fortement, notamment par les rencontres de militants sur la syndicalisation et la mise en œuvre d'un syndicalisme de proximité.

• **"Jeunes et syndicalisme"**

Le chantier "Jeunes et syndicalisme" a été initié courant 2000 face aux constats sur les départs conséquents de personnels à la retraite dans les années à venir et face à une approche syndicale complexe en direction des nouveaux recrutés.

Il a été le thème central de l'assemblée générale des syndicats de Châtenay-Malabry en avril 2000. Depuis, une recherche-action est lancée, une session de formation nationale s'est tenue à l'ISST de Strasbourg (nov.2000). Un questionnaire a été diffusé à tous les syndicats, un travail d'état des lieux sur nos adhérents est par ailleurs en cours. Ce dossier constitue à l'évidence un enjeu fort pour les années à venir, tant pour la syndicalisation que pour le renouvellement des équipes militantes.

*La politique de syndicalisation doit être portée par tous*

**3.4 - La formation syndicale**

Conformément au mandat du congrès de Brest, le plan triennal de formation syndicale, voté après un débat en conseil fédéral (novembre 98 et janvier 99) a mis l'accent sur les formations d'équipe et sur les sessions de recherche dans le domaine socio-pédagogique.

Les formations d'équipe ont été menées en lien avec nos priorités de développement : équipe IUFM, équipe 1<sup>er</sup> degré, équipes Atoss, équipes générales.

Le travail entre la CFF et le Gaps s'est par ailleurs accru, permettant une synergie qu'il conviendra d'amplifier.

La prise en compte du renouvellement des équipes et les évolutions du militantisme ont donné lieu à un travail sur les jeunes et le syndicalisme dans lequel la formation syndicale a joué un rôle important.

*Former  
des équipes  
en lien  
avec les priorités  
de développement*

Avec les sessions de recherche, le Sgen-CFDT a pu développer ses capacités d'analyse et de propositions, son rôle de laboratoire d'idées.

Il faut cependant noter des difficultés à mener certaines recherches, et à exploiter les travaux des sessions, ce qui dépasse de toute évidence la formation syndicale.

La formation des élus en commissions paritaires a été profondément revue ; un dispositif nouveau a été mis en œuvre : formation de formateurs avec appropriation d'un outil pédagogique puis démultiplication dans les académies sous la forme de formations académiques générales. Ce dispositif a donné amplement satisfaction.

Enfin, la fédération a amplifié sa collaboration avec les instituts du travail et des sciences sociales, profitant ainsi des compétences d'universitaires pour nos travaux.

Durant le mandat, les sessions déconcentrées ont été plus nombreuses ; pour les sessions centralisées, une diversification des lieux a été menée ; des expériences de sessions nationales décentralisées ont été menées. Cela a contribué à la fois à une maîtrise des coûts de formation et au maintien d'un volume de journée/stagiaire conséquent bien que la commission fédérale formation ait été incomplète. L'enquête "sessionnaire" qui sera distribuée au congrès est un outil supplémentaire permettant de mesurer l'implication de chaque UPR dans les formations du plan fédéral.

Ces évolutions fédérales sont percutées par la réforme confédérale de la formation syndicale, réforme à propos de laquelle le Sgen a fait connaître ses réticences sur les concepts de professionnalisation et de dissociation entre commanditaire et opérateur.

## 3.5 - Sections et secteurs : le serpent de mer

Cette question est celle de la vie collective au niveau local. Le travail, dans le mandat précédent, a sans doute permis une plus forte prise de conscience du problème mais la concrétisation demeure difficile. L'assemblée générale des syndicats de Châtenay-Malabry (avril 2000) a été l'occasion de faire le point et de montrer que des initiatives ont été prises dans certains syndicats mais elles restent en nombre limité ; il y a encore peu de rencontres avec des sections. La vie syndicale dans les établissements et notamment au niveau de nos sections, est donc une réalité mal connue.

À cette AG, des pistes de réflexion ont cependant été tracées notamment en terme de communication et de choix d'utilisation du temps militant.

Le fonctionnement en section ou secteur général est, on le sait, très peu pratiqué. Parfois un travail positif dans ce sens a été initié par des développeurs Atoss.

Le document "Formation de militants d'établissement" distribué à Brest a semble-t-il été peu utilisé. La session fédérale proposée pour l'appropriation de cette formation n'a eu aucun inscrit.

Il n'existe certes pas de modèle à proposer d'autant plus que les réalités sont très différentes. Ce dossier des Sections -Secteurs devra être pris en compte dans nos débats à venir que ce soit "Jeunes et syndicalisme", priorité de développement 1<sup>er</sup> degré ou bien encore L'évolution des structures.

## 3.6 - La politique financière

Ce mandat a connu la mise en place de la nouvelle charte financière confédérale en 1998, ainsi que celle de la charte financière fédérale en 1999. Malgré les économies financières réalisées les années précédentes pour la constitution du fonds 1998, la fédération a eu à faire face à une baisse de 20 % de ses ressources entre 1997 et 1998. Heureusement, les mesures de réduction de l'appareil fédéral prises par le CF ont permis de clore l'exercice par un déficit certes important (12,5 %), mais supportable par la fédération.

La charte financière fédérale votée par le congrès de Brest, par la création des fonds d'organisation et de développement et d'information, a permis un accroissement des ressources de la fédération à partir de 1999. Cependant, le prix d'abonnement à la presse adopté par le congrès, nettement inférieur à celui proposé par le CF, n'a pas permis de

fournir l'ensemble de la presse gratuitement à tous les adhérents. Pour continuer à exister, la presse dite des petites catégories a été proposée par abonnement. Tous les syndicats n'ont pas abonné leurs adhérents, ce qui fait que 15 % de ceux-ci ne reçoivent plus cette information. Cette décision, conjuguée aux efforts d'économie supplémentaires de l'appareil fédéral, a permis de ramener le déficit à 1,5 % en 1999. L'année 2000 s'est terminée avec un léger excédent (près de 1 %).

Malgré les problèmes financiers rencontrés par la fédération, la politique d'investissement a été poursuivie. La modernisation de l'outil informatique au sein de la fédération, la mise en réseau de l'ensemble des postes de travail ont permis une utilisation optimisée des nouveaux moyens de communication par les permanents et les salariés, et donc de rendre plus aisés et plus efficaces les services rendus tant aux adhérents qu'aux syndicats et UPR.

Les investissements financiers nécessaires au passage du 3614 SGENMUT sur Internet ont pu être également réalisés, ce qui a permis une première expérience de se réaliser dès 2001.

La mise en chantier du Vade Mecum "en ligne" a également pu commencer, sa réalisation concrète devrait aboutir à la fin de l'année 2001.

La COF et le CF ont eu à débattre régulièrement de la politique financière de la fédération et ont été aptes à prendre les décisions nécessaires lors de l'élaboration des budgets. Ils ont suivi régulièrement l'état des recettes et des dépenses. La commission aux comptes a fourni annuellement un rapport après vérification des documents comptables, ce qui a permis au CF d'adopter la clôture des comptes.

### 3.7 - L'information et la communication en pleine mutation

Deux décisions prises en fin du précédent mandat, avant Brest, ont été mises en application : cahier "École" à tous les adhérents premier degré et cahier "Collège, Lycée, CIO" à tous les personnels non Atoss du second degré, des CIO et de l'EAP, et développement du site fédéral internet ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Ces cahiers et Agir Atoss peuvent être commandés en nombre par les syndicats. La programmation des sorties de Profession Education et des cahiers métiers devrait faciliter la propre programmation des sorties des bulletins des syndicats voulant soit y intégrer tel ou tel cahier métier, soit une alter-

nance entre les presses locales - syndicat ou UPR - et la presse fédérale.

Faut-il remettre en cause la formule ou trouver une autre démarche ? Faut-il contractualiser entre la fédération et tel syndicat ou UPR, pour couvrir des "zones" où le Sgen-CFDT est absent ? Difficiles questions, toujours en débat à l'heure actuelle.

En quatre ans, le site fédéral internet s'est considérablement enrichi et est très largement consulté. Il permet de donner, assez rapidement, un certain nombre d'informations accessibles à tous les adhérents et au grand public. Mais, il y a peut-être une trop forte tendance à vouloir trouver sur le site une information avant que toute décision n'ait été prise - serait-ce la rançon de la gloire ?

L'outil internet a progressivement pris le pas sur l'outil minitel qui reste encore, pour une partie des syndicats Sgen-CFDT, le seul moyen de communication télématique. Si toutes les UPR possèdent une adresse électronique, il y a encore 30 % de syndicats qui en sont dépourvus.

Internet permet aux syndicats équipés de pouvoir retrouver les bulletins fédéraux tels Brefs, Information Action, L'Envoi et les bulletins de catégories. Cela favorise une reprise de certaines pages (et même des affichettes) et une rediffusion en direction des militants, voire des adhérents, sans attendre le service postal des bulletins papier. L'outil informatique permet de donner très rapidement des informations, mais il y a nécessité de faire en sorte que l'ensemble des syndicats puisse accéder à ces informations.

Un telle étude devrait être menée par le prochain conseil fédéral pour faciliter le développement de cet outil et voir dans quelle mesure il peut entraîner la suppression de certains supports papier au départ de la fédération.

Les lenteurs de la distribution postale posent en effet de plus en plus de problèmes, notamment vis-à-vis de Profession Éducation qui met parfois plus de quinze jours, voire trois semaines pour parvenir à l'adhérent.

Le développement du courrier électronique n'est pas sans poser problème dans la mesure où des individus qui ne peuvent être identifiés ou localisés s'adressent directement à la fédération pour avoir une réponse ponctuelle et pointue sur tel ou tel sujet. Le renvoi au syndicat concerné est la plupart du temps impossible.

Cela pose bien le problème du fédéralisme et des différents niveaux de notre organisation. Cela renvoie aussi à d'autres problèmes qui sont d'ordre structurel.

25



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne  
SGEN CFDT

# Rapport d'activité

Les membres du conseil d'administration ont été élus pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Le conseil d'administration a tenu 10 réunions au cours de son mandat. Les décisions prises ont été prises à l'unanimité. Le conseil d'administration a pour mission de définir la stratégie de l'association et de veiller à son bon fonctionnement. Il a notamment approuvé le budget 2001 et le rapport d'activité 2000. Le conseil d'administration a également approuvé le règlement intérieur de l'association et le règlement des élections. Le conseil d'administration a enfin approuvé le rapport d'activité 2000 et le budget 2001.

## Formes de travail des équipes de travail en lien avec les priorités de développement

Le conseil d'administration a tenu 10 réunions au cours de son mandat. Les décisions prises ont été prises à l'unanimité. Le conseil d'administration a pour mission de définir la stratégie de l'association et de veiller à son bon fonctionnement. Il a notamment approuvé le budget 2001 et le rapport d'activité 2000. Le conseil d'administration a également approuvé le règlement intérieur de l'association et le règlement des élections. Le conseil d'administration a enfin approuvé le rapport d'activité 2000 et le budget 2001.



## Section d'activités

Le conseil d'administration a tenu 10 réunions au cours de son mandat. Les décisions prises ont été prises à l'unanimité. Le conseil d'administration a pour mission de définir la stratégie de l'association et de veiller à son bon fonctionnement. Il a notamment approuvé le budget 2001 et le rapport d'activité 2000. Le conseil d'administration a également approuvé le règlement intérieur de l'association et le règlement des élections. Le conseil d'administration a enfin approuvé le rapport d'activité 2000 et le budget 2001.

## 3-7 - L'information et la communication

Le conseil d'administration a tenu 10 réunions au cours de son mandat. Les décisions prises ont été prises à l'unanimité. Le conseil d'administration a pour mission de définir la stratégie de l'association et de veiller à son bon fonctionnement. Il a notamment approuvé le budget 2001 et le rapport d'activité 2000. Le conseil d'administration a également approuvé le règlement intérieur de l'association et le règlement des élections. Le conseil d'administration a enfin approuvé le rapport d'activité 2000 et le budget 2001.



# 4 Des dossiers clés

Le rapport d'activité de la CGFDT pour l'année 2000 est structuré en quatre dossiers clés. Le premier dossier concerne la situation des salariés agricoles et les actions de la CGFDT pour améliorer leurs conditions de travail. Le deuxième dossier traite de la formation professionnelle des salariés agricoles et des actions de la CGFDT pour promouvoir la formation. Le troisième dossier concerne la santé et la sécurité des salariés agricoles et les actions de la CGFDT pour améliorer les conditions de travail. Le quatrième dossier concerne la retraite des salariés agricoles et les actions de la CGFDT pour améliorer les conditions de retraite.

Le rapport d'activité de la CGFDT pour l'année 2000 est structuré en quatre dossiers clés. Le premier dossier concerne la situation des salariés agricoles et les actions de la CGFDT pour améliorer leurs conditions de travail. Le deuxième dossier traite de la formation professionnelle des salariés agricoles et des actions de la CGFDT pour promouvoir la formation. Le troisième dossier concerne la santé et la sécurité des salariés agricoles et les actions de la CGFDT pour améliorer les conditions de travail. Le quatrième dossier concerne la retraite des salariés agricoles et les actions de la CGFDT pour améliorer les conditions de retraite.

## 4.1 - Des préoccupations permanentes

### • Le métier enseignant

Le métier enseignant change de fait sous la pression des réalités. Son évolution doit être reconnue dans la redéfinition du service des enseignants et les moyens du travail en équipe et donc de la concertation, être confortée et soutenue par la formation initiale et continue, par des dispositifs institutionnels d'accompagnement des évolutions de l'École. Introduction de nouvelles disciplines (LV à l'école par exemple), de nouvelles modalités du travail des élèves (travaux croisés ou TPE par exemple), de démarches d'accompagnement du travail des élèves, d'organisation nouvelle des cursus (semestrialisation à l'université par exemple), autant de phénomènes parmi d'autres, et sans

compter la présence des aides éducatrices, auxquels nous avons été confrontés pendant ce mandat, qui ont montré à l'évidence la justesse des analyses et des revendications du Sgen depuis des années concernant le métier enseignant ; et nous n'avons eu de cesse d'enfoncer ce clou : la généralisation de cette évolution du métier enseignant, et la redéfinition du service sont des

*Faire évoluer  
le métier enseignant,  
un enjeu majeur  
pour la transformation  
du système éducatif*

enjeux majeurs pour la transformation du système éducatif.

Le recteur Bancel a été chargé de mission sur le second degré plus spécifiquement. Il a travaillé dans des conditions qui nous semblaient correctes en constituant un groupe de réflexion (auquel a participé un secrétaire fédéral second degré), en prenant le temps d'écouter et de débattre autour des hypothèses. Son rapport, rendu public en mai 99 comportait bon nombre de propositions soutenues par le Sgen mais ne se prononçait pas assez nettement sur la redéfinition du métier. Mais qu'advient-il de ce rapport ? Question que le Sgen-CFDT a posé inlassablement aux différents interlocuteurs ministériels et ailleurs. Au premier Salon de l'Éducation, en novembre 99, le Sgen-CFDT organisait une table ronde sur le métier enseignant à laquelle participait Philippe Meirieu et au cours de laquelle des militants de terrain ont décliné dans les termes concrets de leur pratique le sens de nos revendications.

Dans les derniers mois du ministère Allègre, Sonia Heinrich, IGEN, a été chargée de mission sur le dossier, tant pour ce qui est du premier degré que du second, et sans doute plus du premier. Les perspectives et hypothèses développées alors manifestaient que les objectifs poursuivis étaient intéressants mais que les démarches étaient rapidement polluées ou mises en difficulté par la question des moyens. C. Allègre parti, le dossier n'a pas été repris... Le plan pluriannuel n'a pas apporté les bonnes réponses à la question des moyens et pourtant la question reste centrale : le dossier Collège en fait foi.

### • La lutte contre la précarité et les heures supplémentaires

La période a été marquée par une dégradation des conditions d'emploi des agents non titulaires. Si les MA qui avaient droit au réemploi depuis février 97 ont vu ce droit prorogé à partir de la rentrée 98, le ministère a pour l'enseignement recruté des contractuels et a massivement eu recours aux vacataires 200 heures. En ce qui concerne les non titulaires Atoss, aucun engagement de réemploi n'a pu être obtenu. Dans nombre de rectorats, la durée des contrats a été revue à la baisse (10 mois au lieu de 12).

Les concours Perben limités aux MA de l'enseignement scolaire ou agricole public et aux personnels de catégorie C, ont permis la titularisation de quelques milliers d'agents non titulaires. Tout au long de la période la demande de créations de postes pour titulariser les précaires a été une constante des revendications de la Fédération du collectif "Tous pour l'emploi" comme de l'intersyndicale Atoss.

Après l'échec de l'accord-cadre sur le temps de travail dans lequel un chapitre était consacré à la résorption de la précarité, le nouveau ministre de la Fonction publique M. Sapin a engagé en juin 2000 la négociation. Au sein de l'Uffa, la fédération a porté le problème des laissés pour compte du dispositif Perben (non titulaires sur ressources propres, MA sans licence...). L'accord pour la résorption de l'emploi précaire et une meilleure gestion de l'emploi public a été signé le 10 juillet 2000 par six

organisations de fonctionnaires sur sept. La loi du 3 janvier 2001 permet l'ouverture des examens professionnels et des concours réservés pour les cinq années à venir. Le recrutement en échelle 2 est également sans concours pour la Fonction publique de l'État comme il l'était dans les

*Titulariser  
les précaires*

Fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Du côté des heures supplémentaires des personnels enseignants du second degré, le CF de novembre 99 a décidé de relancer la campagne de refus des HS annuelles qu'il a souhaité étendre aux HS effectives. La décision de Claude Allègre pendant les vacances (août 98) de baisser le taux de rémunération des HSA a entraîné une réaction vive de la fédération (cf. PE rentrée 98). Le Sgen a fait pression sur le ministre pour qu'il s'engage dans la disparition de l'obligation des HS et la transformation des HS en emplois. C. Allègre est revenu partiellement sur sa décision de l'été. Deux HS imposées sont devenues une, le taux de rémunération de celle-ci rétabli. A la rentrée 99 l'obligation de cette heure devait disparaître, il n'en a rien été.

Si en 1998 et 1999 des crédits d'heures supplémentaires ont été utilisés pour assurer la rémunération des MA garantis de réemploi, dans le même temps aide individualisée, travaux croisés, TPE se finançaient à coup de nouvelles heures supplémentaires. De même, la réduction des horaires PLP à la rentrée 2000 s'est faite par l'injection de milliers d'heures supplémentaires.

La revendication du Sgen-CFDT, reprise pendant le mandat par l'ensemble des organisations syndicales (hors FO), de supprimer les heures supplémentaires comme les heures complémentaires dans l'Enseignement supérieur reste toujours d'actualité.

• **La RTT**

En plein exercice d'écriture de la loi Aubry pour les salariés du secteur privé, le gouvernement Jospin avait jugé bon à l'automne 1997 de commander un rapport sur le temps de travail dans les Fonctions publiques. Repousser l'échéance semblait la préoccupation majeure de la période. Pendant ce temps, la fédération forgeait ses revendications et adoptait une résolution sur la RTT à Brest.

Printemps 99, le rapport Roché est rendu public. Il fait grand bruit ; à vouloir trop pointer les dysfonctionnements et les situations atypiques, ce sont tous les fonctionnaires qui ont été caricaturés comme des privilégiés du temps de travail réduit. Le rapport Roché proposait de définir un cadre législatif et réglementaire, puis d'engager un processus de négociations déconcentrées pour prendre en compte les conditions réelles d'exercice des agents.

En septembre 99, le ministre de la Fonction publique commençait les premières rencontres.

Dès la première réunion, la CFDT précisait qu'il ne pouvait y avoir RTT dans un contexte de gel de l'emploi public. Quatre mois plus tard, début 2000, un document de travail était soumis aux organisations syndicales. Plusieurs séances de négociations plus tard, le 8 février, le projet d'accord cadre était bouclé. La création d'emplois directement liés à la RTT n'était pas inscrite en tant que telle mais étaient actées l'augmentation des recrutements externes, la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs prenant en compte la RTT. Le projet prévoyait une réglementation du temps de travail, la norme de travail était les 35 heures hebdomadaires, tous les agents de la Fonction publique étaient concernés par la RTT. Le Sgen-CFDT, après consultation de ses syndicats, s'est prononcé contre la signature de l'accord, de même que l'ensemble des fédérations de la Fonction publique de l'État. Le volet emploi était très insuffisant, mais les avancées dans les Fonctions publiques territoriale et hospitalière et leur poids dans l'Uffa ont emporté la décision de signer pour la CFDT. Le gouvernement a choisi de ne pas signer avec la seule CFDT. Le Sgen a pesé pour que la RTT créatrice d'emplois soit dans l'appel des cinq fédérations le 16 mars 2000.

Le 20 août 2000 était publié au JO le décret instaurant les 35 heures hebdomadaires dans les Fonctions publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, la mise en œuvre relevant de discussions ministère par ministère.

À Jeunesse et Sports, l'état des lieux a été dressé avec l'aide d'un cabinet conseil.

Dans l'Enseignement agricole public, des sites expérimentaux ont été retenus.

À l'Éducation nationale, le ministère refuse de s'exprimer sur le dossier. Des premiers échanges ont eu lieu en octobre/novembre 2000 par filière pour les personnels Atoss. En décembre 2000, l'intersyndicale Atoss a demandé à avoir une négociation globale pour l'ensemble des personnels Atoss et ITA de la Recherche ; elle a travaillé sur une plate-forme minimale commune garantissant 35 h hebdomadaires et 9 semaines minimum de congés. La FSU a choisi de faire cavalier seul fin janvier 2001.

Rien pour les personnels enseignants, le ministère refusant de les admettre comme relevant de la RTT.

A l'initiative du Sgen-CFDT, le CTPM du 19 janvier 2001 a adopté à l'unanimité de la parité syndicale un vœu pour l'ouverture rapide des négociations. Aucun signe tangible, la RTT piétine...

## • Les ZEP

Le mandat commençait plutôt bien : après la publication du rapport Simon - Moisan, une dynamique s'était enclenchée qui pendant une année avait eu le goût d'une relance des Zep : les assises de Rouen les 4 et 5 juin 1998 réunissaient 2000 personnes dont beaucoup attendaient du Premier ministre des engagements forts. L'intervention de la fédération mettait d'ailleurs l'accent sur cette nécessité concernant tout particulièrement le temps. Beaucoup sont repartis déçus car si les intentions exprimées allaient dans le bon sens, il manquait singulièrement les précisions budgétaires concernant la prise en compte dans le service du temps... et la circulaire de juillet 98 a confirmé le manque d'élan et le flou de notions pourtant essentielles, qu'il s'agisse des REP ou des contrats de réussite.

*Un pilotage national  
et académique  
largement insuffisant*

La révision de la carte de l'éducation prioritaire a donné lieu à plusieurs interventions fédérales auprès de la ministre qu'il s'agisse des critères, de l'absence de concertation, de la gestion "politique", de l'absence de visibilité nationale, d'une conception comptable de l'éducation prioritaire où le projet tend à disparaître derrière les indemnités. Des mobilisations se sont produites pour la défense de telle ou telle Zep... Au total, si la "superficie" du dispositif s'est accrue, il n'est pas sûr que les conditions soient réunies par une meilleure efficacité partout : au-delà de la question récurrente du temps, l'autre grave problème reste celui de l'insuffisance du pilotage, national et académique : les situations restent extrêmement diverses comme l'ont montré les journées de l'OZP auxquelles la fédération a participé mais aussi la démarche de bilan de la relance faite avec le réseau fédéral Zep (la fédération n'a pas croulé sous les remontées de l'enquête mise au point par le groupe de travail permanent du CF ! ...) C'est sur ces thèmes que nous sommes intervenus à la table ronde Zep organisée dans le cadre du Salon de l'Éducation.

Jack Lang est d'un mutisme remarquable sur la question... Sans doute se prépare-t-il pour la fête anniversaire dans la perspective de laquelle le colloque d'analyse du bilan de la relance qui devait avoir lieu à Strasbourg a été supprimé.

Jack Lang est d'un mutisme remarquable sur la question... Sans doute se prépare-t-il pour la fête anniversaire dans la perspective de laquelle le colloque d'analyse du bilan de la relance qui devait avoir lieu à Strasbourg a été supprimé.

## • La politique de la recherche publique

Octobre 98 est rendu public un projet de décret de modification du statut et de l'organisation du

CNRS et qui, de fait, concerne toute la recherche transformant plus ou moins les organismes en agences de moyens. Aucune concertation n'a précédé cette "publication" - mais la mise en place de groupes d'experts désignés par le ministre et qui doivent l'aider à orienter la politique de recherche - qui met les personnels dans la rue, fort nombreux à Paris le 5 novembre, pour refuser tout pilotage autoritaire de la recherche et demander un débat national. Favorable à l'idée d'évolution du dispositif de recherche, le Sgen a très vite essayé de faire entendre au ministre dans quelles voies il était possible de s'engager : en vain ! Le ministre, considère qu'il possède la vérité sur la recherche et qu'en tout état de cause un syndicat n'a aucune légitimité en matière de politique de recherche. Les organisations syndicales, mais aussi les instances du Comité National, organisent la pression et le débat. Les démarches auprès de Matignon, et du PS, finissent par aboutir à la mise en place d'une mission parlementaire (Cohen, Le Déaut) qui tient colloque national final à la Sorbonne le 26 juin 99. La fédération a participé activement à cette démarche ; les "propositions du Sgen-CFDT" ont fait l'objet d'une réflexion approfondie et large. La publication du rapport va "calmer le jeu" du côté des structures mais la mobilisation se poursuit concernant politique budgétaire et de l'emploi.

C'est R.G. Schwartzberg qui mettra fin à l'éclipse de Soleil (synchrotron de 3<sup>e</sup> génération) décidée par C. Allègre en août 99, mais la gestion par une société civile ne saurait nous satisfaire. Et l'on reparle de la mise en œuvre de conclusions de la mission Le Déaut - Cohen ...

## • L'enseignement supérieur

Au sortir du congrès de Brest, le Sgen-CFDT présentait sept propositions pour réduire l'échec à l'université, poursuivre la rénovation des formations, faire évoluer les Écoles, articuler formation initiale et reprise d'études, développer l'évaluation, financer le changement et permettre d'avancer vers une Europe de l'Enseignement supérieur : "réponse" au rapport de J. Attali "Pour un modèle européen d'enseignement supérieur".

Ces propositions venaient à point quand L. Jospin demandait (La Sorbonne le 25 mai) à C. Allègre de lui faire des propositions après une concertation dont fut chargé J.M. Monteil.

En novembre 1998 un projet de décret, pour une application rentrée 99, reprenait le 3.5.8 et faisait apparaître la licence professionnelle par alternance, le tout dans des conditions qui faisaient "hur-

ler" le Sgen. En janvier 99, C. Allègre propose à la discussion un texte où la licence professionnelle doit permettre aux étudiants de BTS et DUT de passer une licence, aux étudiants de DEUG de trouver une sortie professionnalisée à bac + 3.

À partir de là s'est engagée une concertation pendant laquelle le Sgen s'est beaucoup investi pour aboutir à un vote positif au Cneser en novembre 99 : la licence professionnelle n'est pas un diplôme nouveau, c'est une licence ouverte à la formation initiale mais aussi aux adultes en formation continue avec validation d'acquis professionnels. Le Sgen-CFDT manifestera la plus grande vigilance dans le comité de suivi de la licence professionnelle.

Et pendant ce temps-là, les modalités de recrutement ont été revues dans un sens qu'apprécie le Sgen-CFDT, U3M s'est mis en place sans grande concertation, la réforme Bayrou a montré ses limites, les personnels expriment une certaine amertume... et ... il manque une vraie dynamique soutenue par des moyens.

• **La protection sociale**

À l'issue du congrès de Brest, le conseil fédéral a fait le choix de favoriser la réflexion dans l'ensemble de l'organisation sur le dossier protection sociale. Il a retenu le principe d'un groupe permanent du CF. Documents de vulgarisation, documents de réflexion ont été élaborés et diffusés, ce qui a permis de nourrir les débats du CF avec le secteur protection sociale confédéral et Jean-Marie Toulisse, secrétaire national de la CFDT, de préparer la résolution du congrès de Libourne. Après le report de sessions en début de mandat, faute de candidats, deux sessions fédérales se sont tenues, une session recherche sur les retraites en février 2000 et une session co-organisée avec l'ISST de Sceaux sur l'ensemble de la protection sociale en janvier 2001. Il faut cependant noter un faible taux de remplissage. Dans le même temps, nombre de syndicats ont organisé des journées sur ce sujet pour débattre et s'approprier les positions fédérales et confédérales.

Deux points ont plus particulièrement marqué la période :

- **Maladie** : les dépenses de santé dérapent toujours, la maîtrise des dépenses est loin d'être un long fleuve tranquille. La déclinaison du plan Juppé avec la création des unions régionales des

caisses d'allocation maladie de l'agence régionale d'hospitalisation permet de mieux coordonner les interventions. Les difficultés subsistent cependant pour la médecine ambulatoire. L'instauration de la couverture maladie universelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 permet aux plus démunis d'accéder à des soins de qualité. Son mécanisme présente cependant des lacunes : recours à l'assistance, effet de seuils...

- **le dossier Retraites** : le rapport Charpin, rendu public en mars 99, a été l'objet de longs débats quant à ses propositions très pessimistes, quant à son refus de trouver de solution autre que l'allongement de la durée de cotisation. En décembre 99, le balancier allait dans un sens plus optimiste avec le rapport Teulade. Dans son intervention au CNC d'avril 99, la fédération avait contesté les choix économiques retenus par le rapport Charpin et demandé à la confédération de se méfier de tout déterminisme démographique ou économique. La reprise de l'emploi lui donne partiellement raison, elle permet d'améliorer temporairement l'équilibre du régime général, mais l'ensemble du système est à examiner dans son entier.

4.2 - Des dossiers pris en charge pour contribuer à la transformation de l'École

• **Améliorer l'École ... ou la Charte de l'École du XXI<sup>e</sup> siècle**

C'est pendant l'été 98 que s'est élaborée la charte pour "Bâtir l'École du XXI<sup>e</sup> siècle", au prix de réunions multiples et d'une dizaine de versions successives sur lesquelles la fédération a constamment pesé, obtenant en bout de course l'introduction de la nécessaire évaluation de la Nouvelle Politique pour l'École (NPE).

Le 28 août au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient les organisations syndicales et de parents d'élèves, le ministre présente les grandes lignes de la démarche : recentrer les programmes sur les objectifs essentiels et dans la perspective d'une continuité éducative jusqu'à la fin du collège, adapter les rythmes scolaires aux besoins de l'enfant et à la demande sociale, faire évoluer le métier d'enseignant par l'intervention dans l'école d'adultes supplémentaires, aides éducateurs en particulier. Accord sur les objectifs généraux, mise

Évaluer  
la nouvelle politique  
pour l'École

31

en évidence de risques de dérives, affirmation d'exigences fortes, telles sont les orientations de l'intervention du Sgen ce jour-là. Sont prévus des débats, recherches, et une expérimentation sur 2000 écoles volontaires concernant les rythmes et de nouvelles modalités de travail. Et puis, fin octobre Allègre décide que c'en est fini de l'expérimentation et que l'on engage un processus d'innovation immédiat dans lequel toutes les écoles sont invitées à entrer. Le Sgen dénonce la forme et le fond. Une recherche sera néanmoins conduite par l'INRP, et un comité de suivi associe les partenaires. Les écoles ne répondent guère à la demande du ministre, 2000 environ sont volontaires malgré le lancement solennel depuis la Villette en janvier 1999.

Le discours prononcé fin juin 2000 par J. Lang sur l'école primaire ne mentionnait pas la charte... Et pourtant le travail de l'INRP se poursuit, du matériel est produit... mais la recherche est stoppée dans certaines académies faute d'intérêt des autorités administratives et d'un minimum de moyens : il est clair que le ministère doit donner un signal politique fort aux recteurs et IA si l'on veut redonner un peu de visibilité à la démarche.

Un groupe d'experts a été par ailleurs nommé sur les programmes de l'école.

#### • Le collège : la priorité des priorités

Dès l'arrivée des nouveaux ministres, le Sgen avait signifié avec force la nécessité d'ouvrir à nouveau le dossier Collège. Après une période de tergiversations de C. Allègre, un audit sur dix collèges réalisé par F. Dubet, c'est finalement S. Royal qui reprend la main en mettant en place un dispositif de consultation-débat, en annonçant sa volonté d'avancer une ambition forte pour le collège. F. Dubet dirige le groupe de pilotage de cette consultation qui doit aboutir à un rapport. Le Sgen s'investit à tous les niveaux de l'opération : rencontre avec la ministre, le groupe de pilotage, propositions pour un questionnaire qui pose les questions pertinentes, élaboration de réflexions argumentées, constitution d'un dossier-valise en direction des syndicats comme cela avait été fait pour le lycée, participation aux débats locaux et académiques : la présentation du rapport à la Sorbonne a été encore l'occasion pour le Sgen d'engager la ministre à prendre des mesures audacieuses pour la transformation du collège en collège de la réussite pour tous. Les mesures annoncées par S. Royal le 25 mai 99 ont plutôt "bon

esprit" qu'il s'agisse de remise à niveau, de tutorat ou de travaux croisés. Le plan pour le collège 2000 présente pourtant trois défauts majeurs que le Sgen dénonce : il ne prévoit aucune redéfinition du service des enseignants ; il ne prévoit que des heures supplémentaires comme moyens pour mettre en œuvre les démarches nouvelles ; il est communiqué par un BO spécial mi-juin aux collèges qui se demanderont à la rentrée ce qu'il faut mettre en œuvre et comment : le Sgen demande la mise en place effective de la journée de concertation trimestrielle et l'ouverture de discussions sur la redéfinition du service enseignant après publication du rapport Bancel. La mise en œuvre des dispositions nouvelles – et sans qu'on sache toujours si elle s'ajoutent aux démarches antérieures ou si elles s'y substituent – se fait de manière extrêmement diverse, renforçant encore les écarts entre établissements et le désarroi de ceux qui s'investissent. Le Sgen dénonce au comité de suivi le fait que le ministère se rassure à bon compte en s'appuyant sur des enquêtes portant sur "l'existence" dans le collège de telle ou telle démarche... et les moyens de mettre en œuvre un vrai projet font défaut dans nombre de collèges. Le Sgen remet donc cent sous dans la machine à l'arrivée de J. Lang et s'inquiète fortement auprès de lui des propos de J.L. Mélenchon qui verrait bien le retour du palier d'orientation fin de 5<sup>e</sup> pour redresser les effectifs de LP. Le ministre ayant annoncé son intention de réfléchir au collège, pendant l'été, la fédération lui envoie le 18 juillet un courrier étoffé par lequel elle rappelle ses exigences, son analyse de la situation actuelle des collèges et de leurs personnels. Le recteur Joutard se voit confier l'élaboration d'un rapport ; le Sgen multiplie les rencontres au ministère. Les échos qui filtrent de ce rapport à versions successives mais non publiques, amènent la fédération à prendre l'initiative de réunir le groupe des 14 qui décide de s'exprimer collectivement, avant que le ministre ne prenne ses décisions, sur la base d'un texte commun pour le collège de la réussite de tous.

*Prendre  
des mesures audacieuses  
pour un collège  
de la réussite de tous*

#### • L'enseignement professionnel

L'action de la fédération a été déterminée par la volonté de donner réalité à l'orientation essentielle du Sgen-CFDT en ce domaine : la reconnaissance de l'égalité de dignité des trois voies de formation : professionnelle, technologique, générale. Cet objectif s'est décliné en deux axes revendicatifs :

amélioration des conditions de travail des élèves et amélioration de celles des personnels. C'est le sens de l'intervention de la fédération aux tables rondes du colloque de Lille les 29 et 30 septembre 1999 sur l'enseignement professionnel intégré. Le Sgen-CFDT attendait des décisions de nature à transformer pédagogiquement et matériellement le devenir des élèves : orientation choisie, passerelles entre les différentes voies de formation, interdisciplinarité, réflexion sur l'enseignement général, allègement de la charge de travail des élèves, meilleur développement de l'alternance sous statut scolaire avec l'accès aux stages sans discrimination, la refondation du CAP. Quand la charte des lycées professionnels est enfin sortie, la déception a été grande car la manière d'interpréter les propositions du rapport Marois relevait d'une acrobatie arithmétique et gestionnaire destinée à mettre en place l'alignement de l'horaire PLP sans créer de postes. Cela s'est traduit par un processus de globalisation des horaires avec des grilles horaires et des dédoublements qui devenaient nettement défavorables aux personnels. Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, idée que nous avons approuvée, était cependant formalisé de manière rigide. Le CCF, modalité d'évaluation à laquelle nous sommes favorables, était généralisé sans un bilan préalable de son fonctionnement. C'étaient des conditions inacceptables. Nous avons dénoncé la méthode qui subordonnait étroitement toute réforme pédagogique à cette exigence de transformation à moyens constants. Le Sgen-CFDT, en unité d'action avec ses partenaires Unsen-CGT, SE-Fen, a appelé les personnels de lycée professionnel à une grève nationale le 3 février 2000, puis une nouvelle fois le 14 mars 2000.

Immédiatement après le départ de C. Allègre, J.L. Mélenchon a reçu le Sgen-CFDT dès le 3 avril 2000 et lors de cette audience nous avons pu enregistrer un certain nombre d'avancées au niveau des conditions de travail avec l'abandon de l'annualisation et la promesse d'une nouvelle concertation - avancées qui en fait étaient les dernières propositions de C. Allègre qu'il n'avait pas eu le temps de présenter officiellement. Le Sgen-CFDT a demandé une réflexion sur l'amélioration de l'alternance sous statut scolaire et le devenir du CAP. La fédération lors des cinq tables rondes, grilles horaires et PPCP, Segpa/Éréa, orientation, CAP et précarité qui se sont déroulées jusqu'à la fin du mois de janvier 2001 a obtenu encore un bon

nombre d'avancées. Cependant le bilan reste aujourd'hui mitigé.

• **La vie lycéenne**

La consultation sur les lycées avait vu les jeunes exprimer de manière forte le besoin "d'exister" au lycée, d'y être reconnus, respectés, d'avoir des droits et les moyens - instances, élections, formation... - de les exercer. C'est d'ailleurs ce que réclamait le collectif pour les Droits des jeunes dont est membre le Sgen. En réponse à ces demandes, le ministère décide d'une expérimentation pour l'année 98-99, qui vise à renforcer la participation des lycéens à la vie du lycée ainsi que leur rôle dans les différentes instances consultatives. Le Mouvement lycéen d'octobre 98 entraîne des "mesures d'urgence" ; le Sgen se bat du côté de la charte des lycées pour l'inscription des éléments favorables à l'éducation à la citoyenneté (ECJS, heure de vie de classe). Les textes concernant le Conseil de la vie lycéenne ne constituent pas un aboutissement tout à fait satisfaisant ; on a cependant globalement progressé dans la représentation des lycéens.

Le Sgen-CFDT est l'un des membres actifs de l'Observatoire des journaux lycéens et est la seule organisation des personnels à avoir participé aux trois forums organisés par JPresse avec la FCPE, l'UNL et la FIDL.

• **La violence à l'École**

Préoccupation constante du Sgen-CFDT à tous les niveaux de l'organisation - le nombre de sessions de réflexion, de formation, de travaux engagés avec d'autres fédérations... en témoigne - la violence à l'École n'est pas en régression, sauf sur certains des sites du plan violence Allègre ; elle augmente même en Ile-de-France, comme ont augmenté depuis 95 le sentiment d'insécurité qui s'est déplacé au cœur de la classe et le niveau des incivilités. Des élèves de plus en plus jeunes sont concernés, et l'injection de moyens supplémentaires n'est pas toujours efficace même si elle est le plus souvent nécessaire dans l'urgence.

La fédération a participé à toutes les tables rondes ministérielles, à tous les groupes de travail, elle a fourni de multiples contributions - y compris au livre de Fotinos et Fortin. Elle s'est efforcée de démonter les visions simplistes qu'il s'agisse des causes de la violence, et de la responsabilité de l'École dans ce phénomène, ou des moyens de lutter contre cette violence en s'opposant en parti-

*Donner  
aux jeunes  
les moyens d'exercer  
les droits reconnus*

culier au tout sécuritaire et à la mise à l'écart des "sauvageons". La démarche éducative, de prévention reste prioritaire et elle suppose d'autres modalités du travail des uns et des autres, les moyens d'un travail collectif d'équipes soudées par un véritable projet éducatif. Mais il faut aussi s'attaquer à la violence que constituent et qu'engendrent l'échec scolaire, l'organisation ségrégative des établissements mais aussi des quartiers, des villes... Ce n'est pas seulement dans l'École que l'on peut lutter contre une violence dont les sources sont largement sociales, externes à l'École : il ne s'agit pas seulement de partenariats de l'École, il s'agit aussi de politique économique, de la ville...

#### • **L'adaptation et intégration scolaire**

La prise en charge des élèves en difficulté constitue un identifiant et un sujet de préoccupation constante pour notre fédération. Mais derrière cette expression "en difficulté" il y a des réalités diverses et plus ou moins graves qui vont de la simple remédiation (le collègue doit être son propre recours), de la constitution de dispositifs adaptés (réseaux d'aides, Segpa/Éréa, classes relais) à une véritable politique d'intégration (intégration scolaire des handicapés). Sur tous ces dossiers le Sgen s'est impliqué en fonction de l'objectif essentiel de l'acquisition d'une culture commune et du rejet des filières de relégation par le recentrage sur l'intérêt de l'élève et le projet personnel. Les bulletins AI ont régulièrement fait le point sur tous ces sujets.

Recentrer sur  
l'élève  
et  
le projet personnel

• L'efficacité des réseaux d'aides spécialisés dans le premier degré est périodiquement mise en doute par l'administration qui les trouvent coûteux. Ils le sont justement parce qu'ils fonctionnent à l'inverse de la méthode filière par remédiation individuelle selon les besoins définis (problèmes d'apprentissage, de psychologie, de motricité) et en collaboration avec les familles. La fédération à diverses reprises est intervenue (audiences et lettres au Cabinet) pour que soient améliorés le recrutement, la formation des personnels spécialisés et que les moyens adéquats en postes et en fonctionnement soient dégagés.

• Les Segpa/Éréa ont, une fois de plus, fait l'objet de tables rondes. Rien ne le nécessitait a priori car la simple application des circulaires de 96 et de 98 suffisait à cadrer leur fonctionnement et aurait

dû permettre une meilleure intégration des Segpa au collège. Au lieu de cela, il n'y a pas majoritairement de projet dans les Segpa, ni de participation régulière des professeurs de collège à l'enseignement dans ces sections.

La professionnalisation des contenus d'enseignement n'est pas abandonnée partout. Le travail en équipe est loin d'être la règle générale. C'est au nom de ce nécessaire travail d'équipe dans des sections qui doivent faire partie intégrante du collège que le Sgen revendique un même temps de travail hebdomadaire, 18 h aussi pour les enseignants du premier degré en Segpa/Éréa. Avec nos partenaires, le SNUipp et le SE, nous avons appelé à la grève ces personnels le 21 novembre 2000. Cette grève a été très suivie. Devant le silence du ministère, les trois organisations ont ensuite quitté la table ronde Segpa organisée par J.L. Mélenchon et ont menacé de boycott les prochaines réunions si le ministre J. Lang refusait le dialogue.

Une audience accordée à l'intersyndicale le 6 mars dernier a débouché sur une impasse avec le refus de création des 2000 postes nécessaires.

• La fédération a approuvé le programme "Nouvelles chances" élaboré par C. Moisan et destiné à faire acquérir aux élèves en très grande difficulté (ils sont encore 56 000 sans aucune qualification) un CAP au moins. Parmi eux, on compte la moitié des élèves de Segpa. La fédération a organisé une session de formation "Élèves en grande difficulté" en mars 2000. Nous avons simultanément soutenu l'action de la MGI et défendu ses personnels victimes de discriminations diverses dans leurs conditions de travail et d'emploi.

• En outre, des menaces nouvelles aujourd'hui pèsent sur le dossier des Segpa depuis l'arrivée de J.L. Mélenchon au ministère. La baisse des effectifs en LP incite le ministre à rechercher un surplus d'effectifs à partir des collèges par le rétablissement officiel d'un palier d'orientation de 5<sup>e</sup>, ce à quoi le Sgen est totalement opposé. Nul doute que la lutte ne soit encore devant nous.

• L'intégration scolaire est un objectif fort du Sgen-CFTD dans le second degré où il rencontre la passivité voire la résistance des personnels dans les établissements. Nous sommes favorables à l'intégration individuelle des élèves présentant des handicaps dans les classes ordinaires à condition toutefois que cette intégration se fasse en fonction de l'intérêt de l'élève avec un projet personnel. Nous avons soutenu le plan de relance de l'inté-

gration présenté par S. Royal. À cette occasion nous avons demandé que les organisations syndicales puissent faire partie des groupes handiscol. Dans le second degré, des unités pédagogiques d'intégration devraient se développer. Après discussion avec le ministère, nous avons soutenu le texte qui organise les unités pédagogiques d'intégration (Upi) pour les élèves atteints de handicap visuel ou auditif. Au CSE du 16 novembre 2000, nous avons réclamé une dotation spécifique pour l'Upi, la présence à plein temps d'une personne qui coordonne et effectue le suivi et l'augmentation du nombre d'auxiliaires d'intégration. Nous avons aussi demandé une formation pour les enseignants impliqués dans cette mise en œuvre pour laquelle le travail en équipe est essentiel.

• **La psychologie à l'école**

La psychologie n'a pas dans le système éducatif, pour des raisons complexes, toute la place qu'elle pourrait occuper. La fédération s'est attachée pendant ce mandat à approfondir la réflexion au sein du secrétariat fédéral par la tenue d'une session de recherche en novembre 2000 qui a réuni des participants divers: psychologues, enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré, COP... Cette session a été fructueuse, elle a ouvert des pistes tant au niveau de la pratique que de l'organisation. Une des raisons de dysfonctionnement est d'ordre matériel parce que sa prise en charge n'est pas optimale. En effet, si dans le premier degré il y a des maîtres spécialisés uniquement dans la fonction de psychologue, dans les collèges et les lycées en revanche, la tâche échoit aux conseillers d'orientation psychologues qui possèdent le titre et les compétences de psychologue mais à qui l'on adresse en priorité les élèves pour leur connaissance des voies de formation et des métiers. La fédération a demandé des créations de postes de COP nécessaires à chaque exercice budgétaire.

Le problème réside aussi dans la difficulté pour le Sgen à trouver un accord avec les autres organisations au sein du groupe des neuf organisations représentant des psychologues. Mis à part le PsyEN-Fen et le SE-Fen, les six autres organisations désirent toutes la création d'un corps unique de psychologues identifiés comme tels du primaire jusqu'à l'université incluse.

Plusieurs débats se sont tenus au CF sur ce point. Le Sgen-CFDT qui reste opposé à la création d'un

nouveau corps spécifique et revendique pour sa part un statut de psychologue scolaire dans le premier degré a décidé au CF du 22 juin 2000 de quitter le groupe des neuf (les syndicats de la Fen l'ont fait aussi) lorsque le cabinet de J. Lang a organisé une concertation commune et que les autres organisations s'apprêtaient à demander un corps spécifique. La concertation se poursuit donc en bilatérale. Par ailleurs la fédération a mené une réflexion commune avec les psychologues des fédérations CFDT Santé/Sociaux et Interco et a participé au groupe de travail constitué par l'UCC sur le métier de psychologue.

• **Les Gréta**

Deux soucis majeurs ont guidé l'action du Sgen quant à la formation des adultes : l'amélioration du fonctionnement des Gréta et le développement du secteur public de formation continue. La fédération, nourrie par les réflexions du CF, a travaillé avec la commission Gréta et a publié régulièrement des bulletins pour alerter et informer les adhérents.

Certaines déclarations tonitruantes et décalées d'Allègre ont fait craindre le pire et au mieux un abandon pur et simple du dossier aux oubliettes. La fédération est intervenue vigoureusement sur ce dossier : au niveau de la prise en compte des problèmes de conditions d'emploi (temps partiel imposé utilisé comme variable d'ajustement

budgétaire) ; au niveau des conditions de travail (activités comptabilisées de façon variables suivant les Gréta, jours fériés pas décomptés...) ; au niveau enfin des droits sociaux non respectés (pas d'accès au bénéfice de l'action sociale).

Pour tous les personnels contractuels, nous avons revendiqué la fin de la précarité et la titularisation sans concours, la reconnaissance des acquis professionnels et obtenu la prise en compte des personnels de la formation continue dans le plan de titularisation de la loi Sapin.

L'appel national du Sgen à la grève dans les Gréta le 23 janvier 2001 et le rassemblement national à Paris ont été un succès. La délégation reçue par le Cabinet a obtenu un engagement fort quant à l'ensemble du processus de titularisation.

Sur un autre plan, le Sgen a participé en tant que tel aux tables rondes initiées par Nicole Péry dans le cadre du toilettage général de la loi de 1971 sur la formation continue.

Il fait aussi partie du groupe de suivi confédéral

*Améliorer le  
fonctionnement des Gréta  
et le développement  
du secteur public  
de formation continue*

35

constitué dans le cadre des négociations entre partenaires sociaux pour promouvoir un véritable droit à la formation qui, pour la CFDT, doit être individuel, reconnu, transférable et accessible tout au long de la vie.

## • L'INRP

A-t-on vraiment besoin de l'INRP ? C'est au fond la question centrale que posait le rapport de l'IGAEN divulgué à la rentrée 99, et qui de fait est implicite depuis de nombreuses années dans les attitudes responsables des avatars multiples de l'INRP. À cette question, le Sgen a toujours répondu par l'affirmative (cf. dossier de PE n° 101, nov. 2000).

Aujourd'hui, après la démission de Philippe Meirieu, après l'annonce au personnel en septembre 2000 de la délocalisation à Lyon de l'ensemble de l'INRP, la fédération continue à réclamer que l'on donne à l'institut les moyens de développer le projet multi-sites, irriguant le territoire national en articulation avec les IUFM, ENS, équipes universitaires, les praticiens, projet participant au

nécessaire développement de la recherche en éducation, qui avait commencé à se mettre en place et qui suppose que soit maintenu un site parisien : les démarches diverses du Sgen auprès du ministère sont allées dans ce sens, y compris à la table ronde du 16 février 2001 réclamée par les quatre fédérations.

## • L'hygiène et la sécurité

Les militant(e)s de la fédération qui ont en charge ces dossiers ont participé activement et assidûment aux travaux de l'Observatoire national de la sécurité ainsi qu'à ceux des deux comités centraux d'hygiène et sécurité (Éducation nationale et Sup-Recherche).

Les militant(e)s désigné(e)s par les syndicats et UPR ont certainement participé activement et assidûment aux travaux des CHS départementaux et académiques.

Cependant, ces sujets et les revendications qu'ils sous-tendent n'ont pas encore trouvé toute la place qu'ils devraient avoir dans les débats de la fédération.

## • La mixité

La commission mixité qui n'a jamais été complète, faute de candidatures, s'est essentiellement investie dans la préparation d'Actuelles 2000, la

marche mondiale des femmes et la préparation d'une session qui, faute d'inscriptions, n'a pu se tenir en décembre 2000. Cette session sur la place des femmes dans le syndicalisme devrait se tenir à l'automne 2001.

Lors d'Actuelles 2000, les deux journées confédérales des 8 et 9 mars consacrées au bilan des avancées sur les droits des femmes et l'égalité professionnelle, le Sgen-CFDT a choisi de débattre sur l'orientation des filles et d'échanger en particulier sur le comportement inconscient des enseignants et des enseignantes vis-à-vis des élèves selon qu'ils soient garçon ou fille. Nicole Mosconi, chercheuse en Sciences de l'Éducation à Paris X Nanterre, a permis d'éclairer et d'approfondir la réflexion.

Pour le Sgen-CFDT, promouvoir l'égalité des chances entre filles et garçons, c'est faire évoluer les mentalités et la faire vivre au quotidien dans l'apprentissage des relations sociales entre les sexes. L'action est possible dans plusieurs domaines.

Le responsable fédéral du dossier participe aux réunions du réseau confédéral Egalité professionnelle et mixité, moment de travail des responsables de chaque fédération et chaque URI avec la commission confédérale femmes. À noter qu'à l'issue du congrès confédéral de Lille, en décembre 1999, pour la première fois depuis bien longtemps, la candidate présentée par la fédération à cette commission confédérale a été élue.

## • Les langues et cultures régionales

Durant ce mandat, la fédération a eu peu d'occasions d'intervenir sur le dossier des langues et cultures régionales.

En juin 1998, le maire de Quimper, Bernard Poignant, remettait au Premier ministre un rapport qu'il lui avait demandé sur ce sujet. Contacté par le rapporteur, le Sgen-CFDT avait eu l'occasion de rappeler un certain nombre de revendications comme le droit fondamental d'offrir la possibilité d'un enseignement des langues régionales lorsqu'il y avait demande, mais aussi la nécessité de revoir totalement la formation des enseignants bilingues à l'IUFM.

Il semblerait que ce dossier soit enfin pris sérieusement en compte par le ministère de l'Éducation nationale qui travaille – février 2001 – sur un projet de loi sur l'enseignement bilingue qui, à première lecture, apparaît plutôt positif.

Par ailleurs, au début de l'année 1999, la France devait enfin signer et ratifier la charte sur les langues régionales et cultures minoritaires du

*Les moyens  
de développer  
un projet multi-sites  
doivent être donnés  
à l'INRP*

Conseil de l'Europe. On sait que le président de la République s'y est opposé sous prétexte que seule la langue française pouvait être officielle dans notre pays ! Le Sgen-CFDT a alors écrit à nouveau à Jacques Chirac pour lui demander de revoir sa position. Depuis, statu quo... la France demeure l'un des rares pays à ne pas avoir ratifié cette charte.

• **L'éducation populaire**

Le ministère de la Jeunesse et des Sports a initié en mars 1999 une table ronde sur les missions et métiers du ministère. La fédération y a pris sa place. Des débats au sein de la commission Jeunesse et Sports ainsi qu'un travail régulier avec le secrétariat de la branche et quelques camarades personnes ressources ont permis d'actualiser et préciser le positionnement fédéral dans le domaine de l'éducation populaire.

Pour le Sgen, le ministère doit aussi affirmer sa place de ministère formateur aux métiers de l'animation et du Sport. Un 4 pages a été élaboré pour diffusion en direction des personnels sur l'éducation populaire. Peu d'échos en retour.

La fédération, présente dans les discussions sur la loi sur le Sport, n'a pu participer activement aux échanges, ni proposer d'amendements par manque de réflexion approfondie.

• **La politique de santé et la prévention**

Deux dossiers dans cette période :

- **l'accès à la contraception pour tous.**

La décision de S. Royal annoncée à l'automne 1999 de permettre aux infirmières scolaires de distribuer la pilule du lendemain a donné lieu à de multiples débats et à annulation par le Conseil d'État.

Le Sgen-CFDT a soutenu le ministre J. Lang dans sa démarche de mettre en place un dispositif qui permette aux jeunes de bénéficier du Norlevo et qui couvre juridiquement les infirmières de l'Éducation nationale.

- **la révision des circulaires sur le service de promotion de la santé en faveur des élèves** a occupé le mandat sans que le Sgen-CFDT puisse participer, au-delà de rencontres ponctuelles avec le Cabinet du ministre, aux discussions avec la Desco. Le BO du 25 janvier 2001 donne les nouvelles directions pour une politique de santé en faveur des élèves.

## 4.3 - La politique des personnels

• **La défense des personnels Atoss**

Le mandat a été marqué par les rencontres régulières de l'Intersyndicale Atoss. L'emploi a certes été le facteur liant de cette intersyndicale, mais de nombreux sujets ont été abordés, notamment autour des conditions de travail et de la réduction du temps de travail.

La requalification des emplois Atoss tant vantée dans les tables rondes de 1997 piétine. Seuls sont en voie de règlement l'intégration des personnels ouvriers et de service dans les corps Recherche Formation, la fin de la dualité administrative dans les établissements d'enseignement supérieur.

Au cours des trois ans, le Sgen-CFDT a régulièrement été obligé de rappeler son attachement à la Fonction publique d'État pour tous les personnels Atoss face aux attaques de la conférence des présidents d'universités qui voudraient la création d'une 4<sup>e</sup> Fonction publique, aux attaques du rapport Mauroy proposant la mise à disposition des personnels ouvriers et de service auprès des conseils généraux et le rattachement des personnels sociaux aux départements.

*L'emploi,  
la priorité  
de l'intersyndicale  
des personnels Atoss*

• **Horaire des personnels ouvriers et de service :**

la circulaire de 1994 a été revue en 1999, mais face au maintien de l'horaire dérogatoire pour les concierges et veilleurs, le Sgen a agi en justice - le Conseil d'État a annulé les circulaires incriminées ; d'autre part, il a aidé ses adhérents dans une démarche de paiement des heures supplémentaires effectuées. La première décision du Tribunal administratif de Dijon reconnaît le bien-fondé de cette démarche.

Sur l'ensemble de la filière ouvrière, le Sgen a précisé son projet de requalification des emplois, a défendu pour les filières techniques du Sup, administratives et labo, un seul corps de catégorie C. Le plan d'intégration des agents en adjoints administratifs est un début de réponse à mettre à l'actif du Sgen.

• **Intégration des instituteurs dans le corps des PE**

Rappelons qu'initialement l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles devait s'achever en 2015.

Depuis mars 1995, les trois syndicats, Sgen-CFDT,



## Rapport d'activité

SNUIpp et SE-Fen réclamaient l'ouverture d'une négociation. Mobilisations multiples : rien ne bougeait du côté du ministère.

En fait, ce n'est qu'après la manifestation unitaire du 1<sup>er</sup> février 1998 que C. Allègre annonçait son accord pour rechercher des améliorations à cette intégration.

Il s'en est suivi un véritable marathon. Débutées avec S. Royal, les négociations seront rapidement prises en main par C. Allègre. Après quatre mois d'âpres discussions, le Sgen-CFDT décidait de signer – avec le SE-Fen – et les deux ministres, le 10 juillet 98, le relevé de conclusions relatif à l'enseignement primaire.

Pour notre organisation, il s'agissait d'un compromis acceptable, en particulier sur le volet "intégration". En effet, le plan d'intégration prévoit le terme à 2007, soit un nombre d'intégrations annuelles passant de 14 850 à 20 735. Le volet "amélioration du service public d'Éducation" est beaucoup plus flou même si le droit à la formation est réaffirmé après de nombreuses interventions du Sgen-CFDT.

Dans l'action de bout en bout, le Sgen-CFDT n'a pas à rougir de cet accord qui sera d'ailleurs le seul de ce mandat véritablement négocié et aboutissant à une signature de la fédération.

### • Les 18 heures en LP

Avec la résorption de la précarité, l'alignement de l'horaire des professeurs d'enseignement professionnel pratique aura été l'un des combats les plus acharnés de la fédération dans la durée (presque vingt ans) et les plus exemplaires en matière d'unité syndicale avec l'Unsen-CGT et le SE-Fen. C'est au nom de l'égalité de dignité des trois voies d'enseignement que nous avons également et continûment depuis plus de quinze ans posé notre exigence d'alignement de l'horaire hebdomadaire des PLP d'enseignement pratique sur celui des autres enseignants de lycées.

L'action s'est déroulée en plusieurs étapes et avec deux stratégies, d'ordre individuel et d'ordre collectif. Il a été engagé d'une part une campagne de recours individuel en Tribunal administratif qui a porté ses fruits et d'autre part, la fédération surtout a mené la bataille dans l'unité d'action tant lors d'audiences, de lettres communes au ministre et de communiqués de presse intersyndicaux que lors des instances au CSE et au CTPM.

Nous ne retiendrons que les étapes les plus marquantes de cette lutte. Après une séance orageuse

au CSE du 27 janvier 2000 sur les grilles horaires qui n'ont été approuvées par aucune organisation syndicale, le Sgen, l'Unsen, le SE écrivent en commun au ministre et appellent immédiatement à une grève nationale le 3 février dans les LP. Suivie massivement elle est prolongée dans de nombreuses académies.

Au CTPM du 6 mars, nous déposons des amendements communs pour modifier le projet de statut. Le texte n'obtient à nouveau aucune voix favorable. Les trois organisations appellent le 14 mars à une grève nationale.

Le Sgen n'appelle pas en revanche et sans doute à tort à la manifestation nationale du 21 mars car il refuse d'être assimilé à tous ceux qui avec le Snes s'opposaient à toute réforme et constituaient un front du refus.

Les deux audiences communes chez le ministre le 20 mars avec les cinq organisations représentatives dans l'Enseignement professionnel et le 23 mars en bilatérale ne débloquent pas la situation bien que le ministre commence à envisager

d'abandonner la flexibilité et la pondération. Les horaires de PLP en Segpa restent inchangés.

Après le départ de C. Allègre, le Sgen-CFDT est reçu immédiatement par J.L. Mélenchon le 3 avril. Celui-ci entérine les concessions d'Allègre et promet de relancer la concertation pour reconsidérer les grilles horaires. Depuis lors les grilles horaires ont fait l'objet de quatre tables rondes avec un ultime passage en CSE le 8 mars.

### • Le mouvement déconcentré des personnels du second degré

La déconcentration du mouvement national des personnels du second degré a été la grande affaire du début de mandat. Le comité technique paritaire ministériel avait à connaître des projets de décret dès le 19 juin 1998. Si le Sgen-CFDT se prononçait pour la déconcentration des mutations, il refusait à ce même CTP la déconcentration des procédures disciplinaires. Déconcentrer le mouvement devait impérativement s'accompagner du transfert aux recteurs de la responsabilité de l'implantation des postes, ce qui avait pour objectif d'assurer plus de fluidité du mouvement, de même une gestion des postes au plus près devait permettre de réintégrer nombre de postes à profil dans le mouvement général. Le Sgen-CFDT a toujours avancé l'idée que la déconcentration devait s'accompagner aussi de plus de transparence. Il n'a jamais défendu la déréglementation.

*L'emploi et  
les conditions de travail  
au cœur  
des revendications  
du Sgen-CFDT*

Des règles communes à toutes les académies ont été élaborées pour garantir à chacun le respect de ses droits, la prise en compte des stratégies construites par les enseignants dans le cadre du mouvement national et pour assurer aux élus Capa le contrôle du processus.

La fédération comme les UPR se sont largement investies dans ce dossier : information aux personnels, formation des élus Capa, aide aux UPR...

Deux rentrées plus loin, le bilan est positif. Pour les Sgen locaux, la déconcentration a permis de nouer des relations de proximité avec les adhérents. La fluidité du mouvement s'est améliorée. Le nombre d'enseignants affectés sur poste a augmenté, les personnels connaissent leur affectation plus tôt tout en formulant leur demande de mutation plus tardivement. Toutefois les réalités sont différentes selon les académies.

En 1998, un projet similaire de déconcentration pour la gestion des personnels de catégorie de l'ASU était envisagé. À ce jour, il est tombé dans les oubliettes. Devant l'augmentation des postes à profil, le Sgen-CFDT souhaite l'ouverture du dossier.

• **La direction d'école**

Dans les écoles, le nombre de postes de direction laissés vacants ne cesse de s'accroître : plus de 4 500 chaque année !

Tout au long du mandat, le Sgen-CFDT, avec le SE et le SNUipp, a pesé pour améliorer la situation de la direction d'école, pour faire évoluer cette fonction dans toutes ses dimensions avec, en priorité, du temps de décharge pour l'école.

Claude Allègre avait promis une table ronde sur le sujet. Lui parti, il a fallu tout reprendre à zéro.

Contrairement au SNUipp et au SE, la fédération n'a pas appelé à la grève administrative à la rentrée 2000. Cela n'a pas empêché le Sgen-CFDT de lancer, avec le SE et le SNUipp, une journée nationale d'action le 15 novembre 2000 pour exiger de véritables négociations sur la direction et plus largement sur le fonctionnement de l'école. Le Sgen-CFDT a fortement insisté pour que ce dernier point soit pris en compte.

Les pseudo négociations ayant tourné court au Cabinet du ministre (les trois organisations ont claqué la porte), l'intersyndicale a demandé à être reçue par J. Lang.

Pour l'instant, le dossier fait toujours du surplace et la situation des écoles ne s'améliorera sans doute pas à la rentrée 2001.

• **Les aides-éducateurs**

La montée en charge du dispositif s'est faite en début de mandat. 65 000 jeunes sont dans les écoles et établissements scolaires.

Le Sgen-CFDT s'est beaucoup battu pour que ces personnels bénéficient de droits syndicaux et d'une représentation. Seule la représentation collective a été reconnue, les conseils académiques ont été créés, mais le Sgen-CFDT n'a pas réussi à capitaliser dans les élections les résultats de son investissement dans ce dossier. La prise en charge de ces personnels par les syndicats est difficile : public nouveau, jeune et peu engagé, public en attente forte de son devenir alors que de nombreuses incertitudes pèsent sur le dispositif.

Pour la fédération, ces emplois sont un plus pour l'École, la pérennisation des fonctions doit entraîner la création d'emplois. Parallèlement à la réflexion sur les métiers émergents, la fédération a poursuivi la réflexion sur les partenariats permettant une diversification de la pérennisation des emplois. Elle a rencontré Guy Hascouet, secrétaire d'État à l'économie solidaire.

A deux ans de l'échéance des premiers contrats, le risque explosif du dossier ne doit pas être minimisé. L'absence d'engagement gouvernemental comme l'inexistence du discours ministériel pèsent lourdement.

*Travailler en équipe  
pour un meilleur  
fonctionnement  
de l'École*

• **La formation**

Le mandat a débuté par la fin de deux tables rondes sur la formation : la table ronde IUFM et celle sur la formation continue.

**La formation initiale des enseignants**

Le rapport final de la table ronde IUFM rend compte fidèlement des points d'accord (le Sgen-CFDT y a été particulièrement influent sur certains thèmes), et laisse de côté les points de désaccord (principalement les concours et la recherche) : on pouvait penser dès lors que la réforme se ferait sur ces bases. Mais rien ne s'est passé ; le Sgen-CFDT n'a cessé de répéter qu'une réforme était nécessaire. La réunion des correspondants IUFM des UPR a démontré par la suite que cette circulaire est restée sans effets, comme nous l'avions craint au moment de sa parution.

A l'automne 1999, le Sgen-CFDT a célébré les dix ans des IUFM par un numéro spécial de l'Atout-Maître retraçant l'histoire de la décennie, apportant ainsi une contribution supplémentaire au débat.

En septembre 1999, la réforme est une nouvelle fois annoncée. Le conseil fédéral de décembre 99 définit les thèmes prioritaires que le Sgen-CFDT mettra en avant dans cette nouvelle consultation : la professionnalisation des concours, la nécessité d'une formation durant la "troisième année", la formation commune.

De nouvelles discussions commencent autour de la mission confiée à Alluin et Cornu. Il a fallu une nouvelle fois se battre contre l'allongement de la durée du stage en responsabilité et sur ce point le Sgen-CFDT a gagné. Les prises de position sur le

## Une véritable politique de formation au métier

projet de réforme ont été un champ de bataille supplémentaire entre les tenants du tout disciplinaire et les partisans de la professionnalisation. La levée de bouclier des conservateurs ainsi que la maladresse de certaines propositions (qui ont bousculé le milieu universitaire) ont abouti au retrait par C. Allègre de la réforme des concours le 23 mars 2000. Le 27 mars, J. Lang prend la succession et confirme le 20 avril, l'enterrement de la réforme. La réaction commune immédiate du Sgen-CFDT et du SE-Fen (lettre du 21 avril) permet la poursuite du chantier à travers la mission Cornu - Brihault, qui rend un rapport définitif en janvier 2001. L'AG des formateurs IUFM en janvier 2001, une première au Sgen-CFDT depuis la création des instituts, a confirmé la nécessité d'une réforme d'ampleur qui ne se limite pas à de simples aménagements.

Jack Lang a finalement annoncé des décisions le 27 février 2001. Elles ne relèvent aucun des enjeux majeurs de transformation. Pire, elles constituent un retour en arrière sur l'avancée des IUFM. Le Sgen-CFDT déplore le décrochage entre le premier et le second degré, le silence sur les formations communes, le recul dans la professionnalisation du concours de recrutement de professeurs des écoles, le renvoi à plus tard des décisions concernant les Capes, l'insuffisance de la prise en compte de l'évolution du métier enseignant, l'absence de formations conséquentes lors d'une "troisième année".

Manifestement, Jack Lang a été soucieux plus d'assurer la réussite du plan pluriannuel de recrutement en attirant le monde étudiant que d'améliorer la qualité de la formation des futurs enseignants.

### La formation continue des personnels

La table ronde sur la formation continue qui a donné lieu au rapport De Gaudemar n'aura, elle

non plus, abouti à rien. Durant tout le mandat, la formation continue a été mise à mal, à la fois par les conditions de la fusion des Maÿpen dans les IUFM, les effets de la consigne "pas de classe sans enseignants", les restrictions budgétaires, la conception utilitariste de la formation, l'absence de volonté politique de relance de la FC, l'absence d'accord-cadre (seul Jeunesse et Sports et dans une moindre mesure l'enseignement agricole font exception sur ces 2 points). Le Sgen-CFDT a tiré à deux reprises la sonnette d'alarme : dans un communiqué commun (à l'initiative des CRAP) le 13 janvier 99 et dans une déclaration intersyndicale commune au CTP ministériel de l'enseignement scolaire le 25 novembre 99.

### • L'inspection

Le dossier "Inspection/Evaluation/Notation" a été sur le devant de la scène par la force de l'actualité. La fédération a eu de multiples occasions de développer ses positions : le rapport Monteil, les propositions d'audit d'établissement, le rapport Dasté, la table ronde sur les inspecteurs, l'ouverture puis la fermeture immédiate du dossier inspection par le ministère, enfin la création du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École (où le Sgen-CFDT a un représentant). La réflexion de la fédération a par ailleurs progressé grâce à une implication croissante de ses inspecteurs. Ce dossier est toujours présent dans les syndicats qui ont traité le sujet tout au long du mandat en assemblée générale, en réunions, dans les bulletins et dans certaines actions.

### • La politique salariale

L'accord salarial signé en février 1998 réglait le problème de l'évolution des traitements des fonctionnaires jusqu'au 31 décembre 1999. Il a fallu attendre le 11 juillet 2000 pour qu'une première réunion visant à faire le point sur la politique salariale se tienne. Pas question d'ouvrir des négociations, la seule annonce du ministre de la Fonction publique était que 2000 ne serait pas une année blanche. Réunions de bilan, séances de discussions se sont succédées. Le gouvernement a décidé unilatéralement une augmentation de 0,5 % de la valeur du point au 1<sup>er</sup> décembre 2000, ce qu'il considérait comme la bonne mesure de maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires en 2000 (il incluait dans son calcul le bonus dégagé par l'accord 1998-99).

Au sein de l'Uffa pendant la phase de l'élaboration de la plate-forme revendicative, la fédération a pesé pour faire avancer ses revendications.

Même au sein de la CFDT, privilégier les augmentations en points n'est pas toujours acquis, car cela écrase la pyramide des salaires. Le conseil fédéral de novembre 2000 s'est, au vu des résultats de la croissance, prononcé pour l'augmentation du pouvoir d'achat pour tous les agents publics avec une hausse plus importante en direction des bas salaires.

Le 18 janvier 2001 s'ouvrait une séance de négociations. La CFDT abordait cette séance avec la volonté de :

- garantir sur la durée de l'accord 2000-2002 le maintien du pouvoir d'achat et son augmentation pour l'ensemble des fonctionnaires et agents publics, avec une priorité aux bas salaires ;
- donner une priorité aux bas salaires ;
- relever le bas de la grille au-dessus du Smic ;
- mettre en œuvre des règles nouvelles d'avancement et de promotion interne.

Les propositions du gouvernement en matière salariale, et notamment le refus de prendre en compte l'inflation 2000 ont amené toutes les organisations syndicales à claquer la porte des négociations.

Le 31 janvier 2001, les fonctionnaires étaient en grève et manifestaient leur mécontentement à Paris et en province. Le gouvernement campe sur ses positions. Rebelote le 22 mars.





Résultats électoraux 1998-2001

# Conclusion

Le Sgen-CFDT n'a pas la prétention d'apporter seul des réponses à tout. Mais le type de syndicalisme général et confédéré mis en avant par notre organisation a plus que jamais sa raison d'être. Le Sgen-CFDT a son projet de transformation de

l'École, son "identité", son avenir, un avenir qui ne signifie pas repli sur soi-même, bien au contraire. Le Sgen-CFDT doit avec d'autres créer une dynamique afin de peser davantage encore. L'histoire du Sgen-CFDT est aussi devant lui.

Ce rapport d'activité a été adopté le 8 mars 2001 par le conseil fédéral. (51 voix pour, unanimité).

		1998	1999	2000	2001	Evolution	Notes
Recherche	CNS - CAP	141	204	216	191	13%	13%
	IED (ex - Orstom)	20,2%	49,7%	13,9%	2,1%	16,7%	
Enseignement	Enseignement primaire	182	181	227	18	20	20
	Enseignement secondaire	14,7%	17,2%	2,1%	3,5%	1,5%	1,5%
Négociation collective	Négociation collective	3.724	100	201	171	249	198
	Conservatoire national	32,2%	32,2%	32,2%	32,2%	32,2%	32,2%
Chargés d'études documentaires	Chargés d'études documentaires	174	171	148	14	40	31
		74,7%	75,2%	74,9%	7,7%	19,2%	74,9%
CFE	CFE	1.284	376	402	1.284	280	271
		53,9%	34,2%	33,1%	63,2%	6,3%	7,6%
Autres et autres	CAP Inspection	276	36	174			
		25,0%	79,2%				
CAP CPE	CAP CPE	180	21	120	120		
		75,0%	37,8%	64,3%			
Santé-Sécurité	Salariés	4.257	30	2.103	1.249	74	40
		3,1%	32,2%	28,8%	1,7%	1,7%	11,6%
Conseils et techniques de services sociaux	Conseils et techniques de services sociaux	104	11	102	102		
		74,7%	33,1%	31,2%	66,6%		
Applications de service social	Applications de service social	1.237	306	604	410		
		10,2%	33,4%	42,6%	31,6%		
Agents	Agents	3.994	484	1.707	1.707	1.181	301
		89,0%	5,8%	11,7%	41,7%	18,4%	8,7%
Adjointes	Adjointes	1.432	1.678	4.084	7.209	1.992	1.111
		73,0%	5,3%	33,1%	45,6%	11,3%	8,7%
Administratifs	CAD	30	10	74	401	32	30
		75,0%	5,3%	19,2%	7,2%	8,3%	8,3%
Autres	Autres	7.421	471	1.187	4.811	901	381
		79,2%	5,1%	16,9%	64,9%	3,2%	3,6%
Divers	Divers	14.212	1.259	2.928	4.822	1.284	728
		71,6%	5,2%	21,4%	29,4%	1,7%	2,7%
OEA	OEA	44.284	1.927	2.894	12.192	1.231	13.094
		19,2%	7,1%	14,3%	16,6%	19,3%	19,3%
OP	OP	17.242	1.245	2.491	4.029	1.191	1.111
		26,4%	3,2%	14,3%	25,1%	17,7%	10,9%
SAC	SAC	6.726	406	1.811	2.071	741	1.286
		32,2%	3,9%	16,2%	41,4%	11,2%	16,7%
Laboratoire	Laboratoire	4.400	140	100	100	100	1.000
		75,0%	1,9%	73,2%	20,1%	5,6%	10,0%
Autres Établissements	Autres Établissements	30.000	2.200	11.000	7.000	1.000	1.000
		42,6%	7,5%	44,1%	16,7%	11,7%	11,7%

# Conclusion

Le Sgen-CFDT n'a pas la prétention d'apporter  
une réponse à tout. Mais le type de syndica-  
lisme général et confédéré mis en avant par notre  
organisation a plus que jamais sa raison d'être.  
Le Sgen-CFDT a son projet de transformation de  
l'école, son "identité", son avenir, un avenir qui ne  
signifie pas repli sur soi-même, mais au contraire.  
Le Sgen-CFDT doit avec d'autres créer une dyna-  
mique afin de passer davantage encore. L'histoire  
du Sgen-CFDT est aussi devant lui.

Ce rapport d'activité a été adopté le 8 mars 2001 par le conseil fédéral (51 voix pour, unanimité).

43

# Résultats électoraux 1998-2001

		Exprimés	Sgen	FSU	Fen	FO	CGT	Autonomes	Divers
Recherche	CNRS - CAP	12 411	3 968	2 345	664	963	2 873		1 598
			32,0%	18,9%	5,4%	7,8%	23,2%		12,9%
	IRD (ex : Orstom)	841	390	116		195	140		
		58,5%	46,7%	13,8%		23,2%	16,7%		
Supérieur	CTPU	14 883	2 953	5 486	243	1 011	335	3 027	828
			19,8%	36,9%	8,4%	6,8%	2,3%	20,3%	5,6%
	ITA	15 712	1 877	1 192	7 890	1 463	3 290		
		53,0%	11,9%	7,6%	50,2%	9,3%	20,9%		
	Personnels ouvriers des Crous	6 613	533	421	1 331	456	3 787		87
			8,1%	6,4%	20,1%	6,9%	57,3%	0,0%	12,9%
Bibliothèques	Bibliothécaires, adjoints, adjoints spécialisés	1 091	182	477	296	60	58		10
			16,7%	43,7%	27,1%	5,5%	5,3%		1,7%
	Magasiniers en chef, spécialisés	1 184	108	452	174	260	190		
			9,1%	38,2%	14,7%	22,0%	16,1%		
	Conservateurs, conservateurs généraux	977	283	213	258	-	34		189
			29,0%	21,8%	26,4%		3,5%		19,3%
	Chargés d'études documentaires	314	124	108	18		40		24
		74,1%	39,5%	34,4%	5,7%		12,7%		7,6%
Jeunesse et Sports	CTP	3 884	576	859	1 756	323	271		99
		55,8%	14,8%	22,1%	45,2%	8,3%	7,0%		2,5%
			+1,53						
	CAP Inspecteurs	221	46	175					
			20,8%	79,2%					
	CAP CEPJ	405	73	153	179				
			18,0%	37,8%	44,2%				
Santé-Sociaux	Infirmières	4 053	83	2 133	1 249	76	67		445
			2,1%	52,6%	30,8%	1,9%	1,7%		11,0%
	Conseiller-e-s techniques de service social	326	72	102	152				
		78,7%	22,1%	31,3%	46,6%				
	Assistant-e-s de service social	1 537	360	660	517				
		62,9%	23,4%	42,9%	33,6%				
		-7,8	6,8	2,4					
Administratifs	Agents	9 069	886	1 979	3 918	1 141	845		119
		69,0%	9,8%	21,8%	43,2%	12,6%	9,3%		1,3%
			-2,6						
	Adjoints	17 449	1 629	4 401	7 259	1 999	1 512		649
		71,0%	9,3%	25,2%	41,6%	11,5%	8,7%		3,7%
			-2,0						
	Casu	961	99	96	695	32			39
		73,2%	10,3%	10,0%	72,3%	3,3%			4,1%
	Aasu	7 421	675	1 187	4 812	395	196		156
		76,5%	9,1%	16,0%	64,8%	5,3%	2,6%		2,1%
	Sasu	13 213	1 260	2 959	6 655	1 201	752		386
		71,8%	9,5%	22,4%	50,4%	9,1%	5,7%		2,9%
		-1,2	-0,4	3,2	-0,4	-1,4			
Ouvriers	OEA	49 340	3 522	8 884	15 552	7 537	13 092		753
		76,2%	7,1%	18,0%	31,5%	15,3%	26,5%		1,6%
			-0,51	+4,15	-4,46	+0,49	-0,46		
	OP	17 242	1 245	2 801	6 059	2 285	4 741		111
		78,8%	7,2%	16,3%	35,1%	13,3%	27,5%		0,6%
			-0,45	+3,97	-2,95	+0,60	-0,93		
	MO	6 230	406	1 013	2 571	701	1 539		
		82,7%	6,5%	16,3%	41,3%	11,3%	24,7%		
			-0,34	+4,01	-3,38	-0,70	-0,64		
Laboratoire		4 400	132	589	918	371	755		44
		76,3%	3,0%	13,3%	20,9%	8,4%	17,2%		1,0%
Aides-Éducateurs		30 029	2 256	13 229	9 163	3 586	1 401		785
		62,0%	7,5%	44,1%	30,5%	11,9%	4,7%		2,0%



14-18 mai 2001  
7<sup>e</sup> congrès  
fédéral

Libourne  
SGEN CFDT

## Résultats électoraux 1998-2001

		Inscrits	Votants	Exprimés	Sgen CFTD	FSU	Fen-Faen Unsa	Fnc FO	CSEN	Sud	Ferc CGT	Scenrac CFTC	CNGA CGC	Autres
Résultats globaux	Voix	763 309	519 790	495 811	56 752	239 515	92 880	37 352	26 211	15 622	14 837	3 446	3 124	6 072
	%		68,1 %	65,0 %	11,4 %	48,3 %	18,7 %	7,5 %	5,3 %	3,2 %	3,0 %	0,7 %	0,6 %	1,2 %
	99/96		-1,6	-1,4	-0,2	+1,4	-3,1	+1,2	+1,7	+1,6	+0,0	-0,1	-1,5	-1,2
Instituteurs Prof. des écoles	Voix	333 590	236 394	226 022	23 677	96 594	63 924	18 661	6 639	7 884	3 519	2 186	1 396	1 542
	%		70,9 %	67,8 %	10,5 %	42,7 %	28,3 %	8,3 %	2,9 %	3,5 %	1,6 %	1,0 %	0,6 %	0,7 %
	99/96		+0,1	+0,7	-0,1	+3,4	-3,9	+1,5	+2,9	+1,1	+0,1	-0,1	-3,0	-2,0
	Sièges		10	1	5	3 (-1)	1 (+1)							
Certifiés - AE	Voix	233 280	151 213	144 351	18 918	80 715	11 279	11 303	13 089	5 137	1 910	800	1 200	
	%		64,8 %	61,9 %	13,1 %	55,9 %	7,8 %	7,8 %	9,1 %	3,6 %	1,3 %	0,6 %	0,8 %	
	99/96		-2,0	-2,1	-0,5	-2,5	+0,2	+0,9	-0,1	+2,1	+0,3	-0,0	-0,4	
	Sièges		19 (+2)	3 (+1)	12	1 (+1)	1	2						
PLP	Voix	63 410	38 894	36 979	4 314	15 613	2 882	2 498	611	1 076	8 737	135		1 113
	%		61,3 %	58,3 %	11,7 %	42,2 %	7,8 %	6,8 %	1,7 %	2,9 %	23,6 %	0,4 %		3,0 %
	99/96		-10,0	-10,3	-0,3	-3,5	-1,0	+0,5	+0,2	+2,9	+1,3	-0,1	-0,3	+0,3
	Sièges		9	1	5	0 (-1)				3 (+1)				
Agrégés	Voix	53 930	32 421	31 139	3 866	16 295	979	2 312	4 487	1 079	243	291	435	1 152
	%		60,1 %	57,7 %	12,4 %	52,3 %	3,1 %	7,4 %	14,4 %	3,5 %	0,8 %	0,9 %	1,4 %	3,7 %
	99/96		-1,0	-1,1	-1,4	-2,0	-0,1	+0,7	+1,4	+1,8	+0,1	-0,2	-0,4	+0,2
	Sièges		9	1	7			1						
PEGC (Capa)	Voix	30 422	23 932	22 655	2 012	6 826	9 722	1 414	336	31	113		36	2 165
	%		78,7 %	74,5 %	8,9 %	30,1 %	42,9 %	6,2 %	1,5 %	0,1 %	0,5 %		0,2 %	9,6 %
	99/96		+2,8	+1,2	-0,6	+3,0	-5,2	+2,5	+0,6	+0,1	+0,0		+0,2	-0,6
Professeurs d'EPS	Voix	25 700	18 347	17 243	770	13 967	1 405	402	417	201	81			
	%		71,4 %	67,1 %	4,5 %	81,0 %	8,1 %	2,3 %	2,4 %	1,2 %	0,5 %			
	99/96		-0,9	-0,9	-0,1	+0,4	-0,0	+0,0	-0,1	+0,4	+0,1		-0,6	
	Sièges		5 (+1)	5 (+1)										
CPE - CE	Voix	10 132	8 629	8 083	1 529	4 292	1 246	327	189	214	186			100
	%		85,2 %	79,8 %	18,9 %	53,1 %	15,4 %	4,0 %	2,3 %	2,6 %	2,3 %			1,2 %
	99/96		+0,7	-1,1	+5,0	-5,4	-1,9	+0,4	+0,0	+2,6	+0,1			-0,7
	Sièges		8 (+3)	2 (+1)	5 (+1)	1 (+1)								
Chargés d'ens. d'EPS	Voix	6 172	4 547	4 184	142	2 399	1 323	145	127		48			
	%		73,7 %	67,8 %	3,4 %	57,3 %	31,6 %	3,5 %	3,0 %		1,1 %			
	99/96		+3,3	+3,2	+0,6	+3,3	-4,8	+0,0	+0,7		+0,1			
	Sièges		4 (-1)	3	1 (-1)									
CIO	Voix	4 538	4 052	3 863	1 430	2 153	120	160						
	%		89,3 %	85,1 %	37,0 %	55,7 %	3,1 %	4,1 %						
	99/96		+2,0	+1,7	-1,1	+0,5	+0,8	-0,2						
	Sièges		5	2	3									
Agrégés de chaire Supérieure	Voix	2 135	1 361	1 292	94	661		130	316			34	57	
	%		63,7 %	60,5 %	7,3 %	51,2 %		10,1 %	24,5 %			2,6 %	4,4 %	
	99/96		+0,8	-0,6	-2,6	+0,1		-1,0	+7,4			-2,8	-1,0	
	Sièges		4	3				1						

# II

		Exprimés	Sgen	FSU	Fen	FO	CGT	Divers	
Enseignement agricole public	Consultation générale	CTP ministériel	26 942	5 595	8 699	2 411	6 375	2 614	1 238
			67,7%	20,8%	32,3%	9,0%	23,7%	9,7%	4,6%
			+1,31	+4,58					
		CTP DGER	14 750	2 253	8 443	423	2 230	1 023	378
		63,7%	15,3%	57,2%	2,9%	15,1%	6,9%	2,6%	
		+0,67	+1,33						
	CNESERAAV	1 738	683	641		414			
		39,3%	36,9%		23,8%				
	CAP	OP MO	859	60	498		159	142	
			71,1%	7,0%	58,0%		18,5%	16,5%	
certifiés		1 709	254	1 213		124		118	
		56,3%	14,9%	71,0%		7,3%		6,9%	
PLP		1565	228	1038		299			
	60,5%	14,6%	66,3%		19,1%				
CPE	251	27	224						
	82,0%	10,8%	89,2%						

# Il est temps !

## Appel du Sgen-CFDT

Les problèmes de l'École sont de plus en plus au cœur de la société. Éducation, formation, qualification, socialisation... les demandes adressées au système éducatif sont considérables.

- 70% des personnels de l'Éducation nationale ne sont pas ou plus syndiqués...
- L'émiettement syndical ne cesse de croître...

Attaché :

- à une véritable démocratisation afin de transformer l'École pour la réussite de tous les jeunes,
- à la transformation sociale pour combattre les inégalités et les exclusions,
- au dépassement de tous les corporatismes, dans un syndicalisme général et confédéré,

aux non-syndiqués,  
aux organisations syndicales,  
aux associations pédagogiques et périscolaires,  
aux chercheurs,

qui se retrouvent autour de ces valeurs et de ces objectifs.

toutes celles et tous ceux qui répondront positivement à cet appel, le Sgen-CFDT d'engager une démarche pragmatique, fondée sur la confrontation des idées et des pratiques.

Il que s'organisent des assises, ouvertes à tous les acteurs de la société, afin de créer une nouvelle dynamique dans le monde syndical et le monde de l'Éducation.

Cette est pour dans l'intérêt des jeunes et des personnels.

# III



14-18 mai 2001

7<sup>e</sup> congrès fédéral

Libourne

SGEN CFDT

## Bilan de syndicalisation

(en cotisations mensuelles des adhérents actifs, 1997 = base 100)

Quelques syndicats n'ont pas clos l'exercice 2000. Le tableau définitif sera remis lors du congrès

Syndicats UPR	1997	1998	1999	2000
Alpes de Haute Provence	100	174	189	206
Hautes Alpes	100	135	132	125
Bouches du Rhone	100	120	96	97
Rech. Prov. Alp. C. d'Azur	100	105	112	102
Vaucluse	100	102	93	87
<b>Aix-Marseille</b>	100	120	104	102
Aisne	100	105	112	114
Oise	100	105	95	90
Somme	100	100	88	76
<b>Amiens</b>	100	103	97	91
Doubs	100	122	93	89
Jura	100	119	118	119
Haute Saone	100	98	111	81
Territoire de Belfort	100	105	103	98
<b>Besançon</b>	100	116	100	93
Périgord	100	100	102	96
Gironde	100	103	108	101
Rech. Aquitaine	100	84	73	66
Landes	100	106	106	116
Lot et Garonne	100	107	114	110
Pays Basque	100	90	84	76
Béarn	100	111	112	109
<b>Bordeaux</b>	100	103	105	101
Basse Normandie	100	100	94	90
<b>Caen</b>	100	100	94	90
Allier	100	112	105	102
Cantal	100	102	121	131
Haute Loire	100	127	158	172
Puy de Dome	100	72	119	114
<b>Clermont Ferrand</b>	100	99	120	120
Corse du Sud	100	99	86	111
Haute Corse	100	109	115	122
<b>Corse</b>	100	106	105	118
Seine et Marne	100	99	101	104
Seine St Denis	100	115	95	94
Val de Marne	100	97	89	89
<b>Créteil</b>	100	103	95	95

Syndicats UPR	1997	1998	1999	2000
Cote d'Or	100	115	98	96
Nièvre	100	105	101	102
Saone et Loire	100	96	97	92
Yonne	100	86	81	77
<b>Dijon</b>	100	103	95	93
Ardèche	100	107	95	93
Drome	100	121	101	105
Isère	100	112	89	85
Sup-Rech. Grenoble	100	115	102	98
Savoie	100	98	103	100
Haute Savoie	100	107	107	112
<b>Grenoble</b>	100	109	100	99
Cambrai	100	111	101	84
Douai	100	93	87	85
Dunkerque	100	103	95	90
Lille et environs	100	101	102	101
Sambre-Avesnois	100	120	101	96
Roubaix-Tourcoing	100	101	105	103
Valenciennes	100	106	105	107
Pas de Calais	100	105	104	102
<b>Lille</b>	100	104	102	99
Limousin	100	89	89	90
<b>Limoges</b>	100	89	89	90
Ain	100	99	104	100
Loire	100	94	99	93
Rhone	100	99	97	98
<b>Lyon</b>	100	98	98	97
Aude	100	93	97	96
Gard	100	112	73	57
Hérault	100	131	102	100
Rech. Languedoc-Cat.	100	140	131	165
Lozère	100	101	98	122
Catalogne Nord	100	100	99	99
<b>Montpellier</b>	100	116	94	90
Meurthe et Moselle	100	97	107	106
Rech. Lorraine	100	99	85	89
Meuse	100	111	116	115
Moselle	100	97	86	86
Vosges	100	101	95	90
<b>Nancy-Metz</b>	100	98	96	95
Nantes	100	107	114	113
Saint-Nazaire	100	115	116	116
Maine et Loire	100	98	98	97
Mayenne	100	104	106	123
Sarthe	100	99	106	115
Vendée	100	111	102	103
<b>Nantes</b>	100	105	108	108
Alpes Maritimes	100	95	99	96
Var	100	103	94	88
<b>Nice</b>	100	98	98	94
Cher	100	92	74	78
Eure et Loir	100	105	91	90
Indre	100	96	90	72
Indre et Loire	100	100	91	86
Loir et Cher	100	91	97	95
Loiret	100	98	97	97
Rech. Centre	100	102	109	105
<b>Orléans-Tours</b>	100	98	93	90

Syndicats UPR	1997	1998	1999	2000
Rech. Région Parisienne	100	100	100	92
INSERM	100	99	111	105
Paris	100	111	109	111
Administration centrale	100	78	88	104
<b>Paris</b>	100	103	105	104
Charente	100	84	77	80
Charente Maritime	100	105	105	102
Deux Sèvres	100	110	99	90
Vienne	100	108	106	105
Rech. Poitou-Charentes	100	0	0	0
<b>Poitiers</b>	100	100	96	95
Ardennes	100	119	108	110
Aube	100	101	107	100
Marne	100	123	101	95
Haute Marne	100	95	99	92
<b>Reims</b>	100	115	103	98
Cotes d'Armor	100	93	98	101
Finistère	100	106	107	103
Ille et Vilaine	100	108	103	100
Rech. Bretagne	100	82	82	79
Morbihan	100	105	101	101
<b>Rennes</b>	100	104	102	101
Eure	100	83	90	82
Havre	100	99	91	93
Rouen	100	95	108	95
<b>Rouen</b>	100	94	99	92
Bas Rhin	100	142	105	112
Rech. Alsace	100	103	104	73
Haut Rhin	100	103	96	82
<b>Strasbourg</b>	100	118	100	94
Ariège	100	82	84	84
Aveyron	100	113	106	114
Haute Garonne	100	109	113	113
Rech. Midi Pyrénées	100	100	103	116
Gers	100	106	102	90
Lot	100	99	94	97
Hautes Pyrénées	100	108	103	101
Tarn	100	90	105	106
Tarn et Garonne	100	133	128	126
<b>Toulouse</b>	100	106	106	106
Yvelines	100	105	97	102
Essonne	100	102	99	94
Hauts de Seine	100	97	90	90
Val d'Oise	100	115	102	90
<b>Versailles</b>	100	103	96	94
S.T.R.E.M.	100	0	73	78
Etranger	100	116	97	96
<b>TOTAL</b>	100	105	100	97

IV

## Les membres du conseil fédéral

Alain André  
 Pierre Augier  
 Claude Azéma  
 Alain Baury  
 Jean-Paul Bergault  
 Jean-Jacques Biger  
 Maurice Bossuat  
 Robert Bouterin  
 Dominique Broskiewicz  
 Patrice Brunet  
 Thierry Cadart  
 Marie-Paule Chantrelle  
 Isabelle Conversin  
 Danielle Dardour  
 Michel Debon de Beauregard  
 Max Delpiére  
 Joël Devoulon  
 Marc Douaire  
 Catherine Ducarne  
 Jean-Michel Flandrin  
 Murielle Fraysse  
 Alain Gatti  
 Jean-Luc Gatti  
 Albert Gauvin  
 René Grégoire  
 Dominique Guibert  
 Catherine Hirschmuller  
 Bruno Jaouen  
 Alexis Keller  
 Christiane Kowalski  
 Denis Labro  
 Armelle Lamprière  
 Françoise Lebocey  
 Pierre-Jean Le Douarin  
 Monique Martin

Odile Maurel  
 Jacqueline Michel  
 Raoul Michel  
 Claude Monleau  
 Edmée Montagnat  
 Jean-Marie Moreau  
 Raymonde Piécuch  
 Guy Profizi  
 Michèle Prunier Curnier  
 Marie-Agnès Rampnoux  
 Jacky Raveneau  
 Bernard Rouhaud  
 Jean-Noël Rouzaud  
 Marcel Schaff  
 Laurent Sirantoine  
 Gérard Thibord  
 Sylviane Travaglini  
 Marie-Jeanne Tournemire  
 Roland Tourreau  
 Guy Vauchel  
 Daniel Villa-Vega  
 Jean-Luc Villeneuve

### Ont fait partie du CF durant ce mandat :

Françoise Arnaud  
 Gilles Avinain  
 Bernard Boudot  
 Marie-Thérèse Cantineau  
 Gilles Deguet  
 Christian Janin  
 Yves Levesque  
 Patrice Sanglier  
 Muriel Sétien  
 Pascal Taurisson



14-18 mai 2001  
 7<sup>e</sup> congrès  
 fédéral

Libourne

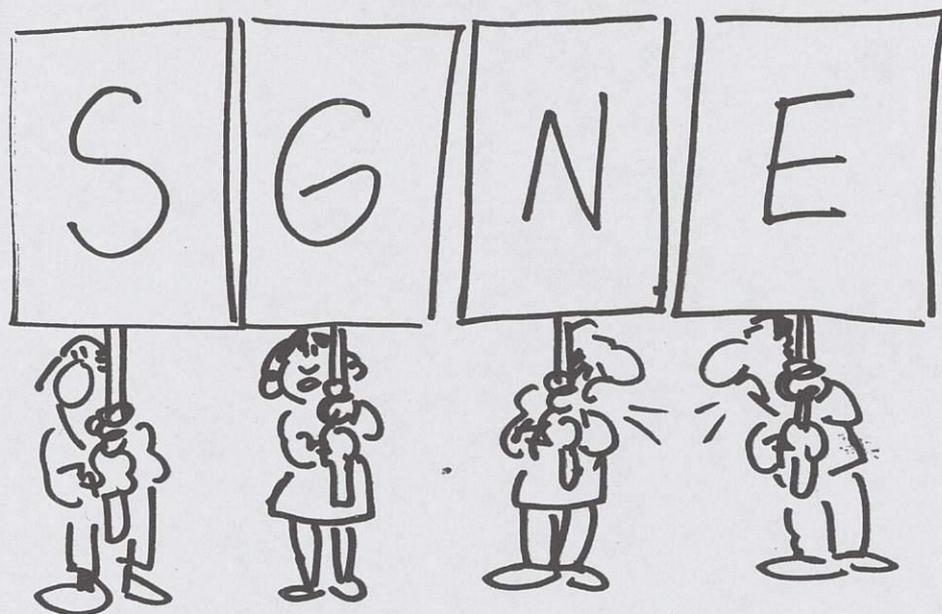
SGEN CFDT

## Pour s'y retrouver dans le maquis des sigles

- AG** : Assemblée générale
- AIS** : Adaptation et intégration scolaires
- A&I** : Syndicat de l'Administration et de l'Intendance (Unsa Éducation)
- AJS** : Administration / Jeunesse et Sports
- Atoss** : Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux
- Attac** : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
- BEP** : Brevet d'études professionnelles
- BN** : Bureau national
- CA** : Conseil d'administration
- CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle ou Commission administrative paritaire
- Capa** : Commission administrative paritaire académique
- CAPD** : Commission administrative paritaire départementale
- Capes** : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
- CAPN** : Commission administrative paritaire nationale
- CB** : Conseil de branche
- CE** : Commission exécutive
- Ceméa** : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
- CES** : Contrat emploi solidarité
- CF** : Conseil fédéral
- CFF** : Commission fédérale formation
- CHS** : Comité d'hygiène et de sécurité
- CIO** : Centre d'information et d'orientation
- Cnaecep** : Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public
- CNC** : Conseil national confédéral
- CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- COF** : Commission organisation-finances de la fédération
- Cofrade** : Conseil français des associations pour les droits de l'enfant
- COP** : Conseiller d'orientation psychologue
- CPE** : Conseiller principal d'éducation
- CSE** : Conseil supérieur de l'éducation
- CSEE** : Comité syndical européen de l'éducation
- CSEN** : Confédération des syndicats de l'Éducation nationale
- CTP** : Comité technique paritaire
- DDJS** : Direction départementale de la jeunesse et des sports
- DRJS** : Direction régionale de la jeunesse et des sports
- EAP** : Enseignement agricole public
- ECJS** : Éducation civique juridique et sociale
- EN** : Éducation nationale
- Faen** : Fédération autonome de l'éducation nationale
- FC** : Formation continue
- FCPE** : Fédération des conseils de parents d'élèves
- Fen** : Fédération de l'éducation nationale
- Fep** : Fédération de la formation et de l'enseignement privé CFTD
- Ferc-CGT** : Fédération CGT de l'éducation, de la recherche et de la culture
- FIDL** : Fédération indépendante et démocratique des lycéens
- FO** : Force ouvrière
- Foeven** : Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale
- FN** : Front national
- FSU** : Fédération syndicale unitaire
- Gaps** : Groupe d'aide pour la syndicalisation
- Gréta** : Groupement d'établissements
- HS** : Heures supplémentaires
- IE** : Internationale de l'éducation
- INRP** : Institut national de recherche pédagogique
- IRD** : Institut de recherche pour le développement
- ISST** : Institut des sciences sociales du travail
- ITA** : Personnels ingénieurs, techniciens et administratifs
- IUFM** : Institut universitaire de formation des maîtres
- JPA** : Jeunesse au plein air
- LP** : Lycée professionnel
- MA** : Maître auxiliaire
- MGI** : Mission générale d'insertion
- MRERS** : Mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoir
- OCCE** : Office central de la coopération à l'École
- OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- ONG** : Organisation non gouvernementale
- OZP** : Observatoire des zones prioritaires
- Pare** : Plan d'action pour le retour à l'emploi
- PE** : Professeur d'école Profession Éducation
- PEEP** : Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public
- PPCP** : Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

## Pour s'y retrouver dans le maquis des sigles

- PLP** : Professeur de lycée professionnel  
**RTT** : Réduction du temps de travail  
**Satef** : Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Algérie)  
**SE** : Syndicat des enseignants (Fen)  
**Segpa** : Section d'enseignement général et professionnel adapté  
**SES** : Section d'éducation spécialisée  
**SF** : Secrétariat fédéral  
**Snaen** : Syndicat national des agents de l'éducation nationale (Fen)  
**Snalc** : Syndicat national autonome des lycées et collèges  
**Snes** : Syndicat national de l'enseignement secondaire FSU)  
**Snep** : Syndicat national de l'éducation physique (FSU)  
**SNPDEN** : Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (Fen)
- SnulPP** : Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (FSU)  
**TPE** : Travaux pratiques encadrés  
**UCC** : Union confédérale des cadres CFDT  
**Uffa** : Union CFDT des fédérations des fonctions publiques et assimilés  
**Unef-ID** : Union nationale des étudiants de France indépendante et démocratique  
**UNL** : Union nationale lycéenne  
**Unsa** : Union nationale des syndicats autonomes  
**Unsen-CGT** : Union nationale des syndicats de l'Éducation nationale – CGT  
**Upi** : Unité pédagogique d'intégration  
**UPR** : Union professionnelle régionale  
**Uri** : Union régionale interprofessionnelle  
**Ursif** : Union régionale interprofessionnelle des syndicats CFDT de l'Île-de-France  
**U3M** : Université du troisième millénaire  
**Zep** : Zone d'éducation prioritaire



NONO

# VII

